Public Disclosure Authorized

SFG2383 REV

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LôELEVAGE, DES PECHESET DES INDUSTRIES ANIMALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES

GROUPE DE TRAVAIL DE PREPARATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LôELEVAGE (PRODEL)

Public Disclosure Authorized

CADRE POUR LA PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (CPPA)

Rapport définitif

Août 2016

TABLE DES MATIERES

RÉSUME EXÉCUTIF V

EXECUTIVE SUMMARY X

1. INTRODUCTION 1

1.1. CONTEXTE 1
1.2. OBJECTIF DU CPPA 5
1.3. METHODOLOGIE UTILISEE 5
1.3.1. Revue documentaire 5
1.3.2. Consultation des parties prenantes 5

2. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE RELATIF AUX POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN 7

2.1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LE CAMEROUN SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES 7
2.1.1. Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones 7
2.1.2. Autres textes sur les droits de lôhomme protégeant les peuples autochtones 7
2.2. POLITIQUE OPERATIONNELLE DE LA BANQUE MONDIALE OP/PB 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES 8
2.3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES 8

3. INFORMATIONS DE BASE SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN 10

3.1. APERÇU GENERAL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES PYGMEES 10
3.2. LOCALISATION GLOBALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN 10
3.3. ORGANISATION SOCIOCULTURELLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN 13
3.4. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS AUTOCHTONES DU CAMEROUN 13
3.5. STRUCTURE SOCIALE, CULTURELLE ET POLITIQUE DES POPULATIONS AUTOCHTONES 13
3.6. TISSU SOCIO-ECONOMIQUE DES POPULATIONS AUTOCHTONES 14
3.6.1. Chasse 14
3.6.2. Collecte des Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL) 15
3.6.3. Pêche 15
3.6.4. Artisanat 16
3.6.5. Agriculture 16
3.6.6. Elevage 16
3.7. IMPORTANCE DES RESSOURCES FORESTIERES DANS LE MODE DE VIE DES POPULATIONS AUTOCHTONES 16
3.8. FACTEURS DE MENACE DE LA SURVIE DES POPULATIONS AUTOCHTONES 16
3.9. DYNAMIQUE SOCIALE ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES VOISINS BANTOU 17

4. IMPACTS POTENTIELS DU PRODEL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET MESURES DôATTENUATION 20

5. ACTIONS À METTRE EN í UVRE EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PRODEL 23

6. MÉCANISMES DE RÉSOLUTION DES CONFLITS 24

6.1. APPROCHE HABITUELLE DE GESTION DES CONFLITS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS 24
6.2. MÉCANISME DE RÉSOLUTION DES CONFLITS PROPOSÉ 24

7. MISE EN í UVRE ET PROCESSUS DE SELECTION DES SOUS-PROJETS 25

7.1. ZONE DE MISE EN í UVRE DU CPPA 25
7.2. CONSULTATIONS PUBLIQUES JUSQUôÀ PRESENT 27

8. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN í UVRE DU CPPA ET BUDGET 28

8.1. CADRE DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION DES PA 28

8.1.1. Cadre de consultation *28*

8.1.2. Cadre de concertation *29*

8.2. STRUCTURES GOUVERNEMENTALES 30

8.2.1. Sous-préfectures *30*

8.2.2. Services techniques déconcentrés *30*

8.2.3. Communes *30*

8.3. BESOIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITES 30

8.4. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION 31

8.4.1. Responsables de suivi et évaluation *31*

8.4.2. Indicateurs de résultats du CPPA et PPA *32*

8.5. BUDGET PROJETE DE MISE EN í UVRE DES ACTIONS PROPOSEES 33

ANNEXES 35

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE 36

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES 44

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES 51

ANNEXE 4 : CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PREALABLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES 63

ANNEXE 5 : SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES REALISEES 68

LISTE DES ABBREVIATIONS

CNI	Carte Nationale dõIdentité
CPPA	Cadre pour la Planification en Faveur des Populations Autochtones
MINADER	Ministère de lôAgriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEPDED	Ministère de lõEnvironnement, de la Protection de la Protection de la Nature et du Développement Durable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
P O	Politique Opérationnelle
PACA	Projet dôAmélioration de la Compétitivité Agricole
PADFEL	Projet dôAppui au Développement des Filières Élevage
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PRODEL	Projet de Développement de lõÉlevage

RÉSUME EXÉCUTIF

Contexte et objectifs du Cadre pour la Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA)

Le présent Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) est préparé dans le cadre de la formulation du Projet de Développement dôÉlevage (PRODEL) en vue de répondre aux exigences de la Politique Opérationnelle (OP) 4.10 du la Banque mondiale (bailleur de fonds) Le Gouvernement camerounais est actuellement en cours de négociation avec la Banque Mondiale pour le financement de ce Projet. Le PRODEL sera mis en î uvre à travers le Ministère de lôÉlevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

Lôobjectif de ce CPPA est de déterminer les règles dôintervention du projet en milieu population autochtone, afin de sôassurer, conformément au cadre national et aux Politique de la Banque mondial concernant les Peuples Indigènes, que le processus de développement à travers le PRODEL nôaura pas dôimpact négatif sur lôenvironnement et la culture des populations autochtoches, mais plutôt quôil bénéficiera à ces populations, et que les bénéfices à eux apportés par le projet seront culturellement et socialement appropriés.

La politique 4.10 a été déclenchée dans le cadre du PRODEL étant donné que sa zone dôintervention pourrait éventuellement inclure les peuples autochtones, notamment les pygmées Baka dans les départements du Haut Nyong et de Lom et Djérem dans la région de lôEst, des Bakola et des Bagyéli dans les départements de lôOcéan et et de la Mvila. Pourtant, cette probabilité ne peut être confirmée tant que les programmes ou les sous-projets PRODEL nôont pas été identifiés.

Côest pour cela que chaque sous-projet du PRODEL, fera le sujet dôun examen préalable pour déterminer si des populations autochtones vivent effectivement dans la zone dôintervention ou non. Dans lôaffirmatif, avant la mise en î uvre du sous-projet en question, une évaluation sociale sera réalisée et un Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) élaboré, et communiqué à la Banque pour examen préalable.

Le PRODEL a pour objectif de développement dôaccroître durablement la productivité et la commercialisation des systèmes dôélevage ciblés et augmenter la capacité de réponse immédiate et efficace en cas de crise ou dôurgence éligible. Les principaux bénéficiaires sont les communautés pastorales et les exploitations familiales, les exploitants de petites entreprises d'élevage dans les zones cibles. Le projet se concentrera sur les principaux bassins de production du bétail. Pour répondre à la demande sans cesse croissante en produits dôélevage, le projet promeut les changements structurels tout le long de la chaîne de production, de transformation et de distribution des produits. Des acquis importants ont été enregistrés dans les filières animales du PACA. Ils devront être capitalisés dans le PRODEL.

Les indicateurs clés de résultats du PRODEL pourraient comprendre : (i) lôaugmentation du rendement des systèmes de production animale ciblés par les bénéficiaires directs (Kg / tête) (bovins, petits ruminants, porc, volaille et miel) ; (ii) le taux dôaugmentation de la valeur des ventes des produits des chaines de valeur ciblées (agrégés par filière) ; (iii) le taux de satisfaction des bénéficiaires sur les services en matière dôélevage apportées par le projet (%) (iv) le taux de bénéficiaires directs femmes et jeunes

Le présent CPPA-PRODEL décrit le cadre légal relatif aux peuples autochtones au Cameroun, lôinformation de base sur les populations autochtones, les impacts potentiels du PRODEL sur les populations autochtones et mesures dôatténuation, les actions à mettre en î uvre en faveur des peuples autochtones dans le cadre du PRODEL, le cadre de consultation libre et prioritaire des populations autochtones, le mécanismes de résolution des conflits, et le dispositif institutionnel de mise en î uvre du CPPA et Budget.

Comme prévu par OP 4.10 annexe C, ce CPPA expose :

a) le type de programmes et de sous-projets susceptibles de faire lôobjet dôune demande de financement au titre du projet ;

b) les répercussions positives et négatives que pourraient avoir lesdits programmes ou sous-projets sur les populations autochtones ;

c) le plan à suivre pour réaliser lôévaluation sociale de tels programmes et sous-projets ;
d) le cadre qui permettra dôassurer une consultation des communautés autochtones, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, à chaque étape de la préparation et de lôexécution du projet;
e) les dispositifs institutionnels (y compris le renforcement des capacités en cas de besoin) présidant à lôexamen préalable des activités financées par le projet, à lôévaluation de leurs répercussions sur les populations autochtones, à la préparation des PPA et à la gestion des plaintes éventuelles ;
f) les modalités de suivi et dôétablissement des rapports, notamment les mécanismes et les normes de référence adaptés au projet ;
g) les modalités de divulgation des PPA à préparer dans le cadre du CPPA.

Information de base sur les populations autochtones

Les peuples autochtones pygmées se considèrent tout dôabord comme des ópeuples de la forêtô en raison de la place fondamentale que celle-ci occupe dans leur culture, leur régime alimentaire et leur histoire. Ce sont des groupes sociaux ayant une identité sociale et culturelle distincte de celle de la société dominante ; ce qui les rend vulnérables et susceptibles dôêtre désavantagés par le processus de développement.

En Afrique Centrale, les óPygméesô sont divisés en groupes distincts, tels les Twa dans la région des grands lacs, les Mbuti au Congo et les Baka, Bedzang, Bakola et Bagyéli au Cameroun. Chaque groupe parle une langue distincte et pratique ses propres techniques de chasse.

Au Cameroun, lôépitaphe de «Pygmées» renvoie à quatre communautés humaines principales qui vivent dans les régions forestières de lôEst (Baka), du Sud (Baka, Bakola et Bagyeli) et du Centre (Bedzang). Ce sont des semi-nomades, pêcheurs et chasseurs.

Système politique

Les populations autochtones pygmées sont une société égalitaire où les hommes et les femmes sont égaux sur presque tous les plans. Les décisions sont prises par consensus. Il n'y a aucune structure sociale ou politique concrète. Autrement dit, il nôy a pas de chef dans un campement. Lôaccent est mis sur la valorisation de lôindividu, mais la femme possède un rôle prédominant. Dans cette société, tout le monde se livre à la recherche de nourriture. Néanmoins, le rôle de la femme est observé quand il sôagit des services suivants : la cuisine, le nettoyage, la réparation de la hutte et la recherche de l'eau.

Structure sociale

La structure sociale traditionnelle des populations autochtones pygmées est basée sur un système de parenté et de classe d'âge. Ce système de parenté s'appuie sur la famille, le lignage, le sous clan et le clan. Le clan est composé d'individus qui se réclament d'un même ancêtre, réel ou imaginaire. Concrètement, Ils ont des lignées patrilinéaires et vivent et voyagent en petites groupes.

Économie locale chez les Populations Autochtones

La chasse, la pêche et la cueillette constituent les activités les plus importantes chez les populations autochtones pygmées. Ces activités ancestrales constituent traditionnellement le cî ur de leur mode de vie. Elles forment lôessence de ce peuple et son identité culturelle. Le campement entier se déplaçait afin de gagner de nouveaux territoires plus riches en gibier et les autres ressources. La chasse et la pêche étaient les activités collectives dans lesquelles tout le groupe participait. Lôadoption de lôagriculture et la vie sédentaire ont largement modifié la base de leur économie. Par conséquent, la chasse est devenue aujourdôhui individuelle.

Rapport populations autochtones ï Bantou

Pygmées et Bantous vivent des relations dôinterdépendance étroites très anciennes. Les premiers ont besoin des seconds et vice-versa. Les bantous recourent à la force de travail pygmée pour leurs plantations de cacaoyer et pour leurs champs vivriers. Parfois, les Bantous prêtent des fusils aux populations autochtones pygmées afin quôils chassent pour eux. Il arrive des moments où ces populations

sont obligés dôapporter tous les gibiers capturés aux Bantous, en échange dôun peu de tabac, de cannabis, de vin de palme ou bien la nourriture (plantain/banane, manioc, etc.). Malgré la symbiose qui caractérise les échanges entre les deux communautés et les efforts consentis au niveau international et national pour valoriser les droits de lôHomme et plus particulièrement ceux des populations autochtones, nous remarquons néanmoins que ces derniers sont toujours pour la plupart des cas considérés comme des sujets des populations bantous et vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

Impacts potentiels du PRODEL sur les populations autochtones et mesures dôatténuation

Le projet PRODEL déclencherait les impacts sociaux positifs significatifs suivants chez les populations autochtones pygmées : amélioration de leur niveau de revenu, amélioration de leur régime alimentaire, facilitation dôune économie de troc avec leurs voisins Bantous, amélioration de leur statut social, diminution ou disparition de servitudes, etc. Néanmoins, on pourrait noter quelques impacts sociaux non significatifs, à savoir : conflits liés aux destructions des cultures des Bantous par les volailles des Pygmées en cas de divagation accidentelle.

Actions à mettre en î uvre dans le cadre du PRODEL

Pour répondre aux préoccupations des populations autochtones pygmées, exprimées de manière consultative et participative, cinq domaines dôintervention stratégique suivants qui sôaccordent aux composantes du projet PRODEL ont étés sélectionnés: (1) lôappui au développement de lôapiculture; (2) la production de petite volaille (poulets traditionnels avec incubateur pour faciliter l'éclosion des î ufs); (3) le développement de lôélevage des chèvres tandis que le quatrième (4) et le ; (5) cinquième sont consacrés au renforcement de la gestion du secteur et suivi permanant des activités.

Le CPPA a identifié donc les impacts positifs résultant de la mise en î uvre du PRODEL ainsi que les contraintes, et propose des mesures de mitigation. Le présent CPPA prévoit le cadre de lôélaboration de lôévaluation sociale des sous projet PRODEL tout comme celui des plans en faveur des populations autochtones (PPA) qui sont la suite de lôélaboration de ce CPPA. Le Cameroun communiquera chaque PPA à la Banque pour examen avant que le sous projet en question ne soit considéré comme éligible à un financement de la Banque.

Cadre de consultation libre et préalable des populations autochtones et mécanisme de résolution des conflits

La consultation publique et la participation dans le processus de mise en î uvre des activités du PRODEL sont essentielles parce qu'elles apporteront aux populations pygmées l'opportunité de participer à la fois à la conception et à la mise en pratique des sous projets. Elles sôappuieront sur les points suivants : -lôinformation des populations autochtones pygmées sur le projet dôune manière culturellement adaptée bien avant le démarrage effectif des activités et durant lôexécution du projet; une consultation des communautés autochtones, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, à chaque étape de la préparation et de lôexécution du projet, y compris la consultation des populations pygmées sur le choix des types dôélevage à appuyer, et lôimplication des populations pygmées dans le suivi et lôévaluation des sous projets.

Dispositif institutionnel de mise en î uvre du PPA et Budget.

Ce CPPA présente le cadre de lôélaboration de lôévaluation sociale des sous projet tout comme celui du plan en faveur des populations autochtones (PPA) qui est la suite de lôélaboration de ce CPPA. Le Responsable Environnemental et Social sera responsable de lôévaluation sociale, de la préparation et de lôexécution des plans en faveur des populations autochtones

La réussite des sous projets en faveur des populations autochtones pygmées dépend du dispositif institutionnel de mise en î uvre du CPPA (et PPA) qui englobe les institutions ayant des relations plus ou moins directes avec les populations pygmées comprenant les structures/autorités gouvernementales telles que les Sous-préfets, les services techniques déconcentrés (MINAS-Service dôAction Sociales (SAS) et le MINEPIA), les communes, et le PRODEL.

MINEPIA: à travers ses délégations dôarrondissement assurera la mise en î uvre technique des actions du projet sur le terrain. Il apportera lôappui nécessaire aux pygmées en termes notamment de formulation des sous projets et de supervision/suivi techniques des actions retenues dans le cadre du projet. À travers le PRODEL, le MINEPIA financera lôensemble des sous-projets des populations autochtones.

Le comité de pilotage du projet : il aura pour responsabilité de : Il veille à la cohérence des activités du CPPA et valide le plan de travail annuel budgétisé (PTBA).
Unité de mise en î uvre du projet : à travers le spécialiste environnemental et social exécute en collaboration avec les sectoriels du MINAS, le PTBA y relatif.

MINAS/SAS : les agents des affaires sociales des zones de mise en î uvre du projet accompagneront les pygmées dans la préparation des dossiers administratifs exigés par le projet. Ils participeront également au suivi de la mise en î uvre des sous-projets des pygmées.

Communes : elles sont responsables du développement socio-économique au niveau local. À travers leurs services dôactions sociales, elles interviendront dans la sensibilisation et la mobilisation des potentiels bénéficiaires du CPPA.

Système de suivi-évaluation

Le suivi des activités retenues en faveur des populations pygmées est essentiel.

En ce qui concerne le suivi interne, le spécialiste environnemental et social en collaboration avec les points focaux PRODEL et les responsables locaux du MINAS assureront le suivi de la mise en î uvre du PPA. Ils effectueront périodiquement des descentes sur les sites de sous projets pour procéder aux vérifications.

Lôévaluation externe quant à elle sera effectuée par un consultant indépendant pour donner lôétat dôavancement de la prise en considération des recommandations du CPPA. Elle sôeffectuera en deux phases : en année 3 et en année 6 de la mise en î uvre du PRODEL. Ce processus permettra également de corriger les erreurs constatées et d'ajuster les actions en vue d'atteindre les objectifs. Au terme de chaque évaluation, un rapport sera établi et soumis à lôunité de coordination du projet pour validation, et ensuite à la banque mondiale pour approbation.

Le budget global de la mise en î uvre du PPA est de deux cent quarante-six millions **(246 000 000) francs CFA avec les détails présentés** dans le tableau ci-dessous

Action	Activités	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût global
Mise en î uvre des sous projets élevage	Réunions dôinformation/sensibilisation des populations et des autres parties prenantes	8	Sessions	3 000000	24 000 000
	Formation des populations bénéficiaires (sur site)	10	Session	2 000000	20 000 000
	Co-financement des sous projets retenus	54	Communauté	3 000000	162 000 000
Formation des principaux acteurs de mis en î uvre des sous projets	Réunoin de formation des SAS et des délégués dôarrondissement-MINEPIA sur le montage et le suivi des sous-projets	2	Sessions	5 000000	10 000 000
Suivi-évaluation	Frais de suivi par les SAS	5	An	3 000000	15 000 000
	Frais de suivi par les délégués dôarrondissement-MINEPIA	5	An	3 000000	15 000 000

	Frais de suivi par le point focal départemental-PRODEL	PM			
	Frais de suivi par le spécialiste environnemental et social du PRODEL	PM			
	Évaluation à mi-parcours	PM			
	Évaluation finale	PM			
COUT GLOBAL en FCFA					**246 000 000**

EXECUTIVE SUMMARY

Background and objectives of the Planning Framework for Indigenous population (CPPA)

This Planning Framework for Baka/Bagyeili/Bakola Pygmies (**CPPA**) was prepared as part of the formulation of the Livestock Development Project (PRODEL). It is prepared in accordance with the requirements of the Operational Policy 4.10 of the World Bank (the funding agency). The Government of Cameroon is currently negotiating with the World Bank the funding of this project. The PRODEL will be implemented by the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA).

The aim of the IPPF is to determine the project intervention rules in indigenous population milieu, to ensure, in accordance with the national framework and the World Bank policy for Indigenous Peoples, that the development process through PRODEL will have no negative impact on the environment and culture of indigenous populations, but it will benefit these populations, and that the benefits brought to them by the project will be culturally and socially appropriate

The 4.10 policy was initiated in the PRODEL framework as its area of intervention could possibly include indigenous peoples, notably the Baka pygmies in the Haut Nyong and Lom and Djérem divisions in the East region, the Bakola and Bagyeli in the Ocean and and Mvila divisions. However, this probability cannot be confirmed until the programs or PRODEL subprojects have not been identified.

This is why each PRODEL subproject, will be the subject of a preliminary examination to determine whether indigenous peoples actually live in the area of intervention or not. If yes, before the implementation of the sub-project in question, a social assessment will be conducted and a Plan in favour for Indigenous Peoples (PIP) developed and communicated to the Bank for prior review.

The PRODELôs development objective is to sustainably increase productivity and commercialization of targeted livestock systems and increase the immediate and effective response capacity in case of eligible crisis or emergency. The main beneficiaries are the pastoral communities and family livestock, operators of smaller breeding companies in the target areas. The project will focus on major livestock production areas. The project will focus on major livestock production areas. To meet the growing demand for livestock products, the project promotes structural changes throughout the products production, processing and distribution chain. Significant progress has already been realised in the PACA animal production sectors. They will be capitalized in the PRODEL.

PRODELôs results Key indicators could include: (i) the increase of productivity of livestock production systems targeted by direct beneficiaries (kg/head) (bovine, small ruminants, swine, poultry and honey); (ii) the increase percentage of the value of sales of livestock products of the value chains; (iii) the satisfaction percentage of the beneficiaries on livestock services brought by the project (%); (iv) the direct beneficiaries percentage of women and youth.

This CPPA PRODEL describes, the legal framework on indigenous peoples in Cameroon, the basic information on indigenous peoples, the potential impacts of PRODEL on indigenous populations and mitigation measures, actions to be implemented in favour of the indigenous people within the context of the PRODEL, the free and priority consultation framework for the indigenous peoples, onflict resolution mechanisms and the institutional arrangements for the implementation of IPPF and Budget.

As expected by OP 4.10 Annex C, this IPPF states:

a) the types of programs and sub-projects that can be subjected to an application for funding under the project;

b) the positive and negative potential impact of these programs or subprojects on Indigenous Populations;

c) the plan to follow in order to carry out social evaluation of such programs and sub-projects;

d) the framework that will ensure the consultation of indigenous communities, prior and free, based on the communication of the required informations at each stage of the preparation and execution of the project;

e) institutional arrangements (including capacity building if necessary) presiding over the screening of activities funded by the project, the assessment of their impact on indigenous peoples, in the preparation of PIP and the management of complaints;

f) the arrangements for monitoring and reporting, including mechanisms and reference standards appropriate to the project;
g) disclosure PIP arrangements to prepare under the CPPA.

Basic information on indigenous peoples
Pygmy indigenous peoples consider themselves as 'people of the forest' because of the fundamental role that the forest plays in their culture, diet and history. They are social groups with a distinct social and cultural identity as compared to the Bantu communities; rendering them vulnerable and are placed in a disadvantaged position in the development process.
In the Central African sub-region, Pygmies are divided into distinct groups, such as the Twa in the Great Lakes region, the Mbuti in the Congo and the Baka, Bedzang, Bakola and Bagyeli in Cameroon. Each group speaks a different language and practices its own hunting techniques.
In Cameroon, the epitaph "Pygmies" refers to four key human communities living in forest areas of the East (Baka), South (Baka, Bakola and Bagyeli) and Centre (Bedzang). They are semi-nomadic hunters and fishermen.

Political system

The indigenous population (pygmies) are an egalitarian society where men and women are equal in almost everything. Decisions are made by consensus. There is no real social or political structure. In other words, there is no leader within the group. The emphasis is on the value of the individual, but the woman has a predominant role. In this society, everyone is engaged in search of food. Nevertheless, the role of women is observed when it comes to the following services: cooking, cleaning, repairing the huts, and the search for water.

Social structure

The traditional social structure of indigenous population (pygmies) is based on a system of kinship and age group. This kinship system relies on family, lineage, clan and sub clan. The clan is composed of individuals who claim a common ancestor, real or imagined. Specifically, they practice a patrilineal system and live and travel in small groups.

Local economy among the Indigenous Peoples

Hunting, fishing and gathering are the most important activities in pygmy communities. These traditional activities have traditionally formed the main characteristic of their lifestyle. They form the cultural identity of this people. The whole camp moves to gain new territories where game and other resources are in abundance. Hunting and fishing were the collective activities in which the whole group involved. The adoption of agriculture and sedentary life style have largely altered the basis of their economy. Therefore, hunting has now become an individual activity than communal.

Relation between the Indigenous Peoples and the Bantu

Pygmies and Bantus have over the years been living a kind of an interdependently relation. The first needs the second and vice versa. The Bantu population recruit the Pygmies to work in their plantations. Sometimes the Bantu lend guns to indigenous peoples to hunt for them. There are times when these people are forced to bring all the game caught to the Bantu in exchange for some tobacco, cannabis, palm wine or food (plantain/banana, cassava, etc.). Despite the symbiosis that characterizes the trade between the two communities and efforts at international and national level to promote the human rights, particularly the rights of indigenous peoples, we have notice that the indigenous people are most of the time considered as subjects of the Bantu peoples and live in extremely difficult conditions.

Potential impacts of PRODEL on the Indigenous Populations and Mitigation measures

The PRODEL project will trigger the following significant positive social impacts among indigenous population (pygmies): improving their income levels, improving their diet, facilitating a barter economy with their Bantu neighbours, enhancing their social status, decreasing or disappearing servitude and slavery under the Bantu hegemony, etc. Nevertheless, there are some non-significant social impacts, namely: conflicts related to the destruction of Bantu crops by accidental straying fowls (chicken) belonging to the Pygmies.

Actions to be implemented in the PRODEL context

To address the concerns of indigenous population (pygmies), expressed through the consultative and participatory process, the following three strategic intervention domains that fall in line with the components of the PRODEL project were selected: (1) support the development of beekeeping; (2) the production of small poultry (chicken with traditional incubator to facilitate hatching); (3) the rearing of livestock (sheep/goats) meanwhile the fourth (4) and (5) fifth are devoted to strengthening the sector management and permanent monitoring of activities .

The IPPF has identified the positive impacts resulting from the implementation of PRODEL and constraints, and proposes mitigation measures. This IPPF provides the framework for developing social assessment under PRODEL projects like the plans for indigenous populations (PIP), which are a result of the development of the IPPF. Cameroon will communicate each PIP to the Bank for review before the project in question is considered eligible for Bank financing

Free, Prior, and Informed Consultation Plan for Indigenous Peoples and Conflict Resolution Mechanism

Public consultation and participation in the implementation of PRODEL activities process are essential because they provide the pygmy populations the opportunity to participate in both the design and the implementation of the sub-projects. . It is based on the following: - Information of indigenous Pygmy population on the project in a culturally appropriate manner well before the effective start of operations and during project implementation; consultation with indigenous communities prior, free and based on the communication of the required informations at each stage of the project preparation and execution, including consultation of Pygmies on the choice of types of livestock to support, and the involvement of pygmies in the monitoring and evaluation of subprojects.

Institutional setup for the implementation of PIP and Budget.

This indigenous peopleôs plan framework (IPPF) presents the elaboration framework for social assessment of subprojects as well as the plan in favour of indigenous people (PIP), which is the result of the elaboration of this IPPF. The environmental and social Specialist will be responsible for social assessment, preparation and implementation of the plan in favour of indigenous people.

The success of sub-projects in favour of the indigenous people (pygmies) depends on the institutional setup for implementation of CPPA (and PIP), that includes institutions with more or less direct relationships with the Pygmies, including government structures such as Sub-Divisional officers, heads of peripheral technical services (MINAS ñSocial Action Serviceò (SAS) and MINEPIA), municipalities, and PRODEL.

MINEPIA through its Sub-Divisional Delegations will ensure the technical implementation of sub-project actions in the field. It will offer the necessary support to the Pygmies in terms of sub-project formulation and supervision/technical support of the sub-projectôs retained actions. It will fund the indigenous peopleôs sub-projects through the PRODEL.

Project pilot committee. It will ensure that the CPPA activities are coherent. It is also responsible for the validation of the budgeted annual work plan (PTBA).

Project implementation unit. The environmental and social specialist in collaboration with MINAS peripheral services execute the projectôs budgeted annual work plan.

MINAS/SAS. The mobilised social affairs agents will constitute the focal points that will accompany the Pygmies in the preparation of the projectôs administrative documents. It will also participate in the monitoring of the implementation of Pygmies sub-projects.

Municipalities. They are in charge of the socio-economic development at the local level. They will through their social action services, intervene in the sensitisation and mobilisation of IPPF potential beneficiaries.

Monitoring and evaluation system

The monitoring of activities selected for the indigenous population is essential.

Regarding internal monitoring, the environmental and social specialist with the PRODEL focal point and MINAS local agents will ensure the monitoring of the implementation of the PIP They will periodically conduct field trips to the project sites to carry out checks..

The external evaluation for its part will be performed by an independent consultant to give the status of the consideration of the IPPF recommendations. It will be in two phases: in year 3 and year 6 of PRODEL implementation. This process will also correct the errors found and adjust actions in order to achieve the objectives. After each assessment, a report will be prepared and submitted to the project coordination unit for validation and then to the World Bank for approval.

The overall budget for the implementation of IPPF is two hundred and forty six million **(246 000 000) CFA francs** presented in the table below

Action	Activities	Quantity	Unit	Unit cost	Total cost
Implementation of animal breeding sub-project	Meetings for information/sensitisation of population and other stakeholders	8	Campaigns	3 000000	24 000000
	Onsite training of the beneficiary population	10	Session	2 000000	20 000000
	Co-funding of the sub-projects	54	Community	3 000000	162 000000
Training of the main implementation actors	Training of SAS and MINEPIA Sub-Divisional Delegates setting and monitoring	2	Sessions	5 000000	10 000 000
Monitoring and evaluation	Monitoring cost for SAS	5	Year	3 000000	15 000 000
	Monitoring cost for MINEPIA Sub-Divisional	5	Year	3 000000	15 000 000
	Monitoring cost for PRODEL Divisional focal points Delegates	PM			
	Monitoring cost for PRODEL environmental and social expert	PM			
	Mid-term evaluation	PM			
	Final evaluation	PM			
Total cost in FCFA					**246 000 000**

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Le présent Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) est préparé dans le cadre de la formulation du Projet de Développement dõÉlevage (PRODEL)[1]. Le Gouvernement Camerounais est actuellement en cours de négociation avec la Banque Mondiale pour le financement de ce Projet. Le PRODEL sera mis en î uvre à travers le Ministère de lõÉlevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

Le PRODEL a pour objectif à long terme d'améliorer de façon durable, lôautosuffisance alimentaire au niveau national, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire, au développement économique, à la création dôemplois. Son objectif de développement est dôaméliorer la productivité des systèmes de production ciblés et la commercialisation de leurs produits et apporter une réponse immédiate et efficace en cas dôurgence et de crises éligibles dans le secteur de lôélevage.

Sa logique dôintervention cible les différents systèmes dôélevage (extensifs et intensifs) et la prise en compte des spécificités des systèmes pastoraux. Les principaux bénéficiaires sont les communautés pastorales et les exploitations familiales, ainsi que les exploitants de petites entreprises d'élevage dans les zones cibles. Le projet envisage dôapporter des appuis dans six filières dôélevage suivantes : bovins lait, bovins viande, petits ruminants, porcs, volaille (chair, ponte, volaille traditionnel) et, miel. Il couvre toutes les dix régions du pays, mais des interventions seront menées dans les bassins de production.

Le PRODEL se décline en quatre principales composantes que sont : (i) Amélioration de lôoffre de services à lôélevage, (ii) Amélioration de la productivité pastorale, l'accès aux marchés et de la résilience des communautés pastorales (iii) Appui au développement des chaînes de valeur de l'élevage et (iv) Coordination, gestion, communication et Suivi-Évaluation du projet. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités du projet par composante.

Tableau 1 : Composantes du PRODEL

a) ***Composante 1 « Amélioration de lôoffre de services à lôélevage » ($27 million IDA)***

Sous-composantes	Volets
SC1 **Amélioration des services de**	Renforcement des services vétérinaires, en particulier les systèmes de **détection précoce et la surveillance épidémiologique**.

[1] Il faut noter que le PRODEL compte quatre (04) composantes et trois (03) bénéficieront aux populations Mbororo. Il sôagit plus précisément : composante (1) amélioration de lôoffre de services à lôélevage ; composante (2) amélioration durable de la productivité des systèmes pastoraux et composante (3) appui à la modernisation et au développement des chaînes de valeurs.

santé animale **($10 million)**	Opérationnalisation du **cadre législatif du «mandat sanitaire»:** Renforcement des pratiques des services vétérinaires publics, et renforcer ses liens avec les services vétérinaires privés, à travers le mandat sanitaire.
	Appui aux **installations frigorifiques, les équipements et la formation**.
	Appui au LANAVET pour: augmenter l'approvisionnement en vaccins, stimuler la collaboration entre LANAVET et ILRI dans le diagnostic et le contrôle des maladies, et le renforcement des capacités.
	Appuyer la **campagne de vaccination pour la PPR**
SC 2 **Amélioration de lôaccès à des intrants de qualité** **($ 9 million)**	Elaboration dôune stratégie et plan dôinvestissement pour **lôamélioration génétique et alimentaire**; Financement de la mise en î uvre de la stratégie.
	Promotion des bonnes pratiques dans les **productions d'aliments** au niveau des exploitations (production des semences, pâturages améliorés, etc.)
	Renforcement des services de contrôle des **normes de qualité des intrants** fournis aux éleveurs dans les chaînes de valeur ciblées.
SC3 **Appui institutionnel** **($8 million)**	Renforcement des **capacités du personnel MINEPIA** (identification et priorisation des besoins, financement des formations à court et longue durée pour augmenter le pool dôexperts spécialisés au sein du Ministère)
	Amélioration du **système d'information du MINEPIA**
	Mise en î uvre dôune **stratégie de communication et promotion dôinvestissements** dans le secteur dôélevage
	Renforcement des **services de contrôle des normes de qualité des produits dôélevage** commercialisés (Police sanitaire)
	Appui aux centres régionaux dôinformation et de promotion des produits de lôélevage (« **maisons dôéleveurs »**
	Elaboration d'un **plan d'intervention** afin dôaméliorer lôétat de préparation **en cas d'une crise** affectant le secteur de l'élevage.
SC 4 **Gestion des Crises et**	Sous-composante à **zéro budget**

Réponses aux urgences **($0)**	Mise en place dôun **mécanisme financier de réponse aux crises**
	Réallocation de fonds (simplifié) en cas de besoin *(maximum $10 million par projet)*

b) Composante 2 : Appui au pastoralisme et à la résilience des communautés pastorales ($ 21 million IDA)

Sous-composantes	Volets
Sc1 **Appui aux pratiques de production animale et à la gestion concertée pour lôaménagement durable des espaces pastoraux** **($15 millions).**	**Planification**: développement participatif des plans de gestion et des pratiques de production animales dans les espaces agro-sylvo-pastoraux
	Mise en î uvre des plans de gestion, en augmentant la productivité des fourrages et la sécurisation de l'accès des éleveurs aux ressources alimentaires
	Appui à la **prévention et gestion des conflits** entre les utilisateurs des espaces agro-sylvo-pastoraux
Sc2 **Appui à la commercialisation des produits d'élevage pastoraux ($2 million)**	**Mise en place de plates-formes de dialogue** réunissant les différentes parties impliquées dans la gestion des marchés municipaux et la commercialisation des animaux
	Renforcement de la **capacité de commercialisation** des pasteurs et leurs associations
	Amélioration de **l'accès à des informations sur le marché** de bétail
Sc3 **Renforcer la résilience des communautés pastorales vulnérables ($4 million)**	Renforcement des **capacités de production et de commercialisation** des communautés pastorales vulnérables
	Approvisionnement **d'actifs productifs** (bétail, kits vétérinaires et alimentaires).

c) Composante 3 : Appui aut développement des chaines de valeurs ($ 40 million IDA)

Sous-composantes	Volets
SC1 **Mise en place dôun**	Amélioration de la **connaissance de lôoffre et la demande** de produits des chaînes de valeurs

dispositif de partenariat productif ($10 million)	Mise en relation de lôoffre et de la demande; établissement des **partenariats productifs**
	Appui au développement des **plans dôaffaires rentables**
	Mobilisation des IF pour le financement des partenariats productifs
SC2 **Financement des sous-projets des OPs ($30 million)**	**Financement des** plans dôaffaires
	Accompagnement de la mise en î uvre des plans dôaffaires à travers lôappui technique, suivi-évaluation.

d) Composante 4 : Coordination, gestion, communication et Suivi-Evaluation du projet ($ 12 million IDA)

Sous-composantes	Volets
SC1 **Planification stratégique, coordination et appui à la mise en î uvre du projet** **($6.3 million)**	**Mise en place des structures** de pilotage, exécution, suivi technique et budgétaire du projet au niveau national, régional et départemental
	Elaboration et validation des **programmes annuels de travail et budget annuels (PTBA)**
	Activités de **coordination et appui à la mise en î uvre** du projet
SC2 **Suivi et évaluation, la communication et la production et dissémination de connaissances ($5.7 million)**	Exécution des **activités de suivi-évaluation technique et fiduciaire** (étude de référence, collection régulière des données pertinentes auprès des bénéficiaires, etc.)
	Elaboration et mise en î uvre dôun plan de communication des résultats et connaissances générées à travers le projet

Le projet bénéficiera du financement de la Banque Mondiale (fonds IDA), des ressources du Gouvernement du Cameroun, des collectivités territoriales décentralisées et des Organisations des Producteurs bénéficiaires. Il interviendra sur lôensemble du territoire national avec une emphase sur les grands bassins de production.

1.2. OBJECTIF DU CPPA

Conformément aux exigences de la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale, lôobjectif général est de mettre en place un cadre de conception et de mise en î uvre des actions spécifiques pour les pygmées Baka, Bakola et Bagyéli dans le cadre du projet, afin de sôassurer que le processus de développement proposé par le projet puisse bénéficier à ces populations, au même titre que les autres membres des communautés, et quôaucun impact négatif sur leur environnement et leur nature nôen découle.

Lôobjectif de ce CPPA est de déterminer les règlesôintervention du projet en milieu population autochtone, afin de sôassurer, conformément au cadre national et aux Politique de la Banque mondial concernant les Peuples Indigènes, que le processus de développement à travers le PRODEL nôaura pas dôimpact négatif sur lôenvironnement et la culture des populations autochtoches, mais plutôt quôil bénéficiera à ces populations, et que les bénéfices à eux apportés par le projet seront culturellement et socialement appropriés.

La politique 4.10 a été déclenchée dans le cadre du PRODEL étant donné que sa zone dôintervention pourrait éventuellement inclure les peuples autochtones, notamment les pygmées Baka dans les départements du Haut Nyong et de Lom et Djérem dans la région de lôEst, des Bakola et des Bagyéli dans les départements de lôOcéan et et de la Mvila. Pourtant, cette probabilité ne peut être confirmée tant que les programmes ou les sous-projets PRODEL nôont pas été identifiés.

Côest pour cela que chaque sous-projet du PRODEL, fera le sujet dôun examen préalable pour déterminer si des populations autochtones vivent effectivement dans la zone dôintervention ou non. Dans lôaffirmatif, avant la mise en î uvre du sous-projet en question, une évaluation sociale sera réalisée et un Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA) élaboré, et communiqué à la Banque pour examen préalable.

1.3. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Lôapproche méthodologique a consisté à passer en revue la documentation existante sur le projet et la zone du projet, effectuer des consultations auprès des populations pygmées et des acteurs institutionnels clés intervenant auprès de ces populations.

1.3.1. Revue documentaire

Plusieurs documents ont été consultés dans le cadre de la revue documentaire notamment les documents disponibles sur le projet (note conceptuelle, état des lieux des filières de lôélevage, chaine des résultats, caractérisation des acteurs et analyse économique des chaines de valeurs des filières de lôélevage) et ceux sur la zone du projet et les pygmées, etc. Lôexploitation de ces documents a permis de décrire le projet, et de fournir les informations sur la zone des pygmées et sur leurs caractéristiques. La liste des documents consultés est consignée dans la bibliographie.

1.3.2. Consultation des parties prenantes

Les consultations avec les parties prenantes se sont déroulées en respect de la recommandation de lôOP 4.01 et lôOP 4.10 qui veut que les personnes concernées soient consultées de manière préalable et sans contraintes, afin de respecter leurs droits et leurs besoins. Ces consultations se sont déroulées en deux phases, réparties de la manière suivante :

- Région de lôEst : du 08 au 12 février 2016 dans les arrondissements dôAbong-Mbang (campements Njibot et Kendjo) et de Mindourou/Dja (campements Cyrie, Menzoh, Bitsoukmam et Diassa) dans le Haut Nyong ;
- Région du Sud : du 25 au 28 février 2016dans lôarrondissement de la Lokoundjédans le département de lôOcéan et plus précisément dans les campements de Bongueng, Dehane, Elog-Batindi et Bivouba.

Les consultations ont été menées à deux niveaux :

- auprès des acteurs institutionnels ;
- auprès des populations pygmées (Baka et Bagyéli) elles-mêmes.

Les rencontres avaient pour objectif de recueillir les points de vue des acteurs clés sur la problématique des populations pygmées (Baka et Bagyéli/Bakola) et dôidentifier de façon exhaustive les actions prioritaires à mettre en î uvre en faveur de ces populations dans le cadre du PRODEL. À la fin de chaque rencontre, la liste des participants était signée par ces derniers puis archivée En outre, un compte-rendu était dressé après chaque entretien et réunion (***cf. annexe 5)*** pour les synthèses des consultations publiques).

- ***Consultations des acteurs institutionnels***

Les responsables des Délégations régionales des affaires sociales (MINAS) et de lôélevage, des pêches et industries animales (MINEPIA) de la région de lôEst ont été rencontrés respectivement à Bertoua. Pour ce qui est de la région du Sud, lôéquipe a rencontré les responsables départementaux du MINAS et du MINEPIA à Kribi. La mission a également consulté les autorités administratives notamment les Sous-Préfet de Bertoua 2e et de la Lokoundjé, les responsables communaux des mairies dôAbong-Mbang, de Mindourou et de la Lokoundjé.

Les échanges, orientés par un guide dôentretien, ont porté sur les actions menées par ces structures en faveur des populations Baka et Bagyéli/Bakola et leur zone dôintervention, les zones de localisation des populations Baka dans les départements de la Kadey et du Haut-Nyong et des populations Bagyéli/Bakola dans le département de lôOcéan, les problèmes rencontrés par ces populations, les impacts potentiels du projet sur les Baka/Bagyéli/Bakola, les actions prioritaires pouvant être menées auprès de ces populations dans le cadre du PRODEL.

- ***Consultations des populations Baka/Bagyéli***

Les pygmées des campements des départements du Haut-Nyong (région de lôEst) et de lôOcéan (région du Sud) ont été consultés :

- Dans le département du Haut-Nyong, les populations de deux campements Baka ont été consultées dans lôarrondissement dôAbong-Mbang (Njibot et Kendjo) et de trois campements dans lôarrondissement du Dja (Cyrie, Menzoh, Bitsoukmam et Diassa). Les campements Baka de Dimako et dôAtok nôont pas été visités respectivement à cause de leur forte sédentarisation et du temps imparti pour la mission.
- Dans le département de lôOcéan, les populations de quatre campements Bagyéli ont été consultées dans lôarrondissement de la Lokoundjé (Bongueng, Dehane, Elog-Batindi et Bivouba).

Les consultations dans les campements Baka/Bagyéli/Bakola se sont déroulées sous forme de réunion où hommes, femmes, jeunes, enfants et vieillards étaient représentés (cf. planche photo).

Pour le cas particulier de la région de lôEst, un traducteur local, en la personne de Monsieur CHABANE, a servi de guide et de traducteur lors des consultations. Les échanges avec ces groupes ont porté sur les points suivants :

- les impacts potentiels du projet sur les Baka/Bagyéli/Bakola et leur environnement de vie ;
- les activités pratiquées par les Baka/Bagyéli/Bakola ;
- les problèmes quôils rencontrent pour leur épanouissement et leur développement ;
- les solutions endogènes et les solutions quôils proposent pour résoudre les problèmes soulevés ;
- leurs relations et rapports avec les bantous voisins ;
- le mécanisme endogène et exogène de résolution des conflits en cas de rapport / relation conflictuel ;
- les actions prioritaires de développement pouvant être menées à leur faveur en matière dôélevage dans le cadre du PRODEL.

Lôannexe 2 donne la liste des personnes rencontrées et lôannexe 3 donne les détails sur le contenu des échanges avec les acteurs institutionnels et les groupes Baka/Bagyéli.

2. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE RELATIF AUX POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

Les populations autochtones sont représentées au Cameroun par les pygmées qui constituent, aux yeux de la loi nationale et des conventions internationales, des groupes spécifiques requérant une protection particulière.

2.1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX RATIFIÉS PAR LE CAMEROUN SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Le Cameroun a ratifié plusieurs textes internationaux relatifs aux droits de lôhomme en général et aux populations autochtones ou indigènes en particulier. Au rang de ces instruments juridiques internationaux figurent le Traité international relatif aux Droits civils et politiques, la Convention contre toutes formes de discriminations Raciales, la Convention sur la diversité biologique, la Charte Africaine des Droits de lôHomme et des Populations, la Déclaration Universelle des Droits des Populations Autochtones de lôONU (septembre 2007), la Convention n°107 relative aux Populations Aborigènes et Tribales (1957) et la Convention n°169 du Bureau International de Travail (BIT) relative aux Peuples Indigènes et Tribaux (1989).

En sus de ces conventions, la politique de sauvegarde PO 4.10 de la Banque Mondiale met un accent particulier sur les populations autochtones avec obligation pour tout emprunteur de tenir compte de ce groupe social dans les projets et programmes de développement intervenant dans leur milieu de vie.

2.1.1. Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones

Adoptée le 13 septembre 2007 et votée par le Cameroun, la Déclaration, non contraignante, fait appel à la volonté des gouvernements et à la société civile pour que les droits qui y sont inscrits soient effectivement intégrés dans le droit national et les programmes de développement. Elle établit les paramètres minimaux pour le respect des droits des populations autochtones, incluant la libre détermination, lôautonomie, la propriété du sol, lôaccès aux ressources naturelles sur les terres et territoires dont ils sont traditionnellement les détenteurs ou les occupants, et lôassurance de la reconnaissance des États ainsi que de la protection juridique à lôégard de ces terres et territoires. Selon cette Déclaration, les populations autochtones devront en outre donner leur accord pour lôexploitation des ressources naturelles, ils ne peuvent plus être expulsés de leur territoire sans leur consentement libre et informé.

La Déclaration reconnaît les droits individuels et collectifs relatifs à lôéducation, à la santé, à lôemploi, au renforcement de leurs institutions politiques, légales, économiques, sociales et culturelles, de leurs cultures et traditions, et à poursuivre leur croissance en conformité avec leurs besoins et leurs aspirations propres. Cette reconnaissance sôinscrit conjointement au droit de pouvoir, sôils le désirent, participer de manière pleine à la vie économique, sociale et culturelle des pays où ils vivent.

2.1.2. Autres textes sur les droits de lôhomme protégeant les peuples autochtones

- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966 :** Les articles 1 et 27 soulignent le droit des peuples autochtones à lôautodétermination (article 1) et les droits des minorités nationales, ethniques et linguistiques (article 27). Le Cameroun a ratifie ce texte le 27 juin 1984.
- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966 et ratifié par le Cameroun le 27 juin 1984 :** Il rappelle le droit des peuples autochtones à un logement convenable, leur droit à lôalimentation, leur droit à lôéducation, leur droit à la santé, leur droit à lôaccès à lôeau et à la propriété intellectuelle.
- **Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 et ratifiée par le Cameroun le 19 octobre 1994:** En son article 8(j), elle rappelle le droit des communautés

autochtones et locales, la préservation et le maintien des connaissances, les innovations et pratiques qui incarnent les modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et lôutilisation durable de la diversité biologique.

2.2. POLITIQUE OPÉRATIONNELLE DE LA BANQUE MONDIALE OP/PB 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Lôobjectif de cette politique est de faire en sorte que le processus de développement encourage le plein respect de la dignité des droits de lôhomme et de la spécificité des peuples autochtones. Plus précisément, elle cherche à faire en sorte que :

- les peuples ne souffrent pas au cours du processus de développement, ou, quand cela nôest pas possible, que les impacts négatifs du projet soient minimisés, atténués ou indemnisés ;
- les peuples autochtones reçoivent les bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du gène, et intergénérationnel.

Tout projet qui serait de nature à nuire au bien-être des pygmées ou qui ne serait pour eux dôaucun avantage ou encore qui nôaurait pas pour eux de bénéfices appropriés ne peut être financé.

De manière plus spécifique, la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale dispose que le projet affectant les Populations Autochtones doit « *accorder une attention toute spéciale aux droits coutumiers dont jouissent les Populations Autochtones, à titre individuel ou collectif, sur les terres et les territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont lôutilisation ou lôoccupation par ledit groupe sont consacrées par la coutume et qui conditionnent lôaccès du groupe à ses ressources naturelles indispensables au maintien de sa culture et à sa survie (é), aux valeurs culturelles et spirituelles que les Populations Autochtones attribuent auxdites terres et ressources (é), la reconnaissance juridique pleine et entière des systèmes fonciers coutumiers existants des Populations Autochtones (é)* ».

La Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale considère qu'il n'existe pas de définition unique capable de rendre compte de la diversité des populations autochtones. Mais, elle établit certaines caractéristiques qui s'appliquent souvent aux peuples autochtones :

- un attachement étroit aux territoires ancestraux et aux ressources naturelles qui s'y trouvent ;
- l'auto-identification et l'identification par autrui en tant que membres d'un groupe culturel distinct ;
- une langue autochtone, souvent différente de la langue nationale ;
- l'existence d'institutions sociales et politiques coutumières ; et
- une production essentiellement orientée vers la subsistance[2].

2.3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Le Cameroun ne dispose pas encore dôune politique spécifique sur les populations autochtones. Il nôa pas encore promulgué une loi de protection de ces groupes sociaux. La Constitution du 18 janvier 1996 reste jusquôà lors la seule référence juridique nationale faisant allusion aux minorités et peuples autochtones, en disposant, dans son préambule que : « *tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs ; lôÉtat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi* ».

Mais cette disposition connaît dans la réalité de nombreuses limites dans la mise en î uvre. Par exemple, les pygmées continuent à faire face à des abus et brimades dans leur milieu. Les institutions chargées de la protection des pygmées, en lôoccurrence le Ministère des affaires sociales (MINAS) nôa pas encore de stratégie relative à la question des populations autochtones.

En septembre 2006, lors du séminaire régional de sensibilisation sur les droits des peuples/communautés autochtones en Afrique, à Yaoundé, il a été relevé quô« *au Cameroun, à la place des termes peuples autochtones ou peuples indigènes et tribaux utilisés au niveau des Nations Unies (ONU) et de lôUnion*

[2] Manuel **Opérationnel** de la **Banque Mondiale, July 1, 2005**

Africaine (UA) pour désigner les couches de la population à mode de vie différent de celui de la majorité, lôon reconnaît plutôt celui de « populations marginales » au MINAS en charge de leur encadrement au premier plan (é). Elles sont caractérisées par les spécificités relevant de leur histoire, de la culture, des schémas culturels essentiels ou existentiels (é). Côest à cause de ces modes culturels, de la mobilité et de la diffusion sociale que ces populations se sont retrouvées à la traîne du mode de vie institutionnel. Leur statut social de populations marginales est dû à leur décrochement par rapport au mode de vie de référence, à leur attachement infaillible à leurs modes de vie propre, séculaires, en déphasage avec la vie moderne ».

Dans cette logique, six groupes de populations marginales ont été définies au Cameroun et regroupent : les pygmées, les montagnards des Monts Mandara, les Mbororo des régions de lôAdamaoua, de lôEst, du Nord et du Nord-Ouest, les populations des criques et des îles, les populations déplacées du fait des catastrophes naturelles ou de la guerre, les populations transfrontalières.

Le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) aborde la question des peuples autochtones sous lôangle de la protection constitutionnelle des minorités. Le MINAS quant à lui se référant au décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, réitère la position de 2006 et affirme que « *la terminologie et les caractéristiques des populations autochtones renvoient aux couches sociales vulnérables connues sous lôappellation populations marginales. Il sôagit notamment des Pygmées Baka, Bakola, Bagyéli et Bedzang, les Mbororo, les montagnards qui intègrent les Mafa, les Mada, les Mandara, les Zoulgo, les Ouldémé, les Molko, les Mbodko, les Dalla et les Guemdjek, les populations des îles et des criques, ainsi que les populations transfrontalières* ». Cette conception reste dominante au MINAS, même si elle a connu une légère évolution qui certes considère toujours les peuples autochtones comme les populations marginales, mais met un accent sur la spécificité de leur culture et de leurs modes de vie.

Au regard des critères retenus par la Banque Mondiale pour la désignation de populations autochtones, les pygmées sont considérés comme populations autochtones du Cameroun ».

3. INFORMATIONS DE BASE SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

3.1. APERÇU GÉNÉRAL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES PYGMÉES

Dôaprès le Groupe de travail mis en place lors de la 28ème session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de lôHomme et des Peuples, en novembre 2000, les caractéristiques globales des groupes sôidentifiant comme peuples autochtones sont les suivantes :

- leur culture et leur mode de vie diffèrent considérablement de ceux de la société dominante ;
- leur culture est menacée au point de son extinction dans certains cas ;
- la survie de leur mode de vie particulier dépend de la reconnaissance de leurs droits et de lôaccès à leurs terres et à leurs ressources naturelles traditionnelles ;
- ils souffrent de la discrimination, de diverses formes de marginalisation tant politique que sociale et sont considérés comme étant moins développés et moins avancés que les autres groupes plus dominants de la société ;
- ils vivent souvent dans des zones inaccessibles et géographiquement isolées[3].

Les pygmées se considèrent tout dôabord comme des peuples ó de la forêtô en raison de la place fondamentale que celle-ci occupe dans leur culture, leur régime alimentaire et leur histoire. Ce sont des groupes sociaux ayant une identité sociale et culturelle distincte de celle de la société dominante ; ce qui les rend vulnérables et susceptibles dôêtre désavantagés par le processus de développement.

En Afrique Centrale, les óPygméesô sont divisés en groupes distincts, tels les Twa dans la région des grands lacs, les Mbuti au Congo et les Baka, Bakola, Bagyéli et Bedzang, au Cameroun. Chaque groupe parle une langue distincte et pratique ses propres techniques de chasse. Bien que la situation de chaque communauté soit différente, elles sont toutes confrontées à de graves problèmes tels que le mépris, la déforestation, les mesures de conservation qui contribuent tous à un état de santé déplorable, etc.

Les liens étroits quôils entretiennent avec la forêt quôils vénèrent et protègent depuis des générations constituent un élément central de leur identité. Lôimportance quôils accordent à la forêt, en tant que refuge matériel et spirituel, source de leur religion, moyens dôexistence, pharmacopée et identité culturelle ne peut être sous-estimée. Quant aux mouvements migratoires, ils se déplacent régulièrement en petits groupes dans des territoires forestiers distincts, collectant de nombreux produits de la forêt, comme le miel sauvage quôils échangent contre des biens avec les communautés sédentaires voisines. Les techniques de chasse varient dôun groupe à lôautre mais incluent toutes lôusage dôarcs et de flèches, de filets et de lances.

3.2. LOCALISATION GLOBALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

Dôune manière générale au Cameroun, selon la plupart des études anthropologiques menées (Ndameu, 2001 ; Abega *et al*, 2005 ; Bigombe, 2008 ; Kolokosso, 2010), les populations pygmées sont géographiquement et administrativement répartis comme suit :

- Les **Baka** rencontrés dans la région de lôEst, départements du Haut Nyong, Kadey, Boumba et Ngoko, et dans la région du Sud, département du Dja et Lobo. C'est le groupe pygmée le plus nombreux du Cameroun, avec environ 40.000 individus.
- Les **Bakola** et **Bagyeli,** deuxième grand groupe pygmées du Cameroun, sont rencontrés dans la région du Sud, départements de lôOcéan et de la Vallée du Ntem. Ils forment un groupe évalué à environ 3.700 personnes, et occupent une superficie de près de 12 000 km² dans la partie méridionale de la région côtière, les départements de lôOcéan et de la Vallée du Ntem. Les

[3] Commission Africaine des Droits de lôHomme et des Peuples, Rapport du Groupe de Travail dôExperts sur les populations/communautés autochtones, 2005, pp 99-100

Bakolo/Bagyéli sont voisins de diverses tribus Bantu, généralement les ElogMpoo, Bassa, Bulu, Ewondo, Ngoumba, Fang, Iyassa, Ntumu, Mvaôan, etc. Ils parlent leur propre langue et toutes les langues de leurs voisins Bantu.

  - les **Bakola** occupent toute la bande forestière littorale précisément dans le département de lôOcéan, arrondissement de Lolodorf ;
  - Les **Bagyeli** sont basés près de la côte Atlantique dans le département de lôOcéan, arrondissement de Lekoundje, Bipindi, Akom II, Kribi, Campo et dans le département de la Vallée du Ntem, arrondissement de Maôan. Bien quôétant de souche Bakola, les Bagyeli se nomment eux-mêmes ainsi.

- Les **Bedzang** constituent le groupe minoritaire des peuples pygmées au Cameroun avec une faible population estimée à peine à 1.000 personnes. Ils sont installés dans la plaine Tikar, à Eseka et à Messondo dans la région du Centre, au nord-ouest du département du Mbam et Kim, et plus précisément dans lôarrondissement de Ngambe Tikar.

Tous les pygmées du Cameroun représenteraient donc globalement à peu près 50 000 personnes ; soit environ 0,4% de lôensemble de la population du Cameroun. La carte 1 ci-après présente la répartition géographique des groupes pygmées au Cameroun.

Carte 1 : répartition géographique des groupes pygmées au Cameroun
Carte 1 : Présentation des zones de peuplement des populations pygmées au Cameroun

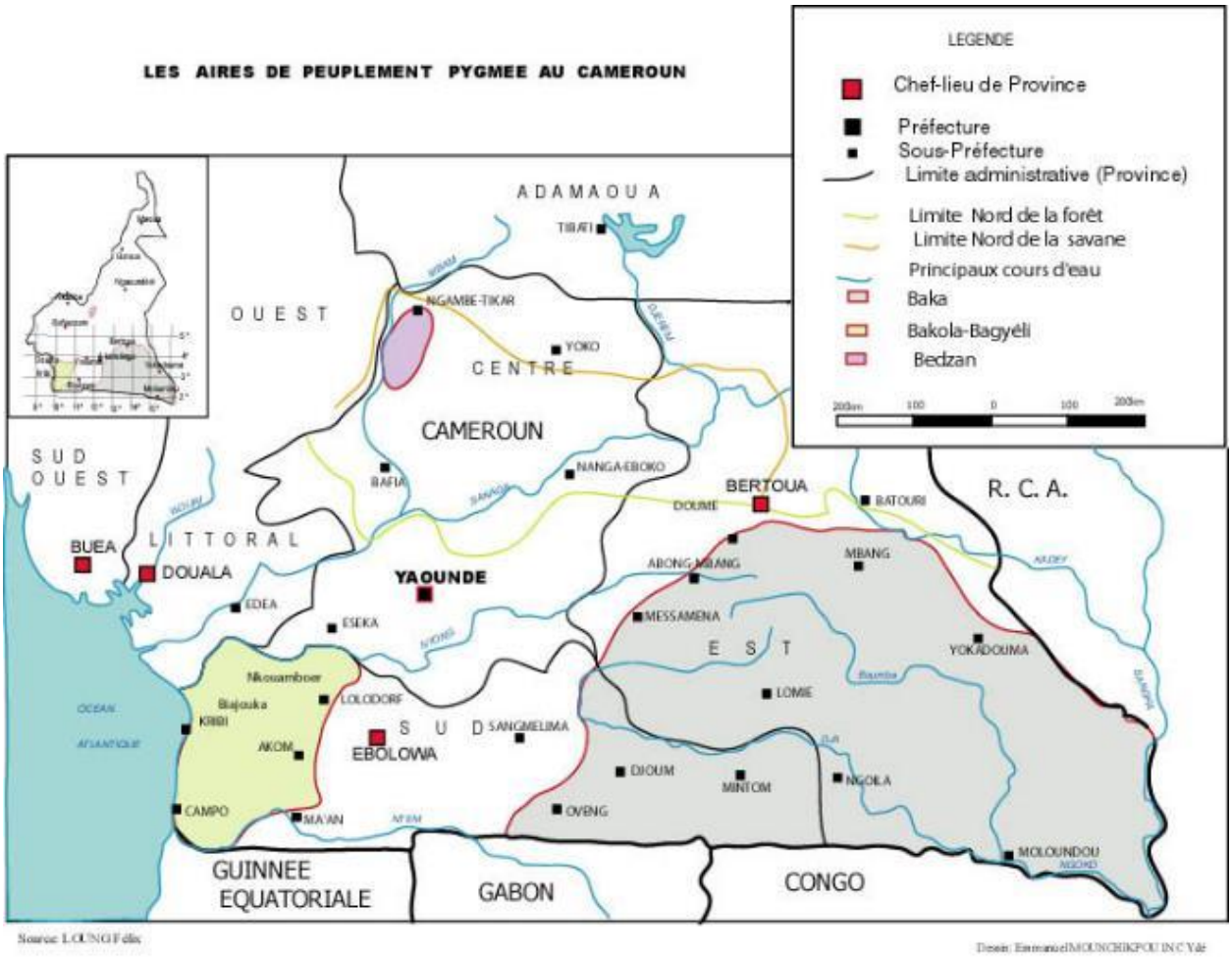

Source : Kolokosso, 2010

Dans chacune des trois régions abritant les populations pygmées, les données de la littérature et les descentes sur le terrain montrent que ces populations sont souvent présentes dans plusieurs arrondissements, comme lôillustre le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Répartition des groupes de populations pygmées au Cameroun

Région	Département	Arrondissements	Populations pygmées rencontrées
Est	Haut-Nyong	Abong-Mbang, Dja, Messamena, Lomié, Doumé, Dimako	Baka
	Boumba-et-Ngoko,	Moloundou, Yokadouma	
	Kadéy	Mbang, Ndelele	
Sud	Dja et Lobo	Djoum, Mintom, Oveng, Bengbis	
	Océan	Akom II, Bipindi, Lolodorf, Campo, Lokoundjé, Nyété	Bagyéli/Bakola
Centre	Mbam et Kim, Nyong et Kelle	Yoko et Plaine Tikar à Ngambé-Tikar, Eséka, Messondo	Bedzang

3.3. ORGANISATION SOCIOCULTURELLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

Chez les Bagyéli, Bakola, Bedzang et Baka, la structure sociale est limitée à la famille et le pouvoir de décision réel appartient à la femme. Chez les Bakola/Bagyeli, chaque individu est indépendant et prend ses responsabilités. Il existe cependant une grande coopération pour la chasse, la musique ou les gardes dôenfants. Chez les Pygmées, il nôy a pas de division sexuelle stricte du travail. La règle est la monogamie même si la polygamie se répand.

Le partage des ressources est l'une des caractéristiques communes de ces peuples. Parce que lôagriculture est négligeable, tout dépend de la nature et le partage égale est de règle.

La sédentarisation des peuples autochtones Bagyeli/Bakola/Baka a conduit au développement des activités agricoles, créant ainsi les inégalités sociales. Les conflits et violences dégénèrent avec la sédentarisation et l'agrégation des populations. Il convient de noter que la sédentarité augmente la pression sur les ressources et, par conséquent, la concurrence. La sédentarité permet également à un individu de recueillir des possessions plus personnelles, ce qui conduit aux inégalités et stratifications sociales.

Aujourd'hui, il y a des cas de vol parmi les Bagyeli, où certaines familles pénètrent illégalement dans les champs des autres membres de la communauté à la recherche de nourriture. Il yôa également des cas d'agressions sexuelles causés par la surconsommation de boissons alcoolisées et les drogues diverses.
Si les peuples autochtones pygmées sont traditionnellement des chasseurs cueilleurs, leur mode de vie subit des mutations en ra ison de nombreuses pressions qui sôexercent sur eux et sur leur milieu. Lôagriculture prend de plus en plus de lôimportance. Cette activité dans certains campements est classée en deuxième position des activités menées par les peuples autochtones pygmées juste après la chasse. Ces changements dans les économies locales des peuples autochtones pygmées sont autant dôindicateurs de leur niveau de sédentarisation.

3.4. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS AUTOCHTONES DU CAMEROUN

Les Pygmées présentent un faible dynamisme démographique, avec un taux de natalité très bas, dôoù le faible nombre des moins de 10 ans. Le taux de célibat serait par contre très élevé, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, ce qui expliquerait en partie le premier phénomène. La population Pygmée serait dans ce contexte une population menacée[4].

3.5. STRUCTURE SOCIALE, CULTURELLE ET POLITIQUE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

La structure sociale traditionnelle des peuples autochtones pygmées est basée sur un système de parenté et de classe d'âge. Ce système de parenté s'appuie sur la famille, le lignage, le sous clan et le clan. Le clan est composé d'individus qui se réclament d'un même ancêtre, réel ou imaginaire. Concrètement, Ils ont des lignées patrilinéaires et vivent et voyagent en petites groupes.

Les peuples autochtones pygmées sont une société égalitaire où les hommes et les femmes sont égaux dans presque tous les plans. Les décisions sont prises par consensus. Il n'y a aucune structure sociale ou politique concrète. Autrement dit, il nôy a pas de chef dans un campement. Lôaccent est mis sur la valorisation de lôindividu, mais la femme possède un rôle prédominant. Dans cette société, tout le monde se livre à la recherche de nourriture. Néanmoins, le rôle de la femme est observé quand il sôagit des services suivants : la cuisine, le nettoyage, la réparation de la hutte, et la recherche de l'eau.

Le mariage est contracté entre des groupes qui ne sont pas liés. Les règles d'exogamie régissent le mariage au sein du groupe. Juste le fait que les gens vivent à proximité les uns des autres est déjà un obstacle quand il sôagit du mariage. Il est à noter que la principale forme du mariage est la monogamie. Généralement, la polygamie existe, mais très rare de trouver.

[4] Plan Dôactions en Faveur des Populations Pygmées, MINEPAT 2010

Pratiquement, il n'y a aucune position de leader dans ces communautés qui a le pouvoir de régler les différends de façon concluante, punir les criminels, empêcher les familles de quitter, ou représenter l'ensemble de la communauté dans les relations avec l'extérieur. Politiquement, ces communautés ne disposent pas de véritables leaders, capables de négocier avec les voisins Bantou.

– *Leadership*

Leadership dans la communauté des peuples autochtones pygmées est assuré par le membre le plus âgé parmi les hommes de la communauté. Il est communément appelé "Nkouma", chez les Bagyeli,"Kono", chez les Baka et doit être une personne respectée par tous les membres de la communauté. Il doit provenir de l'ethnie dominante du village. Cependant, il existe de rares cas où une femme dirige le village. Cela arrive quand il n'y a pas des hommes âgés capables de commander le village. La plupart des femmes de cette catégorie possèdent le pouvoir de divination et guérison. La nature égalitaire sans progrès réels en matière d'éducation a rendu la société pygmées vulnérable aux incursions de leurs voisins.

– *La prise des décisions*

Une communauté pygmée est soumise au verdict du Conseil des Anciens. Loin dôêtre une structure formelle, le Conseil des Anciens ne se réunit que ponctuellement, pour résoudre un problème précis qui se pose au niveau du campement. Entrent ainsi dans ses attributions les questions du mariage des jeunes pygmées, des litiges conjugaux, des problèmes dôinitiation. Lôautorité est généralement entre les mains dôun vieillard dont le pouvoir sôexerce de plein droit sur lôensemble de la communauté.

Cependant, les peuples autochtones pygmées sont un groupe du peuple égalitaire où les décisions sont prises par consensus guidées par les anciens. La voix de tout le monde compte dans la prise des décisions qui concernent la vie de la communauté. Les aînés du campement assurent lôautorité de la communauté tant pour lôorganisation des activités que pour les relations avec la divinité. Ils prennent des décisions qui respectent la volonté du groupe. Ils veillent au respect des valeurs de la société, notamment lôégalité sociale et économique.

La communauté pygmée est un peuple semi-nomade, contrairement aux Bantous sédentaires. Cependant, la prise de décision au niveau de la communauté se fait par consensus sous le contrôle de l'homme le plus âgé dans la société. Les Bagyéli / Bakola, Bedzang et Baka sont un peuple égalitaire par excellence, ou la femme partage presque les fonctions économiques que lôhomme. Bien que tous les membres de la société soient soumis au verdict du conseil des anciens, ce dernier est soumis sous lôautorité du chef Bantou. Lôautorité des anciens est loin d'être une structure formelle, puisquôil se réunit uniquement pour résoudre un problème précis qui se pose au niveau du campement.

Les femmes pygmées manifestes le pouvoir de décision latente dans la mesure où l'homme ne peut prononcer quoi que ce soit en public sans le contrôle de son épouse. Il existe de rares cas où les femmes pygmées dirigent les villages. Cela arrive quand il n'y a pas des hommes âgés capables de commander le village. La plupart des femmes de cette catégorie possèdent le pouvoir de divination et guérison. Par exemple, le chef du campement Fend dans lôarrondissement dôAkom II est une femme.

En ce qui concerne les activités socio-économiques, les femmes pygmées sont très actives. Bien qu'elles se séparent de leurs maris, quand cela arrive, elles se livrent à des activités socio-économiques suivantes : la construction des huttes ou mongulus, le barrage de petits ruisseaux pour attraper des poissons, la cueillette, le séchage ou boucanage de la viande, etc.

3.6. TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

3.6.1. Chasse

La chasse constitue lôactivité la plus importante chez les peuples autochtones pygmées. Cette activité ancestrale constitue traditionnellement le cî ur de leur mode de vie. Elle forme lôessence de ce peuple et son identité culturelle. Le campement entier se déplaçait afin de gagner de nouveaux territoires plus riches en gibier. La chasse était une activité collective dans laquelle tout le groupe participait. La chasse

au filet pouvait apporter de grands animaux, comme des éléphants ou des gorilles, alors en abondance dans la région.

Lôadoption de lôagriculture et la vie sédentaire ont largement modifiés la base de leur économie. Par conséquent, la chasse est devenue aujourdôhui individuelle. Le gibier, plus rare quôavant, consiste en animaux de petite ou moyenne taille tels que des antilopes, des rats sauvages, des oiseaux ou des singes. Ils utilisent encore des armes traditionnelles comme la sagaie ou lôarbalète. Le chien est un compagnon précieux pour la chasse.

La méthode de chasse la plus courante aujourdôhui est la pose de pièges. Chaque chasseur installe dans la forêt ses propres pièges. Ils éparpillent les pièges partout dans les galeries forestières environnantes. Ils parcourent plusieurs kilomètres dans la végétation dense.

Il arrive des moments où les Bantous prêtent des fusils aux peuples autochtones pygmées afin quôils chassent pour eux. Selon les déclarations de ces peuples, les termes de cet accord ne sont pas équitables. Ayant passé plusieurs jours et nuits dans la forêt pour chasser, ils sont obligés de donner la plupart des gibiers attrapés aux Bantous, en échange dôun peu de tabac, de cannabis, de vin de palme ou le manioc. Il y a certaines périodes de l'année où ils passent plus de deux mois dans la forêt. Pendant la saison sèche, ils reviennent au village ou dans des campements seulement pendant les périodes de fêtes, par exemple Noël et Nouvel an.

3.6.2. Collecte des Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL)

Tandis que les hommes pratiquent la chasse, les femmes pygmées sôoccupent de la cueillette dans la forêt : des tubercules sauvages, des fruits, des champignons, des escargots, des chenilles, des crabesé tout entre dans le panier. De mère en fille, les femmes pygmées connaissent le rythme éternel de la nature. Elles savent en quelle saison pousse chaque plante. Elles peuvent reconnaître les espèces de champignons non vénéneux parmi des dizaines dôautres espèces. Quand les pluies arrivent, elles savent que côest le moment pour aller chercher les chenilles qui tombent des grands arbres pour former leur chrysalide dans le sol.

Leur renommée pharmacopée traditionnelle est basée sur des produits extraits de la forêt. Ils utilisent des écorces, des feuilles et des racines, dont ils connaissent les vertus thérapeutiques.
Les principaux PFNL collectés par les populations sont : le Djassan, le Bitter kola, le Garcinia kola, le Coula edulis, le mbongo, le hiomi, les fèves dôIrvingia gabonensis, les fruits de moabi, les écorces de bubinga, les feuilles de gnetum, etc. Les produits sont principalement collectés dans la forêt, exception faite des feuilles de Gnetum africanum (okok) dont la collecte a le plus souvent lieu dans les jachères. Ces produits sont autoconsommés et vendus sur les marchés des villes riveraines. Les populations de la zone dôétude vivent et dépendent essentiellement de la forêt pour leur subsistance.

3.6.3. Pêche

La pèche est pratiquée par les communautés autochtones uniquement pour lôautoconsommation. Cependant, elle est citée comme l'une des activités dont les produits sont échangés avec les communautés Bantous pour la nourriture pendant les périodes de décrue. Dans la zone de lôétude, toutes les communautés autochtones ont cité cette activité parmi les deux premières. Il faut noter que la zone étant parsemée de cours dôeau, la pêche est pratiquée dans les campements enquêtés à des degrés divers selon la proximité des cours dôeau.

Les outils de pêche restent toutefois rudimentaires (nasses, paniers, hameçons, barrage, pirogue etc.). Les différentes espèces péchées sont généralement : les carpes (*CyprinusCarpio*), les siluridés (*Silurusglanis Linné*), les crevettes (*Penaeus spp*) et les crabes (*Potamonautes spp*).

3.6.4. Artisanat

Lôartisanat pratiqué ici concerne essentiellement le tressage des nattes, la fabrication des outils ménagers tels que le panier, les séchoirs et les hottes et de pêche telle que la nasse. Les outils de chasse (lances, pièges).

3.6.5. Agriculture

Comme le gibier devient de plus en plus rare, cette situation a forcé les peuples autochtones pygmées à chercher dôautres moyens de subsistance. Ayant appris comment pratiquer lôagriculture en travaillant dans les plantations des Bantous, ils ont commencé à cultiver leurs propres champs.

Lôagriculture chez les peuples autochtones pygmées se fait sur des petites parcelles de terre éclaircies dans la forêt ou juste derrière les habitations. Ils travaillent un champ pendant deux-trois ans et puis ils laissent en jachère. Généralement, ils cultivent des bananes plantains, du macabo, de lôigname, du manioc, de lôarachide.

La grande saison sèche, de décembre à mars, côest la période du défrichement et des semailles. Puis, les pluies font pousser les boutures et lors de la prochaine saison sèche ils reviennent pour faire la récolte de lôannée. Le travail est réparti entre lôhomme et la femme. Les hommes défrichent le champ et abattent les arbres, tandis que les femmes sèment la terre. Progressivement, lôagriculture devient une composante importante de lôéconomie des peuples autochtones pygmées. Ils font face aux difficultés suivantes :

- Espace cultivable limitée ;
- Manque de semences et de matériel végétal ;
- Les équipements rudimentaires ;
- Manque des intrants etc.

3.6.6. Elevage

Les peuples autochtones pygmées comme peuple de la forêt changent progressivement leur mode de vie. Les facteurs qui favorisent ce changement sont multiples : augmentation de la population dans les villages, surexploitation du gibier par les populations locales, exploitation forestière, et plus important la sédentarisation. Il est à noter que malgré ces multiples facteurs qui favorisent le développement de lôélevage comme activité économique, les pygmées accordent peu dôimportance à cette activité.
Les petits animaux qu'ils gardent sont : poules, chèvres, porcs, etc. Cette activité est entravée par leurs mouvements fréquents et le manque de terres en jachère pour le pâturage de ces petites bêtes. Leurs animaux sont une partie du temps volé par les voisins Bantou. Cela prouve que tout développement significatif qui concerne les peuples autochtones pygmées doit se concentrer sur la sensibilisation du Bantou.

3.7. IMPORTANCE DES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LE MODE DE VIE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

La culture des peuples autochtones Bagyeli/Bakola, Baka repose entièrement dans leur rapport avec la forêt. Les Pygmées bénéficient de diverses façons de ses bienfaits. Ils y prélèvent gibier et poissons, elle leur fournit le bois pour leurs maisons et leur procure fruits et feuilles ainsi que le miel dont ils sont très friands. Un arbre bien particulier, le *strophantus*, leur permet de soigner les plaies grâce à son écorce. Enfin, élément capital, la forêt est le lieu des esprits de la nature qui veillent sur eux, les protègent ou, au contraire, les punissent.

3.8. FACTEURS DE MENACE DE LA SURVIE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Les terres ancestrales des peuples autochtones correspondent pour la plupart aux terres forestières de la deuxième catégorie ci-dessous, le domaine forestier permanent, qui en vertu de la loi, est la propriété privée de lôÉtat. Il sôagit spécifiquement :

- des aires protégées (les parcs nationaux, réserves de faune, zones dôintérêt cynégétique, «game-ranches», jardins zoologiques, sanctuaires de faune et zones tampons) ;
- des réserves forestières (les réserves écologiques intégrales, forêts de production, forêts de récréation, forêts dôenseignement et de recherche, sanctuaires de flore, jardins botaniques et périmètres de reboisement).

Il est à noter que les populations autochtones ne disposent que des droits dôaccès aux terres et aux forêts ; mais pas encore le droit de propriété.

En ce qui concerne la chasse traditionnelle et la récolte des PFNL, les peuples autochtones ont un accès libre dans les unités forestières dôaménagement (UFA) et les galléries forestières environnantes. Pour l'instant, ils peuvent chasser et collecter les PFNL partout dans la forêt.

Bien que les pygmées aient un accès complet dans les UFA pour la chasse traditionnelle et la récolte de produits forestiers non ligneux, leur situation reste précaire. La principale raison côest que ces derniers ne disposent pas suffisamment de terre autour de leurs sites actuels pour pratiquer lôagriculture.

Les peuples autochtones pygmées rencontrent actuellement dôénormes difficultés dans lôaccès aux ressources et espaces vitaux nécessaires à leur subsistance. La création des parcs nationaux et les autres aires protégées est venue accentuer cette situation, ceux-ci percevant très mal les restrictions de leurs activités dans ces aires protégées. Expulsés et reclassés avec des mesures inadéquates sur la bande agro-forestière, dans des campements situés au bord des routes, à proximité des villages bantous (avec lesquels des difficultés de cohabitation sont souvent constatées), ils sont méconnus tant sur le plan social, culturel, économique que politique.

Confrontés aux multiples pressions et à des réalités nouvelles (protection et exploitation des forêts, compétition foncière et logique marchande liées à lôexpansion des agro-industries/plantations des élites, mauvaise gestion des programmes dôexpropriation, mauvaise gouvernance des revenus forestiers, inadéquation des programmes dôaccompagnement, etc..) ils vivent actuellement dans des conditions particulièrement difficiles en termes de précarité et de vulnérabilité, ce qui les pousse à adopter progressivement des techniques non durables dôexploitation des ressources forestières et fauniques.

Les filets et les pièges posés par les chasseurs sont aujourdôhui régulièrement écrasés ou entraînés par les bulldozers. Le gibier disparaît sous lôaction de la déforestation et le *strophantus*, arbre indissociable de la culture Pygmée, se fait de plus en plus rare. Toutes ces causes additionnées ont progressivement contraint les Pygmées à modifier leurs habitudes alimentaires pour adopter celles des communautés ôbantouesô avec lesquelles ils cohabitent.

3.9. DYNAMIQUE SOCIALE ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES VOISINS BANTOU

Pygmées et Bantous vivent des relations dôinterdépendance étroites très anciennes. Les premiers ont besoin des seconds et vice-versa. Les bantous recourent à la force de travail pygmée pour leurs plantations de cacaoyer et pour leurs champs vivriers. Parfois, les Bantous prêtent des fusils aux populations autochtones pygmées afin quôils chassent pour eux. Il arrive des moments où les ces peuples sont obligés dôapporter tous les gibiers attrapés aux Bantous, en échange dôun peu de tabac, de cannabis, de vin de palme ou bien la nourriture (plantain/banane, manioc, etc.).

Malgré la symbiose qui caractérise les échanges entre les deux communautés et les efforts consentis au niveau international et national pour valoriser les droits de lôHomme et plus particulièrement ceux des peuples autochtones, il est remarqué néanmoins que ces derniers sont toujours pour la plupart des cas considérés comme des sujets des populations bantous et vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

Ils sont assujettis à de nombreuses exactions de la part des bantous :

- exploitation dans leurs plantations sans rémunération conséquente, juste quelques paquets de cigarettes, du whisky en sachet et quelques tubercules) ;

- viols perpétués à lôencontre des femmes pygmées ;
- entretien des relations sexuelles avec leurs femmes sans aucune mesure de protection, ce qui présente un risque en termes de propagation des maladies et infections sexuellement transmissibles (IST/MST);
- la marginalisation par la confiscation des espaces attribués aux peuples autochtones par les pouvoirs publics ;
- le détournement des dons destinés aux peuples autochtones venant des ONG internationales, nationales et des particuliers ;
- les abus dans le cas des petits travaux en groupe (non-respect des clauses établies de commun accord), etc.

Ils sont parfois/souvent appelés à égayer les cérémonies mais doivent rester éloignés des invités. Ils nôauront pour toute récompense de ce divertissement que le reste de nourriture. Mais ils ne peuvent partager ni les verres, ni les assiettes avec les autres populations[5]. Il ressort des consultations publiques que les populations pygmées ont à leur part une mauvaise réputation en ce qui concerne le vol répété dans les plantations des bantous.

Les relations Bantous/Pygmées connaissent une évolution progressive dans la mesure où dans certains villages enquêtés, les deux communautés cohabitent pacifiquement et sont impliquées dans les activités visant le développement socio-économique de leur village (champs communautaires, cotisations, etc.). À cela sôajoutent aussi des mariages mixtes établis librement entre les membres des deux communautés. Ces mariages se font dans les deux sens, il est vrai, avec toujours plus de mariages bantous / femmes pygmées que lôinverse.

Sur le plan économique, les pygmées commencent à développer une agriculture vivrière qui leur permet progressivement à assurer leur autonomie. Des champs de 0,50 ha aussi bien entretenu que ceux des bantous ne sont plus une exception.

Les actions à prendre en faveur des peuples autochtones pour une plus grande intégration à la communauté nationale sont :

- Encourager autant que possible la scolarisation des enfants des populations autochtones par le recrutement des formateurs/animateurs dôexpérience.
- Autant que possible, privilégier lorsquôils existent, le recrutement des animateurs pygmées de niveau scolaire suffisant pour scolariser les enfants pygmées.
- Organiser des ateliers de réflexion sur le devenir des peuples autochtones pygmées face à lôévolution inexorable de leur environnement : i) ouverture des routes nationales, ii) implantations des grands projets agro-industriels, miniers, ferroviaires, portuaires, etc., iii) création des aires protégées, parcs nationaux et transfrontaliers.
- Montrer aux populations autochtones pygmées que leur devenir est dans lôéconomie de production : agriculture, élevage, pêche, projets générateurs de revenus sur la base de leurs compétences. Une conversion difficile mais inévitable pour eux à moins de vouloir rester une curiosité ethnologique pour les touristes.
- Reconnaitre aux populations autochtones pygmées leur droit à la terre en sécurisant sur le plan foncier, leur espace de vie.

Chez les Pygmées, lôéconomie des populations pygmées ne reste plus essentiellement sur la forêt et ses ressources à travers la chasse, la pêche et la cueillette. Bien que la forêt demeure la principale pourvoyeuse en ressources nécessaires à la subsistance, lôadoption progressive de lôagriculture les amènent à avoir besoin des espaces permanent autour des campements.

Les ménages qui la pratiquent sont quasi autosuffisants sur le plan alimentaire et développent une certaine autonomie vis -à- vis de leurs voisins bantous, contrairement aux ménages quôon pourrait considérer comme purement forestiers. Ces changements, bien que contribuant à lôamélioration de la sécurité

[5] DROITS DES MINORITES : Protéger les pygmées dôAfrique contre les discriminations. En Afrique, les Pygmées sont un peuple marginalisé quôon retrouve au Cameroun, au Gabon, au Congo. 2011.

alimentaire, sôaccompagnent également dôun certain nombre de transformations sociales. Les relations hommes-femmes sôen trouvent modifiées très souvent aux dépens des femmes. Elles deviennent ainsi plus dépendantes des hommes pour le défrichement des champs et perdent progressivement les moyens de contrôle social quôelles ont traditionnellement sur les hommes.

4. IMPACTS POTENTIELS DU PRODEL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET MESURES DôATTENUATION

4.1. SOUS PROJETS DU PRODEL EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Les préoccupations suivantes ont été enregistrées lors des consultations: la marche à pied sur de longues distances pour la recherche des PFNL (feuilles, tubercules, fruits, etc.) par des femmes pour lôalimentation et/ou la commercialisation nécessite parfois de séjourner plusieurs jours en forêt ; la rareté du gibier conduit les hommes à passer plusieurs semaines dans la forêt pour la recherche de quantité qui peut leur permettre de nourrir les familles et avoir de lôargent pour la scolarité des enfants, payer des frais médicaux, etc.

En bref, ils rencontrent des menaces diverses dans leurs environnements actuels à cause de la rareté de ressources forestières, raison pour laquelle ils veulent se tourner vers lôagriculture et lôélevage comme leurs voisins bantou. Ainsi, lors des consultations, les populations pygmées Baka et Bakola / Bagyéli ont souhaité que soient développées dans le cadre du PRODEL les actions suivantes : apiculture (miel), petite volaille (poulets traditionnel avec incubateur) pour faciliter l'éclosion des î ufs, élevage des chèvres utilisant les petits enclos.

4.2. IMPACTS SOCIAUX POSITIFS ET NEGATIFS POTENTIELS ET MESURES DôOPTIMISATION ET ATTENUATION RESPECTIVES

Composantes du projet	Impacts sociaux	Mesures proposées
Appui au développement de lôapiculture (miel)	*Impacts sociaux positifs*	*Mesures dôoptimisation*
	La sédentarisation des PA pygmées qui ouvre la voie pour le bénéfice des services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.)	Intensifier les mesures visant à encourager de nombreux ménages à pratiquer cette activité
	Amélioration de leur niveau de revenu permettant le paiement des factures sanitaires et les frais de scolarité pour leurs enfants	Mettre en place une stratégie de campagne pour l'éducation et sensibilisation des ménages sur l'utilisation judicieuse des revenus sur l'éducation des enfants et le paiement des factures sanitaires
	Amélioration de leur régime alimentaire et par conséquent leur état de santé (soulagement des allergies et fournit une énergie naturelle pour le corps et la relaxation)	Intensifier les mesures visant à encourager de nombreux ménages à pratiquer cette activité
	Réduction des maladies liées à la carence alimentaire	Intensifier les mesures visant à encourager de nombreux ménages à pratiquer cette activité
	Facilitation de la production du miel, un élément très important dans leur pharmacopée traditionnelle	Mettre en place des mesures pour assurer la durabilité du processus (renforcement des capacités, suivi-évaluation, sensibilisation, etc.)
	Facilitation dôune économie de troc avec leurs voisins Bantous pour subvenir aux autres besoins	Encourager la pratique de lôéconomie de troc avec leurs voisins car elle conduit à la cohésion sociale et à la coopération entre les communautés
	Facilitation de la multiplication des abeilles (des pollinisateurs importants et les écosystèmes en dépendent pour leur existence et pour augmenter leur diversité génétique) «pollinisation croisée»	Soutien continu et renforcement des capacités des apiculteurs

Composantes du projet	Impacts sociaux	Mesures proposées
	Facilitation de la multiplication des abeilles (facteur très important dans la pollinisation des cultures)	Soutien continu et renforcement des capacités des apiculteurs
	Impacts sociaux négatifs	*Mesures d'atténuation*
	Risque de conflits liés à l'amélioration de leur statut social, conduisant à leur autonomie et moins de travail dans les champs des Bantous	Mettre en place une stratégie de campagne de l'éducation et sensibilisation des Bantou sur la nécessité pour le respect et le soutien de leurs voisins pygmées dans leurs activités économiques
La production de petite volaille (poulets traditionnel avec incubateur) pour faciliter l'éclosion des ufs	*Impacts sociaux positifs*	*Mesures d'optimisation*
	La production de petite volaille favorise la sédentarisation des PA pygmées qui ouvre la voie pour le bénéfice des services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.)	Intensifier les mesures visant à encourager de nombreux ménages à pratiquer cette activité
	Amélioration de leur autosuffisance alimentaire par la présence des volailles domestiques	Mettre en place une stratégie de campagne pour l'éducation et sensibilisation des ménages afin de maintenir les capacités requises
	Amélioration de leur niveau de revenu permettant le paiement des factures sanitaires et les frais de scolarité pour leurs enfants	Mettre en place une stratégie de campagne pour l'éducation et sensibilisation des ménages sur l'utilisation judicieuse des revenus sur l'éducation des enfants et le paiement des factures sanitaires
	Impacts sociaux négatifs	*Mesures d'atténuation*
	Risque de conflits liés à l'amélioration de leur statut social, conduisant à leur autonomie et moins de travail dans les champs des Bantous	Mettre en place une stratégie de campagne de l'éducation et sensibilisation des Bantou sur la nécessité pour le respect et le soutien de leurs voisins pygmées dans leurs activités économiques
	Risque de conflits liés aux destructions des cultures des Bantous par les volailles des Pygmées en cas de divagation accidentel	Élaborer des mesures pour garder les volailles dans les clôtures ou en quarantaine
	Moins de pression sur la faune sauvage puisque la source de protéines animales est facilement disponible	Encourager l'intensification de l'élevage à travers le renforcement des capacités techniques des peuples autochtones
Le développement de l'élevage des chèvres utilisant les petits enclos	*Impacts sociaux positifs*	*Mesures d'optimisation*
	L'élevage des chèvres favorise le processus de sédentarisation avec des bénéfices des services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.)	Intensifier les mesures visant à encourager de nombreuses familles à pratiquer cette activité
	Amélioration de leur autosuffisance alimentaire par la présence des volailles domestiques	Mettre en place une stratégie de campagne pour l'éducation et sensibilisation des familles afin de maintenir les capacités requises
	Amélioration de leur niveau de revenu permettant le paiement des factures sanitaires et les frais de scolarité pour leurs enfants	Mettre en place une stratégie de campagne pour l'éducation et sensibilisation des ménages sur l'utilisation judicieuse des revenus sur l'éducation des enfants et le paiement des factures sanitaires
	Impacts sociaux négatifs	*Mesures d'atténuation*

Composantes du projet	Impacts sociaux	Mesures proposées
	Risque de conflits liés à l'amélioration de leur statut social, conduisant à leur autonomie et moins de travail dans les champs des Bantous	Mettre en place une stratégie de campagne de l'éducation et sensibilisation des Bantou sur la nécessité pour le respect et le soutien de leurs voisins pygmées dans leurs activités économiques
	Perte de leurs traits culturels originaux qui sont liés à la forêt (perte des pratiques liées à la chasse)	Sensibiliser la population pygmée sur la nécessité de préserver leur patrimoine et les pratiques culturelles à travers des excursions spasmodiques dans la forêt avec la jeune génération
	Moins de pression sur la faune sauvage puisque la source de protéines animales est facilement disponible	Encourager l'intensification de l'élevage à travers le renforcement des capacités techniques des peuples autochtones
	dégradation de l'environnement immédiat en cas d'augmentation du nombre d'animaux	Encourager l'utilisation judicieuse des jachères disponibles autour des campements pour l'alimentation des animaux

Dôune manière générale, la mise en î uvre de ces actions contribuerait significativement à lôamélioration du statut social des populations pygmées notamment à travers une plus grande considération de la part de leurs voisins bantous.

5. ACTIONS À METTRE EN í UVRE EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PRODEL

Pour répondre aux préoccupations des peuples pygmées, dans le cadre du PRODEL, trois domaines dôintervention stratégique suivants qui sôaccordent aux composantes du projet PRODEL ont étés sélectionnés: (1) ***appui au développement de lôapiculture ; (2) production de petite volaille (poulets traditionnel avec incubateur pour faciliter l'éclosion des î ufs) ; (3) développement de lôélevage des chèvres***.

Bien quôil y ait déjà un certain nombre dôactions gouvernementales en cours, et plus précisément, le PNDP et dôautres initiatives ayant pour objectifs lôappui aux communautés, ces différentes actions ressortent comme étant la priorité de survie des populations Pygmées, surtout dans un contexte dôamenuisement de leur espace vital et de dépendance vis-à-vis des Bantous. Il sôagit des actions suivantes :

Appui au développement de lôapiculture : conseils, fabrication des ruches, système de captage des abeilles, récolte du miel, préservation du miel.

Production traditionnelle de la petite volaille : conseils, installation des incubateurs, soins et techniques préliminaires, préservation des î ufs pour l'alimentation des enfants.

Élevage des chèvres dans les petits enclos : conseils, construction des enclos, système d'alimentation d'animaux en enclos, suivi de la santé des animaux etc.

6. MÉCANISMES DE RÉSOLUTION DES CONFLITS

6.1. APPROCHE HABITUELLE DE GESTION DES CONFLITS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS

6.1.1. Conflits entre pygmées et bantous

Pour les litiges qui peuvent exister entre bantou et pygmée, les populations font généralement appel au chef traditionnel du village auquel le campement est rattaché. Plusieurs méthodes de résolution des conflits ont été mises en place et sont utilisées par les principaux concernés :

- **Les réunions de concertation entre les pygmées et les Bantou :** En cas de plainte de la part des pygmées ou des Bantous, les chefs traditionnels pygmées et Bantou organisent des réunions de concertation entre les deux communautés. Cette méthode permet de résoudre à lôamiable de nombreux conflits. Cependant, elle nôest pas réellement efficace car, les pygmées sont souvent blâmés par les chefs Bantou.
- **La plateforme de concertation :** Lorsque les réunions de concertation ne permettent pas de résoudre les problèmes entre les communautés, ils peuvent être transférés au niveau du sous-préfet qui préside la plateforme de concertation entre les différentes communautés. Cette instance vise deux objectifs : **amener les pygmées à intégrer la société et amener les Bantou à accepter les pygmées.** Outre le sous-préfet, la plateforme est composée du maire (Rapporteur), et des représentants du MINAS et du MINEPIA (membres). Cette plateforme constituera une instance de recours, puisque des conflits sont censés être réglés à l'amiable entre les parties.
- **Le cadre réglementaire relatif au foncier :** Afin de faciliter la résolution des problèmes fonciers très récurrents dans la zone cible, il peut arriver que les autorités sôappuient sur le cadre juridique y relatif. Cependant, vu le contexte des localités concernées, lôapplication des prescriptions règlementaires reste encore un réel problème entre les deux communautés.
- **Lôapproche sociale : E**lle tient compte des critères de cohabitation mais aussi de la vulnérabilité pygmées. Cependant, la méthode est limitée car repose principalement sur le bon vouloir du propriétaire coutumier du terrain.

6.1.2. Conflits au sein des communautés pygmées

Dans le processus de gestion des conflits au sein des communautés pygmées, les approches culturelles sont utilisées. Les conflits entre deux membres se règlent par consensus, précédé de fait par une assise du campement.

6.2. MÉCANISME DE RÉSOLUTION DES CONFLITS PROPOSÉ

Dans le cadre du CPPA, les conflits et litiges pourraient résulter directement de la mise en î uvre des sous-projets notamment, à cause de la destruction des champs des communautés hôtes par les animaux des populations pygmées bénéficiaires. Les conflits pourront aussi avoir une origine indirecte, dans la mesure où les communautés bantoues se sentiraient lésées ou non prises en compte dans le cadre des activités de lôélevage. ,

Dans lôun ou lôautre des cas, le mécanisme de résolution devra en premier lieu sôappuyer sur le dialogue intercommunautaire habituellement utilisé par les communautés pour gérer les conflits. Les représentants des communautés et/ou des familles impliquées devront être mobilisés dans le cadre dôune concertation pour un arrangement par consensus.

Au cas où lôapproche communautaire ne permet pas de résoudre le problème, les conflits devront être gérés sur la base de plaintes établies par les concernés suivant le canevas ci-après :

- Formulation et dépôt des plaintes : les réclamations seront dôabord adressées aux chefs des villages auxquels sont rattachés les campements pygmées, avec ampliation au chef de cantons, aux SAS, aux délégués (dôarrondissement et/ou départemental) du MINEPIA et aux sous-préfets.
- Examen de la plainte et suite à réserver : les requêtes seront examinées dans le cadre de réunion de résolution des conflits avec la collaboration des notables des deux communautés. Ces requêtes (y compris les conclusions arrêtées) devront être transmises aux sous-préfets concernés. Les conclusions de la gestion de chaque requête seront transférées au PRODEL/CPPA afin que les mesures adéquates soient prises. Par ailleurs, pour assurer la bonne communication autour du processus de résolution des conflits, les contacts du PRODEL seront mis à la disposition des parties prenantes concernées.

Si au terme de ce processus les conflits ne sont pas résolus, côest-à-dire que les plaignants ne sont pas satisfaits, ces derniers pourront saisir librement les instances judiciaires selon les dispositions légales nationales en vigueur.

Dans lôoptique de prévenir et de minimiser les conflits susceptibles dôêtre générés lors de la mise en î uvre du CPPA, des mesures devront être prises pour assurer une sensibilisation suffisante des communautés sur le Cadre de Planification et les modalités de sa mise en î uvre.

7. Mise en î uvre et processus de sélection des sous-projets

7.1. ZONE DE MISE EN í UVRE DU CPPA

Comme le montre la carte 2, le projet PRODEL CPPA sera exécuté dans les départements des deux régions susmentionnées et abritant les peuples autochtones pygmées. Il sôagit respectivement des départements de lôOcéan et du Dja et Lobo pour la région du Sud et des départements du Haut-Nyong, de la Kadey et de la Boumba-et-Ngoko pour la région de lôEst. Ainsi, il est possible que les sous-projets PRODEL seront exécutés dans les arrondissements abritant les populations pygmées.

Carte 2 : Localisation des zones de mise en î uvre du CPPA/PRODEL dans les régions de l'Est et du Sud

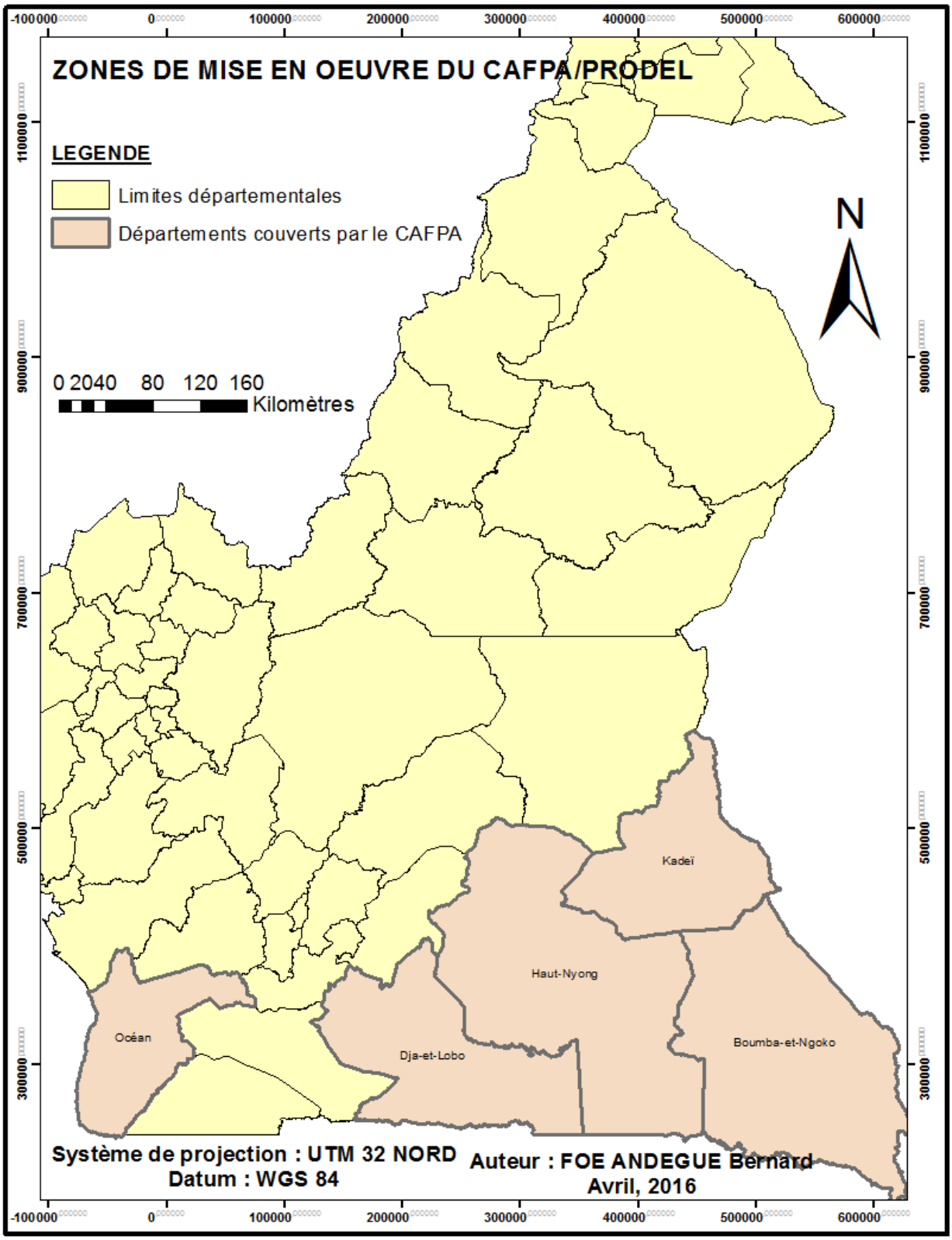

7.2. CONSULTATIONS PUBLIQUES JUSQUÔÀ PRESENT

Lors de la conduite des consultations publiques dans les régions de lôEst et du Sud, les groupes dôacteurs rencontrés ont donné leur avis sur les cibles ou sous-projets potentiels à réaliser dans le cadre de la mise en î uvre du PRODEL y compris des sous-projets potentiels en faveur des populations autochtones. Ces informations sont résumées dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Appréciation des sous-projets potentiels en faveur des PA par les parties prenantes consultées

Groupes dôacteurs	Ces sous-projets sont-ils compatibles avec les modes de vie des populations pygmées ?			
	Poulet traditionnel	Miel	Chèvres	Aulacodes
Populations Baka de Cyrie	✓	✓	✓	
Populations Baka de Kendjo	✓	✓	✓	
Populations Baka de Menzoh			✓	
Populations Baka de Ndjibot	✓		✓	
Populations Baka de Bitchomam et Diassa	✓	✓	✓	
Populations bagyéli de Dehane	✓	✓	✓	
Populations bagyéli de Mbebe	✓	✓		
Populations bagyéli de Bivouba			✓	

8. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN í UVRE DU CPPA ET BUDGET

Lôévaluation sociale effectuée en concertation avec les populations autochtones sera la base de la préparation dôun Plan en faveur des peuples autochtones (PPA).

La préparation dôun PPA est requise si dans le cadre de lôévaluation sociale du sous projet PRODEL (corridor ou outre), réalisée à partir du constat fait dans le cadre de lôexamen préalable que des populations autochtones vivent dans la zone dôun sous projet ou y ont des attaches collectives, il est jugé que le sous projet proposé aura des répercussions positives ou négatives sur les populations autochtones; ceci est lôélément déclencheur de lôélaboration du Plan.

Ainsi, dans la planification dôun sous projet PRODEL, le PPA est préparé après lôévaluation sociale, et présenté à la Banque mondiale pour examen. Lôéligibilité du sous projet à un financement est conditionnée par lôapprobation du Plan en faveur des populations autochtones. Un expert social sera requis par le PRODEL pour lôélaboration du PPA. La Coordination dirigée par le coordonnateur du PRODEL assure cette mise en î uvre.

Le document dôévaluation sociale est la base de la préparation du PPA dont les éléments suivants constituent la charpente :

a) un résumé des cadres juridiques et institutionnels et des données de base sur les PA;
b) un résumé de lôévaluation sociale ;
c) un résumé des résultats du processus de consultation des communautés autochtones affectées ;
d) un cadre pour assurer le déroulement dôune consultation des communautés autochtones affectées durant lôexécution du projet;
e) un train de mesures visant à assurer que les populations autochtones tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés, y compris des mesures destinées, en tant que de besoin, à renforcer les capacités des organismes chargés dôexécuter le projet ;
f) les mesures permettant dôéviter, de minimiser, dôatténuer ou de compenser ces effets négatifs sur les populations autochtones identifiés éventuellement;
g) les coûts estimatifs et le plan de financement du PPA ;
h) des procédures de gestion des plaintes éventuellement formulées par les communautés autochtones touchées par lôexécution du projet
i) des mécanismes de suivi, dôévaluation et dôétablissement de rapports liées à lôexécution du PPA.

Le plan fera lôobjet de concertation avec les PA, soumis à la Banque pour approbation et diffusé tant au niveau pays quôau niveau de lôInfoshop de la Banque mondiale.

La diffusion au niveau pays se fera notamment au niveau de la zone / aire de santé, au niveau des autorités administratives.

8.1. CADRE DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION DES PA

8.1.1. Cadre de consultation

Le cadre de consultation pour le PRODEL comprendra les représentants des campements PA situés dans l'aire du projet, les ONG, les confessions religieuses et les Agences impliquées dans la dynamique pour la promotion des populations autochtones de l'aire du projet.. Les notables

d'autres communautés résidant dans l'aire du projet feront aussi partie de ce cadre. Le genre et les relations intergénérationnelles seront respectés.

8.1.2. Cadre de concertation

Sous la direction de l'animateur du projet, il sera mis en place un groupe de concertation. Ce groupe se réunira pour arracher un consentement des participants sur la nature et la portée des actions programmées à chaque étape de la mise en î uvre du projet.

Ce consentement sera sollicité suffisamment longtemps avant le début des activités dans le respect des délais nécessaires aux processus autochtones de consultation et de prise de décision.

Les débats seront tenus dans une atmosphère de cordialité, sans coercition ni manipulation, encore moins d'intimidation.

Ces échanges supposent que tous les participants disposent de l'information claire sur le projet.

Ces informations comprennent la nature, l'ampleur, la réversibilité et la portée du projet ou lôactivité proposée.

Le consentement et la participation sont des éléments essentiels de concertation qui sera recherché auprès des P.A.

La consultation doit se faire de bonne foi. Les parties devraient établir un dialogue leur permettant de parvenir à des solutions adaptées dans un climat de respect mutuel et de bonne foi, sur la base d'une participation pleine et équitable. Cette consultation exige du temps et un système efficace de communication entre les PA et d'autres parties prenantes.

Les PA devraient pouvoir participer à la concertation par l'intermédiaire de leurs propres représentants librement choisis et de leurs institutions coutumières ou autres. L'inclusion d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes et la participation des femmes sont essentielles et au besoin la participation des enfants, jeunes et vieillards. Ce processus peut prévoir la possibilité d'un consentement différé.

Les Autorités politico-administratives de l'aire du PRODEL veilleront à une représentation équilibrée entre les deux sexes et tenir compte des points de vue des enfants, des jeunes et vieillards. Les informations seront précises et présentées de manière accessible et compréhensible à tous.

La diffusion de ces informations se fera par elle et les langues traditionnelles locales de la zone dôintervention.

Des mécanismes et procédures seront mis en place pour vérifier la bonne application du principe de consentement préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises. Ces mécanismes sont notamment des mécanismes de contrôle et de recours.

En tant que principe de base du consentement, toutes les parties doivent bénéficier des mêmes possibilités de débattre de tout accord, aménagement ou projet proposé. Cette égalité de chance doit être entendue comme un même accès aux ressources financières, humaines et matérielles pour permettre aux communautés d'examiner en détails et efficacement, ou par tout autre moyen concerté ou tout accord en projet qui aura ou peut avoir une incidence, positive ou négative, sur

leurs droits à leurs territoire et ressources naturelles.

Le consentement préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, sera renforcé par la mise en place des procédures de test et de contrôles indépendants de ces processus.

Finalement, la réussite des sous projets en faveur des peuples autochtones pygmées dépend du dispositif institutionnel de mise en î uvre du CPPA qui englobe les institutions ayant des relations plus ou moins directes avec les populations pygmées comprenant les structures gouvernementales, les communes, et le PRODEL.

8.2. STRUCTURES GOUVERNEMENTALES

Ce sont des services qui assurent les fonctions régaliennes de lôÉtat. Sôils ont le mérite dôexister, de manière générale ils sont démunis des moyens logistiques de leur politique.

8.2.1. Sous-préfectures

Les Sous-préfets assurent au niveau des arrondissements, la coordination des activités des diverses structures décentralisées des ministères techniques et autres intervenants, ainsi que la tutelle des collectivités territoriales décentralisées (les communes).

Les Sous-préfets jouent un rôle central dans la sensibilisation des populations. Ce sont des facilitateurs, qui assurent la présidence de divers organes de développement mis en place dans leur unité administrative. Ils interviennent à travers les chefs traditionnels dans la gestion des affaires courantes, y compris les litiges fonciers à travers la plateforme de résolution des conflits quôil préside.. Ils seront dôun grand apport dans le cadre de la mise en î uvre du PRODEL.

8.2.2. Services techniques déconcentrés

Les administrations connexes dont les actions touchent les peuples autochtones Pygmées dans le cadre de ce projet sont représentées par le MINAS et le MINEPIA.

Les Service dôAction Sociales (SAS) du MINAS accompagneront les pygmées dans la préparation des dossiers administratifs. Ils participeront également au suivi de la mise en î uvre des sous-projets des pygmées.

Le MINEPIA, à travers les délégués dôarrondissement assurera la mise en î uvre technique des actions du projet sur le terrain, appuiera les pygmées dans la formulation de leurs sous projets. Ils assureront le suivi technique de ces sous-projets en collaboration avec les points focaux départementaux du PRODEL.

8.2.3. Communes

Conformément aux textes sur la décentralisation, les communes sont responsables du développement socio-économique au niveau local. À travers leurs services dôactions sociales, elles interviendront dans la sensibilisation et la mobilisation des potentiels bénéficiaires du CPPA.

8.3. BESOIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes sont présentés dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Présentation des besoins en renforcements des capacités dans le cadre de la mise en î uvre du CPPA

Bénéficiaires	***Thèmes de sensibilisation/formation***	***Contributions pour lôatteinte des objectifs du CPPA***
Populations pygmées	Information/sensibilisation sur lôimportance des activités alternatives aux produits de la forêt et sur les mécanismes de financement des sous-projets des populations pygmées	Faciliter la compréhension et le bienfondé du projet comme source supplémentaire dôaliments mais aussi de revenus par la commercialisation des produits. Ceci peut favoriser une meilleure implication des bénéficiaires lors de la mise en î uvre des sous-projets.
	Formation sur la gestion financière des sous-projets	Contribuer à la pérennisation du projet en outillant les bénéficiaires en matière de gestion des revenus de leur activité.
	Formation sur les itinéraires techniques de mise en î uvre des sous-projets et sur les mécanismes de commercialisation des produits	Permettre aux bénéficiaires de rentabiliser les sous-projets mis en î uvre dans le but dôatteindre lôobjectif de contribution à lôautonomisation des pygmées par la commercialisation des produits de lôélevage
MINAS/SAS/ Communes/délégué dôarrondissement MINEPIA	Sensibilisation sur les questions de genre et groupes vulnérables	Favoriser lôintégration des jeunes et des femmes lors de la mise en î uvre des sous-projets.
	Formation sur les outils de suivi des sous-projets des communautés	Permettre aux intervenants de bien mener le reportage des activités sur le terrain.

8.4. SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi des activités retenues en faveur des populations pygmées est essentiel.

Lôobjectif du suivi est de sôassurer que le CPPA est effectivement et efficacement mis en î uvre, tant en ce qui concerne les opérations prévues que lôapproche et les responsabilités établies, lôenjeu étant dôapporter les correctifs éventuels pour optimiser lôefficacité des sous-projets du CPPA.

8.4.1. Responsables de suivi et évaluation

<u>Au plan interne</u>

En ce qui concerne le suivi interne, le spécialiste environnemental et social en collaboration avec les points focaux PRODEL et les responsables locaux du MINAS assureront le suivi de la mise en î uvre du CPPA. Ils effectueront périodiquement des descentes sur les sites de sous-projets pour sôassurer de lôeffectivité des activités des sous-projets.

<u>Au plan externe</u>

L'évaluation externe quant à elle sera effectuée par un consultant indépendant pour donner lôétat dôavancement de la prise en considération des recommandations du CPPA. Elle sôeffectuera en deux phases : à mi- parcours (année 3) et à la fin du CPPA (année 6) de la mise en î uvre du PRODEL. Ce processus permettra également de corriger les erreurs constatées et d'ajuster les actions en vue d'atteindre les objectifs. Au terme de chaque évaluation, un rapport sera établi et soumis à lôunité de coordination du projet pour validation, et ensuite à la banque mondiale pour approbation.

Dans le cadre de la mise en î uvre des Plans dôAction de Populations Autochtones (PAPA) subséquents, il est nécessaire quôune convention soit établie entre les différents groupes dôacteurs sus-présentés. Ladite convention devra définir de manière claire et précise, les rôles et responsabilités de chacun dans lôexécution des activités du projet ainsi que les champs dôintervention (appui technique, suivi des

activités, résolution des conflits, etc.) Le but est dôéviter des interventions erronées sur le terrain lesquelles, pourraient conduire à lôéchec du projet sur le terrain surtout en termes de contribution effective au développement socio-économiques des populations pygmées ciblées.

8.4.2. Indicateurs de résultats du CPPA et PPA

Les indicateurs sont nécessaires pour apprécier le sens dôévolution du CPPA, la preparation des PPA et finalement, la mise en î uvre des sous-projets prévu dans les PPA. Ils devront être relevés pour chaque type dôaction et servir de base à la consolidation ou la réorientation des actions, selon la tendance révélée. Chaque acteur impliqué dans le suivi devra disposer de ces informations.

- Indicateurs de mise en î uvre du CPPA

Ils découlent des activités arrêtés dans le CPPA et sont ci-dessous présentés :
Indicateurs de mise en î uvre

- **Nombre de réunions dôinformation/sensibilisation organisées ;**
- **Nombre de personnes ayant participées aux réunions dôinformation/sensibilisation sur le PRODEL et le CPPA ;**
- **Nombre de sessions de formations organisées à lôintention des bénéficiaires et des SAS/délégués dôarrondissement MINEPIA ;**
- **Nombre de personnes ayant bénéficié des formations ;**
- **Nombre de PPA prépare et approuvé par la Banque et nombre des actions en faveur des populations autochtones soumis au financement ;**
- **Montant total des financements accordés en faveur des populations autochtones;**
- **Nombre de sessions de formation organisées ;**
- **Nombre de SAS/délégués MINEPIA capables de formuler et/ou de suivre des sous-projets PRODEL et/ou actions en faveur des populations autochtones.**

- Indicateurs de mise en î uvre des sous-projets seront incluse dans les PPA, comme par exemple :

1. <u>Apiculture</u>

- Nombre de ruches par campement ;
- Nombre de familles ou groupes ayant des ruches ;
- Revenus provenant de lôapiculture ;
- Quantités du miel produit provenant des ruches ;
- Quantités vendues ;
- Degré de satisfaction des familles avec le projet.

2. <u>La production de petite volaille en utilisant la méthode traditionnelle, avec incubateur pour faciliter l'éclosion des î ufs</u>

- Nombre de familles ou groupes ayant des poulets ;
- Nombre de consommation domestique des poulets ;
- Revenu familial provenant de la vente des poulets ;
- Nombre dôî ufs produit par groupement familial ;
- Revenu familial provenant de la vente dôî ufs.

3. <u>L'élevage des chèvres</u>

- Nombre de familles ou groupes ayant des chèvres ;
- Revenu familial provenant des chèvres;
- Nombre de petits enclos des chèvres par groupement familiale ;
- Nombre de petits enclos des chèvres par communauté ;

8.5. BUDGET PROJETE DE MISE EN í UVRE DES ACTIONS PROPOSÉES

Ce budget sôélève à deux cent quarante six millions (246 000 000) francs CFA comme détaillé dans le tableau 5 suivant.

Tableau 5 : Budget de mise en î uvre du PPA

Action	Activités	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût global
Mise en î uvre des sous projets élevage/ activités en faveur des populations autochtones	Réunions dôinformation/sensibilisation des populations et des autres parties prenantes	8	Sessions	3 000000	24 000 000
	Formation des populations bénéficiaires (sur site)	10	Session	2 000000	20 000 000
	Co-financement des sous projets retenus	54	Communauté	3 000000	162 000 000
Etudes	Elaboration des documents PPA				
Formation des principaux acteurs de mis en î uvre	Formation des SAS et des délégués dôarrondissement-MINEPIA sur le montage et le suivi des sous-projets	2	Sessions	5 000000	10 000 000
Suivi-évaluation	Frais de suivi par les SAS	5	An	3 000000	15 000 000
	Frais de suivi par les délégués dôarrondissement-MINEPIA	5	An	3 000000	15 000 000
	Frais de suivi par le point focal départemental-PRODEL	PM			
	Frais de suivi par le spécialiste environnemental et social du PRODEL	PM			
	Évaluation à mi-parcours	PM			
	Évaluation finale	PM			
COUT GLOBAL en FCFA					**246 000 000**

Dans le cadre de la mise en î uvre du CPPA et compte tenu des spécificités liées à la situation socio-économique des populations pygmées, les activités de mise en î uvre des sous projets au bénéfice de ces populations devront être cofinancées par le projet et les bénéficiaires. Les populations bénéficiaires contribueront uniquement en nature dans le cadre de la réalisation des activités de ces sous projets : construction des petits enclos pour les chèvres, récolte de matériaux locaux pour la construction des ruches, etc.

RÉFÉRENCES

Banque Mondiale. 2005. Politique Opérationnelle 4.10 sur les populations autochtones

BIGOMBE, P. L. 2008. Etude sur le Cadre Juridique de Protection des Droits des Peuples Autochtones au Cameroun. Yaoundé, le 23 Septembre

CADHP & IWGIA. 2005. Rapport du Groupe de travail dôexperts de la Commission Africaine des Droits de lôHomme et des Peuples sur les Populations/Communautés Autochtones, adopté par la Commission Africaine des Droits de lôHomme et des Peuples lors de sa 28ème session ordinaire, Banjul, 2005.

CED, RACOPY, FPP, 2010. La situation des droits des peuples autochtones au Cameroun. Rapport supplémentaire soumis suite aux 15e-19e rapports périodiques du Cameroun (CERD/C/CMR/19), 27 janvier 2010

Dehoumon M. 2011. DROITS DES MINORITES : Protéger les pygmées dôAfrique contre les discriminations. En Afrique, les Pygmées sont un peuple marginalisé quôon retrouve au Cameroun, au Gabon, au Congo. <halshs-00574234>.

Létouzey, R.1968. Etude Phytogéographique du Cameroun. Le chevalier, Paris, France.

Nguiffo, S .2001. Une Seule Forêt pour Deux Rêves. Les Contraintes des Baka de Miatta face à la Réserve de Faune du Dja : Centre pour lôEnvironnement et le Développement

Pyhälä, A. 2012. Dans QUEL AVENIR POUR LES BAKA : Droits et Moyens de Subsistance des Peuples Autochtones Dans le Sud-Est du Cameroun. Eks-Skolens Trykkeri, Copenhague, Danemark.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail ï Patrie ---------- **MINISTERE DE LõELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES** -------- **SECRETARIAT GENERAL** --------	**REPUBLIC OF CAMEROON** Peace- Work ï Fatherland ---------- **MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES** -------- **SECRETARIAT GENERAL** --------

DIVISION DES ETUDES, DE LAPLANIFICATION, DE LA COOPERATION ET DES STATISTIQUES

GROUPE DE TRAVAIL DE PREPARATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LõELEVAGE (PRODEL)

TERMES DE REFERENCE POUR LõELABORATION DõUN CADRE POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONNES

(CPPA)

Mai 2015

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lôactivité économique du Cameroun très variée poursuit son expansion depuis la reprise entamée en 2010. La croissance du PIB réel sôest consolidée à 4,8 % en moyenne sur la période 2011-2013.

Le contexte stratégique national est marqué par lôadoption dôun ensemble dôoutils majeurs de planification politique, économique, social et culturel, dont la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de lôÉtat, la Vision Cameroun 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et lôEmploi (DSCE), la Stratégie du Développement duSecteur Rural (SDSR) et le Plan National dôInvestissement Agricole (PNIA).

La Loi sur le Régime Financier de lôÉtat (RGF) institue le budget programme et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il sôagit de passer, dans la gestion des finances publiques, dôune logique de moyens centrée sur la recherche de la régularité budgétaire, à une logique de performance axée sur lôefficacité de lôaction publique à travers la mise en place des budgets programmes.

La Vision 2035, adoptée en mars 2009, ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à lôhorizon 2035. Pour le secteur rural, elle se fixe comme objectifs, entre autres, de (i) résoudre la crise alimentaire et faire du Cameroun le grenier de lôAfrique Centrale grâce à une véritable « révolution agricole » qualifiée dôagriculture « de seconde génération » par le Chef de lôÉtat dans son discours au Comice agropastoral dôEbolowa en 2011 et, (ii) mettre lôaccent sur des atouts permettant de générer des revenus immédiats, en particulier grâce à lôintensification de la production à travers une valorisation accrue des matières premières locales (développement dôunités de transformation agro-sylvo-pastorales et halieutiques).

Le Document de Stratégie pour la Croissance et lôEmploi (DSCE) est la déclinaison de la vision pour la décennie 2010-2020 . Adopté en novembre 2009, il place le défi de la croissance et de la création dôemplois au centre des actions du Gouvernement en faveur de la réduction de la pauvreté. Il constitue le cadre de référence de la politique et des actions du Gouvernement, et, conformément à la Déclaration de Paris, le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Parmi les objectifs majeurs fixés pour la période en revue figurent (i) ramener le sous-emploi de 75,8 à moins de 50% en 2020 ; (ii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28 ,7% en 2010, à 23% en 2020 ; et (iii) réaliser lôensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Pour concrétiser les orientations stratégiques nationales présentées ci-dessus, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) horizon 2020 a été validée en février 2015. Elle a comme objectif global : «Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet dôatteindre le stade de pays émergent à lôhorizon 2035 et réduit les inégalités sociales ». Ses objectifs généraux portent sur la modernisation des exploitations (familiales, de moyenne et grande importance) et l'augmentation de la production, la contribution à la croissance économique et à l'emploi, la sécurité alimentaire et le bien-être de la population, la gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement, l'amélioration du cadre institutionnel.

Dans le sous_secteur de lôélevage, des pêches et des industries animales, lôobjectif global est dôaccroitre la production pastorale et halieutique en vue de satisfaire non seulement les besoins

nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour lôexportation. Il sôagit de : (i) développer les élevages à cycle court, (ii) moderniser les exploitations familiales, (iii) faciliter et encourager lôinvestissement privé pour la création des exploitations de moyenne et grande importances,

(iv) promouvoir et inciter de nouveaux acteurs à investir dans le sous-secteur, (v) développer la pêche maritime et continentale et (vi) promouvoir l'aquaculture commerciale. Pour la période 2010-2020, la production devra permettre de : (i) passer dôun modèle de consommation protéinique en viande et lait de 22,8 à 27,5 et à 38 kg/habitant/an respectivement en 2010, 2015 et 2020. De façon concrète, il sera question de doubler lôeffectif du cheptel de volailles, faire passer la consommation de lôî uf de 0,95g/habitant/an en 2010 à 1 ,2kg en 2015 et 1,5 kg en 2020, réussir une croissance raisonnée dôau moins 1% tous les 5ans dans la filière bovin-viande et un accroissement de lôeffectif du cheptel laitier de 26% sur la même période, améliorer la productivité par tête de 159 litres à 240 litres/vache/an pour environ 180 jours de lactation et viser des marchés porteurs tout en améliorant la disponibilité des produits de la ruche au consommateur local.

Le PNIA est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le développement du secteur rural. Son objectif général est de faire du secteur rural un important moteur de lôéconomie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. Il fait une projection dôune croissance du secteur rural supérieure à 10% en 2020, avec un taux de croissance du sous-secteur de lôélevage de 9,3% entre 2010 et 2020 (PNIA Cameroun, 2014).

Concernant le développement des filières de productions animales, les investissements prévus dans le PNIA concernent les activités (i) appui à lôaccès aux intrants et équipements ; (ii) promotion des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits dôélevage ; (iii) amélioration de la couverture sanitaire des cheptels ; et (iv) diversification des productions.

Avec une base productive riche et la grande diversité agro-écologique du pays, le sous-secteur de lôélevage et des industries animales constitue lôun des socles du développement rural au Cameroun. Le cheptel bovin est estimé à 5 805 297 têtes ; celui des ovins et des caprins à 2 952 624 et 6 298 059 têtes respectivement. Quant au cheptel porcin, il est estimé à 3 112 973 têtes. La production dôî ufs de table et de lait est en constante augmentation, notamment ces trois dernières années. On est passé de 58 256 tonnes dôî ufs en 2011 à 65 116 tonnes en 2013. Quant au lait, sa production a plus que doublé en deux ans passant de 109 419 tonnes en 2011 à 235 779 tonnes en 2013 (Annuaire statistique MINEPIA 2013).

Ces performances certes appréciables, ne permettent pas dôatteindre les niveaux de production nécessaires à lôobtention des taux de croissance visés à cause de nombreuses contraintes qui persistent. En effet, le sousï secteur fait face aux maladies animales et aux investissements insuffisants, ce qui limite sa contribution au développement du pays, malgré son énorme potentiel de croissance. Les infrastructures de stockage et de mise en marché restent un maillon faible du système de distribution des productions animales. Lôinsuffisance des marchés de produits animaux conduit les distributeurs à une collecte de porte à porte des produits qui alourdit les charges commerciales. En milieu urbain, la faible structuration du système de distribution et lôinsuffisance des infrastructures dôaccueil des commerçants entraînent installation anarchique, insalubrité et exposition des produits à une dégradation rapide et des pertes qualitatives et quantitatives importantes. Le conditionnement et la transformation des produits dôélevage restent encore embryonnaires.

Pour corriger cette tendance, la mobilisation de plus de financements pour le développement des filières animales porteuses de croissance, génératrices dôemplois et aptes à assurer la sécurité alimentaire de la nation est une priorité du gouvernement dans le cadre de la politique de diversification de lôéconomie par rapport au secteur pétrolier et lôappui au secteur agricole. Les initiatives les plus significatives sont (i) le Programme AGROPOLE financé par lôÉtat, (ii) les actions des quatre programmes du MINEPIA financées par le Budget dôInvestissement Public (BIP), (iii) les Programmes C2D (Contrat Désendettement Développement) financés par lôAgence Française de Développement (AFD), le Programme National de Développement Participatif (PNDP) financé par la Banque Mondiale (BM), le Programme dôAmélioration de la Productivité Agricole (PAPA) financé par le Fonds Européen de Développement (FED et le Projet dôAmélioration de la Compétitivité Agricole (PACA) financé par la Banque Mondiale. Grâce à ces actions combinées, de véritables petites entreprises agropastorales rentables et compétitives sont aujourdôhui visibles dans les grands bassins de production et méritent dôêtre consolidées et densifiées.

Lôobjectif stratégique du Projet de Développement de lôÉlevage (PRODEL) que le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de lôElevage, des Pêches et des Industries Animales entend mettre en place avec le soutien de la Banque Mondiale est d'améliorer la productivité, la résilience et les moyens de subsistance des éleveurs dans les zones cibles. Cette initiative est bien en phase avec ceux de la vision 2035 du Cameroun, du DSCE et de la SDSR, et en cohérence avec le PNIA.

Les principaux bénéficiaires sont les communautés pastorales et les exploitations familiales, les exploitants de petites entreprises d'élevage dans les zones cibles. Le projet se concentrera sur les principaux bassins de production du bétail. Pour répondre à la demande sans cesse croissante en produits dôélevage, le projet promeut les changements structurels tout le long de la chaîne de production, de transformation et de distribution des produits. Des acquis importants ont été enregistrés dans les filières animales du Projet PACA. Ils devront être capitalisés dans le PRODEL.

Les indicateurs clés de résultats du PRODEL pourraient comprendre :

- la réduction des pertes dues aux maladies animales majeures (bovins, petits ruminants, porcs, volailles et abeilles) ;
- l'augmentation du rendement des différents systèmes de production ;
- lôaugmentation de la production et de la valeur des productions animales ciblés par les bénéficiaires directs pour le bétail, le porc, la volaille et le miel.

Parmi les indicateurs de résultats intermédiaires, on peut entrevoir : (i) l'augmentation du nombre de têtes de bétail vaccinées ; (ii) lôamélioration de la gestion intégrée des espaces pastoraux ; (iii) le nombre des investissements productifs livrés aux bénéficiaires directs dont les femmes et les jeunes ; (iv) le nombre dôéleveurs formés dont les femmes et les jeunes ; (v) le nombre des fermes qui ont adopté des intrants améliorés ou des technologies nouvelles promues par le projet ; (vi) le nombre des infrastructures de marché créées ou réhabilitées accessibles aux exploitations agropastorales; (vii) le nombre de bénéficiaires directs du projet dont des femmes et les jeunes.

Composante 1 : Renforcement du système de santé animale (US$10 million IDA) pour contrôler la prévalence des parasites et des maladies infectieuses qui sont parmi les principales contraintes au pastoralisme. Le projet appuiera les activités suivantes : vaccination, contrôle de la qualité et de surveillance des maladies animales, et de production des races. Le MINEPIA mettra en î uvre les plans de lutte contre les maladies animales récemment validés. Pour permettre aux

agents vétérinaires à la base dans les zones rurales dœffectuer des tâches publiques de base, y compris le contrôle de la qualité et de la
surveillance des maladies animales, le projet financera l'acquisition d'équipements de bureaux et de moyens de transport. La composante comprendra trois sous-composantes :

- **Sous-composante :** 1.1. Campagnes de vaccination, avec l'objectif de réduire les pertes des animaux de suite des maladies animales les plus répandues (MNC et PPR en particulier). Le projet fournira des équipements vétérinaires (entre autres les matériels de froid pour le stockage des vaccins). La sous-composante appuiera également le LANAVET pour augmenter la production de vaccins. Pour compléter le réseau des services publics, le projet appuiera les vétérinaires privés.

- **Sous-composante** 1.2. Appui aux services vétérinaires, au réseau dœpidémio surveillance et à la détection précoce des maladies animales majeures. Cette sous composante permettra d'améliorer la prévention des maladies animales majeures et des épizooties telles que la grippe aviaire. Des formations spécifiques seront fournies aux techniciens (fonctionnaires et les vétérinaires privés) afin d'améliorer leur capacité à fournir des conseils techniques concernant les systèmes de production et les espèces animales ciblées.

Composante 2 : Appui au pastoralisme et à la résilience des communautés et des ménages pastoraux (US$25 million IDA). Elle va augmenter la productivité et la résilience des pasteurs aux effets négatifs de pâturages pauvres, la transhumance, la sécurité et la variabilité du climat en finançant des sous-projets (SP) qui seront présentés et gérés par les collectivités locales (communes). Les sous-projets des communes couvriront les investissements concernant les pâturages et la transhumance. Il comprend deux sous-composantes :

- **Sous-composante 2.1** : Appui au développement du pastoralisme et du foncier pastoral, et de la résilience du système pastoral qui permettra d'améliorer la production des pâturages et l'accès pour les zones ciblées des régions du Nord et de l'Extrême Nord. La sous-composante financera la gestion des ressources naturelles et les infrastructures collectives pour mettre à niveau et protéger les pâturages vulnérables contre la dégradation et améliorer ainsi leur résilience au changement climatique, et de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre provenant des troupeaux. Lœappui
  inclut notamment les investissements pour développer la pratique de la gestion intégrée du paysage y compris les infrastructures de gestion des bassins versants, le reboisement et des corridors de biodiversité ainsi que la conservation et les aires protégées, et le développement de la gestion des déchets produits par les élevages. Sous-composante 2.1 favorisera également la production de miel pour les groupes des ménages d'éleveurs comme activités génératrices de revenus et indicateur de la santé de l'environnement.

- **Sous-composante 2.2** : Amélioration de la transhumance et de la sécurité pour les éleveurs va appuyer la planification de la transhumance et la réhabilitation / création de corridors pour les éleveurs afin dœéviter les conflits connexes.

Composante 3 : Intensification des systèmes de production et développement de chaînes de valeurs (US$50 million IDA). Elle appuiera le développement de la production de porc, de volaille, de la viande bovine et de petits ruminants, de lait, dœufs et de miel ainsi que les chaînes de valeurs des produits dœélevage ciblés dans les zones ciblées. La composante établira un "partenariat productif » (PP) entre les organisations d'élevage (OP) et les acheteurs. Ces PP seront mises en œuvre à travers la fourniture de subventions de contrepartie

et facilitera l'accès au financement rural pour investir dans différents sous-projets (SP) des OP. La composante est organisée en quatre sous-composantes :

- **Sous-composante 3.1** : Mise en place dôun dispositif de PP financera la création des PP à promouvoir et à renforcer les partenariats directs et durables entre les OP et les acheteurs afin que lôoffre des OP corresponde à la demande des acheteurs. Les Institutions financières (IF) seront incluses dans le PP ; ils vont cofinancer les SousProjets en fournissant des crédits aux OP.

- **Sous-composante 3.2** : Le Financement des sous-projets (PS) des OP (plans d'affaires) établis avec des acheteurs. Elle servira à : (i) renforcer la capacité des bénéficiaires (OP, coopératives et promoteurs privés) ; (ii) accroître la productivité et la production de chaînes des valeurs ; et (iii) augmenter la quantité traitée de viande, de miel, de lait, de porc et de volaille. Basé sur le plan d'affaires d'un OP, l'investissement couvrira les investissements collectifs (techniques d'élevage améliorée des animaux, des unités de traitement à petite échelle / équipement, les systèmes de gestion des déchets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et lôassistance technique et de la formation) à travers une subvention de contrepartie (Maching Grant MG) visant à accroître la production et la productivité, d'améliorer les installations de gestion post-récolte (y compris la transformation), améliorer la qualité, et finalement, d'accroître la compétitivité des chaînes de valeurs ciblées.

- **Sous-composante 3.3** : Appui à l'amélioration de l'accès aux financements ruraux pour faciliter l'établissement des relations d'affaires durables entre les OP ciblées et les institutions financières (IF).

- **Sous-composante 3.4.** : Améliorer la productivité des races par lôaugmentation de la fourniture de races améliorées aux éleveurs. Cette sous composante financera la réhabilitation/construction des centres dôamélioration génétique pour les petits ruminants et les porcs et financera les activités relatives à l'acquisition de semences animales plus productives.

Composante 4 : Coordination et suivi du projet (US$15 million IDA). Une Unité de Coordination du Projet (UCP) sera mise en place. La Composante 4 appuiera les activités de mise en î uvre du projet, y compris les coûts de fonctionnement de l'UCP aux niveaux national et régional. L'UCP sera placé sous la responsabilité du Ministère en charge de l'élevage. LôUCP se chargera de la mise en î uvre dôun plan de développement des ressources humaines requises par le Projet.

Les présents termes de référence fixent le cadre de recrutement dôun consultant pour lôélaboration dôun manuel de suivi-évaluation en vue de faciliter la mise en î uvre de ce projet. Il importe de mettre à la disposition des intervenants à tous les niveaux un manuel de suivi-évaluation du projet pour une réalisation optimale des activités programmées.

2. SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DES MINORITES AU CAMEROUN

Les populations pygmées et les Mbororo sont parmi les minorités autochtones identifiées au Cameroun. Elles peuplent la grande zone forestière et sont estimées actuellement à près de 60 000 âmes réparties en quatre grands groupes tribaux : les Baka que l'on trouve à l'Est et au Sud

du pays, les Bakola et les Bagyeli qui se retrouvent dans la zone côtière de L'Océan et les Bedzang de la lisière forêt - savane dans la région du Mbam.

Elles sont marginalisées sur les plans économique, politique, social et culturel. Des efforts sont fournis par les structures de l'église, les organismes d'appui et le gouvernement depuis près de 40 ans en vue de réduire cet état de marginalité. Les actions ont plus portées sur l'encadrement des Baka, Bakola et Bagyeli ; les Bedzang ont été presque oubliés à cause de leur isolement géographique et de leur petit nombre (près de 300 personnes).

L'accent avait au départ été mis sur la sédentarisation et l'approche d'assistanat. Depuis près d'une dizaine d'années, certains organismes d'appui, ont pris conscience des limites de cette approche, d'où de nombreuses réflexions effectuées pour une approche adaptée. A cet effet, la Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées (MAPAPPY) a été développée et commence à être appliquée par des structures conscientes de la nécessité de placer les populations pygmées au centre de leur propre devenir. Lôautopromotion" a cessé d'être une théorie pour s'intégrer dans les pratiques des organisations d'encadrement des populations pygmées. Par conséquent, la culture des dons tend à disparaître entièrement pour être remplacée par un système de recherche/action/'information/formation.

Les problèmes majeurs auxquels les pygmées se voient confrontés actuellement sont le manque des pièces officielles, le faible taux de scolarisation, le faible accès au marché, leur accès difficile à la gestion des forêts communautaires et l'épineux problème foncier auquel se greffe le manque de chefferies traditionnelles pygmées de troisième degré.

3. OBJECTIFS DU CADRE POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES (CAFPA)

Lôobjectif général de cette étude est dôélaborer, sur la base dôune étude documentaire, un cadre de conception et de mise en î uvre des actions spécifiques en faveur des populations pygmées (Baka et Bagyeli), pour le PRODEL conformément aux requis de la Directive Opérationnelle 4.10 de la Banque mondiale, afin de sôassurer que le processus de développement proposé par le projet puisse bénéficier à ces populations, au même titre que les autres membres des communautés, et nôait pas dôimpact négatif sur leur environnement et leur culture. Il sôagit notamment de sôassurer que les bénéfices apportés aux Baka et Bagyeli par le plan de développement sont culturellement et socialement appropriés.

Plus spécifiquement, lôétude a pour objectif de réaliser :

- Revue des connaissances actuelles sur les Baka et les Bagyelis ;
- Examen du cadre légal ;
- Les types de projets et microprojets susceptibles dôêtre élaborés et financés dans le cadre du PRODEL en faveur des pygmées ;
- Les effets et impacts potentiels de tels projets et microprojets sur les pygmées ;
- Un plan de suivi des actions à entreprendre dans le cadre dôune étude dôimpact social ;
- Un cadre pour assurer une consultation libre et prioritaire des populations pygmées à chaque étape de la mise en î uvre des activités du PRODEL dans les zones où les pygmées sont affectés ;
- Un dispositif institutionnel incluant un plan de renforcement de capacités pour lôanalyse et le screening des projets en direction des populations pygmées ;
- Un système de suivi-évaluation adapté aux populations pygmées pour les activités du projet PRODEL en direction de ces populations.

4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le prestataire travaillera sous la supervision du Groupe de Travail du PRODEL. Le GT mettra en outre à la disposition du consultant tous les documents relatifs au projet et aux directives de la Banque Mondiale, ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires à la réalisation de la mission du consultant. Il devra identifier et passer en revue la réglementation et les directives régissant la gestion des projets en direction des populations autochtones.

Il sera question notamment de :

i. Politique opérationnelle et procédure de la Banque Mondiale sur les Peules Indigènes (OP/BP 4.10) ;
ii. Politiques nationales, lois, règlements et cadres administratifs concernant les Peuples Autochtones et les Minorités ;
iii. Tout autre document jugé pertinent.

5. RÉSULTATS ATTENDUS

Le produit attendu de lôétude sera un Cadre pour les actions en faveur des populations pygmées (CAFPP) dans les zones dôintervention du projet. Lôétude donnera lieu à un rapport provisoire suivi dôun rapport final comprenant un résumé exécutif en français et en anglais.

Les versions provisoires des rapports devront être soumises au Groupe de Travail du PRODEL, 04 (quatre) semaines après la signature du contrat, pour revue et commentaires avant transmission à la Banque Mondiale pour commentaires. La version définitive devra être disponible après prise en compte des observations dans les délais permettant sa publication dans le pays et à la Banque. Le rapport définitif devra être soumis au plus tard une semaine après.

Le prestataire produira les rapports provisoires en 06 (six) exemplaires et le rapport final en 10 exemplaires avec une version électronique sur CD en format PDF. Les versions finales comporteront un résumé analytique en anglais et en français.

6. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation devra se dérouler sur une période maximum de 30 jours à compter de la date de signature du contrat.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

Un consultant individuel spécialisé sera commis à la réalisation de cette étude. Il sôagira préférentiellement dôun anthropologue ou un sociologue qui jouit dôune expérience avérée dans le domaine de la réalisation des études en direction des pygmées. Il devra en outre maîtriser les exigences et les procédures de la Banque Mondiale en matière des peuples indigènes et devra avoir conduit au moins une expérience semblable au Cameroun.

Le consultant devra faire appel à toute compétence quôil jugera utile pour lôexécution efficiente de la prestation et joindre à son offre toutes les références nécessaires et utiles, y compris celle de son équipe. Chaque dossier de consultant devra faire ressortir son niveau dôexpertise dans le domaine.

Validé par le GT/PRODEL

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

Division des Études, de la Planification, des Statistiques et de la Coopération

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

Division for Studies, Planning, Statistics and Cooperation

GROUPE DE TRAVAIL DE PREPARATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

ELABORATION DU CADRE DE GESTION DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR LE PRODEL

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
NKOA Nestor	Chef village	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
NJEMB	Sans	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
TIEBI EUGENE	Habitant	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
NDISIKO	PASCAL	Village BIVOUBA	BIVOUBA		

NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
NGO BIKAE Bernadette	Cultivatrice	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
NGO BIKAE Madeleine	Cultivatrice	Village BIVOUBA	BIVOUBA	Ocean	
LISSOTA Marie-Madeleine	Cultivatrice	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
ONÈ Roland	Cultivateur	Village BIVOUBA	BIVOUBA	OCEAN	
MBIALA Jean-Paul	chasseur/ agriculteur	Village BIVOUBA	BIVOUBA	Océan	
TINDA DENIS	Habitant	Village BIVOUBA	BIVOUBA	Océan	

NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
TONYE Gilbert	Sous-chef	Village MBEMBE	MBEMBE	Ocean	
NDJENG Dieudonné	Chasseur	Village MBEMBE	MBEMBE	Ocean	
NDJOUNGA Thérèse	Agricultrice	Village MBEMBE	MBEMBE	Ocean	
NGUIDJE Agatha	Agricultrice	Village MBEMBE	MBEMMBE	Océan	
LEMBONDO Marie	Agricultrice	Village MBEMBE	MBEMBE	Océan	
MANGA Gilbert	Chasseur	Village MBEMBE	MBEMBE	Océan	
NGOYAMBE Madeleine	Chasseuse	Village MBEMBE	MBEMBE	Océan	

NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
NDOUMBE Etienne	Habitant Chef-Bygomée	DEHANE	DEHANE	Océan	
SANGAMA Laurent	Chasseur/ agriculteur	DEHANE	DEHANE	Océan	
MONA NOOM Philomène	agriculteur/ Chasseuse	DEHANE	DEHANE	Océan	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

Division des Études, de la Planification, des Statistiques et de la Coopération

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

Division for Studies, Planning, Statistics and Cooperation

GROUPE DE TRAVAIL DE PREPARATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

ELABORATION DU CADRE DE GESTION DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR LE PRODEL

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
	TAYANOU André	Sous-Projet de Bertoua 2	Sous-Préfecture	8/02/2016	Lom et Djerem	677714838
	MEKOU Marie Paule	CISSN. DRAS-Est	DRAS-Est Délégation Régionale des Affaires Sociales Est.	8/02/2016	Région de l'Est.	677143862 alberlagong@yahoo.fr

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
	EDANG JEAN PIERRE	chef service Régional des Pêches/Aquaculture de l'EST	DREPIA-EST	09/02/2016 DREPIA-EST	Lom et Djerem	696215432 673544524 JPedang@yahoo.fr
	AWALA MEKOK Jacques	chef service Régional du Pâturage et de l'Hydraulique pastorale de l'EST	DREPIA/EST	08-02-2016 DREPIA/EST	lom et Djerem	656980068 679619055
	Zombo Paul	ACD	Commune Abong-Mbang	08-02-2016 Commune Abg-Mbg	Haut-Nyong	695177734 677551934
	MPOMO FRANCIS BITOMO LAZARD DONDO JEAN-P.	délégué santé cultivateur sous chef	NDJIBOT NDJIBOT NDJIBOT	10-02-2016 NDJIBOT —//— —//—	Haut NGONG —//— —//—	
	GOUMRI JIRES NAMOLO ELVIS ABONE-ELISE DJELE NADINNE	cultivateurs cultivateur cultivateur cultivateur	NDJIBOT NDJIBOT NDJIBOT NDJIBOT	—//— —//— —//— —//—	—//— —//— —//— —//—	

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
1	MPÉNÉLO Michel	Notable	Bedouma	10/02/2016	Haut-NYONG	
2	NZOHO SAMSON	notable	Bedouma	10/02/2016	Haut Nyong	
3	NGOUO SAMUEL	—//— —//—	—//—	10/02/2016	—//—	
4	Zang Cyriaque	Notable	—//—	10/02/2016	Haut-Nyong	
5	LOUOBOR Julien	Jeune	—//—	10/02/2016	—//—	
6	AKONO LAMBERT	Notable	—//—	10/02/2016	—//—	
7	MADOUANG Solange	ménagère	—//—	10/02/2016	—//—	
8	MADJUT Brigitte	ménagère	—//—	10/02/2016	—//—	

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
9	ADJOH MARTHE	Menage	BEDOUMO	10/02/2016	HAUT-	
16	MBANE Justin	cultivateur	BEDOUMO	10/02/2016	NYONG	
17	Nkeledjo Bernard	—	—	—	—	
18	Alélé Flore	— // —	Bedoumo	— // —	— // —	
19	Yessoua	— // —	Bedoumo	— // —	— // —	
20	MANGWA	— // —	Bedoumo	— // —	— // —	
21	Kapmé Emmanuel	Notable	— // —	— // —	— // —	
22	Bod Mpak	— // —	Bedoumo	— // —	— // —	
23	Mbane Joseph	— // —	Bedoumo	— // —	— // —	
24	Kodjo Serges	—	Bedoumo		— // —	
25	ADJADUA Raphaël	chef traditionnel 3e	Bedoumo	— // —	Haut Nyong	

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
	MENJEMA PAUL	cultivateur	Biassa	10/02/2016	Haut	
	KOABE JOSEPH	— o —	BIASSA	Bitchoumam	NYONG	
	NTAMBILO FELIX	— o —	Bitchoumam	— o —	— o —	
	MOA PO Gilbert	— o —	— o —	— o —	— o —	
	ANDO SOLANGE	— o —	— o —	— o —	— o —	
	MPELE ISABELLE	— o —	— o —	— o —	— o —	
	NALI COROLE	— o —	— o —	— o —	— o —	
	ANOLA BARBINE	— o —	— o —	— o —	— o —	
	AMBALE YVETTE	— o —	— o —	— o —	— o —	
	Mme Agoule Marie-Therese Epse DJOH	A2 au Maire Mindourou	Commune Mindourou	10/02/2016 à Mindourou	Haut-Nyong	694841466

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
21	LOMA MARIANE		CYRIE			
22	LELO JULIENNE	— " —		10-02-016	HAUT-NYONG	
23	KIO PAULINE					
24	EBOH SAMUEL					
25	AHANDA PASCAL	— " —	— " —	— " —	— " —	
	MOLA DAVIDE	Chef	MEZOH	10-02-2016	HAUT-NYONG	
	EBEZA OLGA	commandante	— " —	MEZOH — " —	— " —	
	Alleko u Basile	membre				
	YAKA paule	agriculteur	— " —	— " —	— " —	
	Moïoumgnaba	agriculteur	— " —	— " —	— " —	
	MAMI MARIE	agriculteur	— " —	— " —	— " —	
	MBETGAE DANIEL	CHEF	Bitsoumen	10/02/2016	HAUT NYONG	

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
1	PAMBO ROGER	CHEF	CYRIE	10-02-016	HAUT-NYONG	
2	BAMBO ROGER	Conseiller	— " —		— " —	
3	KOULI LOUIS PAUL	NOTABLE	— " —		— " —	
4	NDENDE EMMANUEL	— " —				
5	MOKELI GASTON	— " —				
6	MESSAGONI PIERRE	— " —	— " —	10-02-016	— " —	
7	BOKO J PIERRE	— " —	— " —			
8	LEMA RAYMOND					
9	MAKENGUI J.B.					
10	MOAPI JOUNOT	— " —		10-02-016		
11	LOKO VINCENT	— " —		— " —	— " —	
12	MBOY DUSCAR		— " —			
13	ABAH ROGER					
14	AYOLO JEAN	— " —	— " —	10-02-016	— " —	
15	GOUALA BEATRICE					
16	ANDE BRIGITTE	— " —		— " —		
17	NDALENGO J.					
18	MAMI JUSTINE					
19	LELO YVETTE	— " —	— " —	— " —	— " —	
20	ABAH CELESTINE					

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
	Byaga David	cultivateur	Kendjo	10-02-16	Haut-Ngoy	
	NAVEMICHEL	cultivateur	-//-	Kendjo -//-	-//-	
	Monie Adele	cultivateurs	-//-	-//-	-//-	
	Mama Hélène	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Assia mirelle	-//-	-//-	-//-	-//-	
	AKAMBA D.	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Soalle Lazard	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Abouge Élise	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Alenqui Thérèse	-//-	-//-	-//-	-//-	
	MDyoki Paul	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Mogelle	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Akoko Mado	-//-	-//-	-//-	-//-	
	Amoy claris	-//-	-//-	-//-	-//-	

N°	NOMS ET PRÉNOMS	POSTE / FONCTION	INSTITUTION	DATE ET LIEU DE RENCONTRE	DEPARTEMENT	CONTACT (TÉL ET EMAIL)
	BIENDO-CLODIN	cultivateur	NDJIBOT	10-02-2016	Haut Ngong	
	NGOUNO-CELESTIN	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	ANSTIABOT-ELISE	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	NGANA-CHATAL	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	SALE-LAZARD	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EJANGUI-RÉGIN	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EWAKA	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	WBASOLO-BARAKE	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	LISENGUI	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EDI-NIKESE	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EPANDJO	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EBOMA JEAN	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	MENOLA	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	EMAYI	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	BANDJA LUC	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	KONDJI	cultivateur	NDJIBOT	-//-	-//-	
	Elaga pierre	Jour chef	Kendjo	10-02-2016	Haut-Ngoy	
	Djouane D.D	conseiller	Kendjo	-//-	-//-	
	Ndolo Jean	cultivateur	-//-	-//-	-//-	

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

RAPPORT DE MISSION TERRAIN (RÉGION DE LôEST/DÉPARTEMENTS DE LA KADEY ET DU HAUT-NYONG) : COMPTE RENDU DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET : Période : Du 08 au 10 février 2016

Réalisé avec la collaboration de **:**

- CHEUMANI NOUDJIEU Charlotte, Socio-environnementaliste
- FOE ANDEGUE Bernard, Socio-Environnementaliste spécialisé en santé et sécurité
- ESSONO Stève Patrick, Environnementaliste spécialisé en santé et sécurité

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de la mission terrain

Lôan deux mille seize, du huit au dix du mois de février, se sont tenues douze réunions de consultations des parties prenantes concernées par le projet dôélaboration dôun Cadre pour les Actions en Faveur des Peuples Autochtones (cf. liste des personnes rencontrées ci-jointe).

1.2. Approche méthodologique utilisée pour réaliser les consultations publiques

Le consultant et son équipe dôappui constituée de deux experts juniors, ont rencontré tour à tour les parties prenantes au niveau régional, dôarrondissement et local. Chaque groupe de parties prenantes était rencontré dans leurs lieux de travail respectifs en ce qui concerne les responsables administratifs, et au niveau des villages pour les populations pygmées et Bantou.

Les échanges se sont déroulés sur la base dôun guide dôentretien élaboré à cet effet et servant de protocole dôéchanges. Chaque réunion débutait par la présentation des parties en présence (équipe du consultant et partie prenante concernée), suivi de la présentation de lôobjet de la mission par le consultant, puis des séances de questions ï réponses conformément aux préoccupations des termes de référence de la mission.

Ces réunions étaient animées par le consultant et des photos étaient prises pour immortaliser la séance. Un compte rendu était élaboré à la fin de chaque réunion par lôensemble de lôéquipe du consultant, puis renvoyé aux parties prenant disposant dôune adresse électronique pour validation.

- **Au niveau régional :** Les parties prenantes rencontrées à ce niveau à Bertoua, étaient constituées des responsables régionaux du secteur de lôélevage, des affaires sociales ainsi que les sous-préfets. Les séances de travail se sont tenues tour à tour, au niveau de la Délégation régionale de lôélevage, des pêches et des industries animales de lôEst, de la Délégation régionale des affaires sociales de lôEst. Au-delà de la présentation de lôéquipe et des objectifs visés par la mission, les différentes rencontres ont permis de recueillir les avis des responsables susmentionnés sur les préoccupations relevées dans les termes de référence et récapitulées dans un guide dôentretien.
- **Au niveau dôarrondissement :** Lôéquipe de la mission a recueilli les avis des autorités administratives constituées par les sous-préfets et les responsables communaux.
- **Au niveau local :** Lôéquipe de consultants a rencontré les chefs des villages pygmées Baka et Bantou et leurs populations respectives, dans les localités dôAbong-Mbang et Mindourou.Les informations collectées et les données recueillies lors de tous les échanges sont résumées par thématique dans le présent rapport.

2. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS ET DONNEES RECUEILLIES

2.1. Avis sur le projet

Les parties prenantes rencontrées ont se sont dôabord exprimées sur les peuples autochtones (PA) en générale et les pygmées en particulier. En ce sens, elles affirment que les projets initiés jusquôà présent pour les PA-Baka nôont pas encore atteint un pourcentage satisfaisant, ces dernières étant habitués à vivre de la forêt et à mener une vie précaire au jour le jour.

Cependant, lôensemble des acteurs affirment unanimement que le projet dôélevage contribuera significativement à lôautonomisation et lôamélioration des conditions de vie des PA. Les groupes dôacteurs rencontrés ont également donné leurs avis sur les impacts potentiels (positifs et négatifs) du projet sur les PA. En termes dôimpacts positifs, les enquêtés ont identifié :

- **la génération de revenus :** Dôaprès les personnes rencontrées, les produits issus de lôélevage pourront être commercialisés par les Baka pour en tirer de lôargent. Cet argent pourra servir pour payer la scolarisation des enfants, payer les frais de prises en charge dans les formations sanitaires (FOSA) en cas de maladies ou gérer dôautres événements (deuil, fête, etc.).
- **lôapport nutritionnel en termes de protéines animales :** Du point de vue des enquêtés, lôélevage des animaux par les PA leur permettra de disposer sur place de viandes à consommer et source de protéines animales.
- **la contribution à la poursuite de la pratique de la médecine traditionnelle :** Certains acteurs affirment que les produits tels que le miel occupent une place importante dans les mî urs des PA-Baka notamment, dans la pratique de la

médecine traditionnelle. Ainsi, former ces dernières à sa production contribuera à maintenir les activités liées à la pratique de la pharmacopée traditionnelle chez les PA-Baka.

- **lôappui à la résolution de certains problèmes rencontrés par les Baka :** Les PA-Baka pourront utiliser les produits de lôélevage pour résoudre certains problèmes auxquels ils sont confrontés, par exemple par le système de troc et dôéchange avec les autres communautés. Pour ce qui est des impacts négatifs, il ressort des entretiens que les PA trouvent que le projet ne sera pas accompagner dôimpacts négatifs car, ils pourront bien concilier leurs activités habituelles (chasse, collecte/ramassage pêche, etc.) avec les activités du projet. Par contre, les responsables des différents services interviewés associent un certain nombre dôimpacts négatifs au projet. Il sôagit de :
- **la perturbation du mode de vie des PA :** Les PA-Baka mènent une vie dôalternance entre leur village et la forêt. Leur vie en forêt permet de subvenir à leurs besoins mais contribue également à lôéquilibre socio-culturel. Or, le projet entrainera certainement, de par ses activités, des contraintes pour les PA-Baka, notamment en termes de présence permanente dans les villages. Cela pourra ainsi perturber le calendrier annuel dôactivités des PA. Bien plus, le projet pourra être source de contraintes pour les PA, liées par exemple à la production dôefforts supplémentaires auxquels ils nôétaient pas habitués (ex : couvrir les î ufs).
- **la sous-traitance du projet par les PA :** Certains acteurs affirment que les PA-Baka pourraient sous-traiter le projet avec les autres communautés, ce qui leur priverait des retombées y relatives.
- **Destruction des champs par les animaux :** Du point de vue des enquêtés, cette situation pourra se présenter si s les chèvres sont élevés par les PA-Baka. En effet, ces animaux laissés en liberté dans les villages pourront se rendre dans les champs et les détruire.

Les acteurs concernés par le projet ont aussi été conviés à donner présenter leurs craintes par rapport au projet. Il ressort des entretiens que ces craintes sont perçues différemment par les différents groupes dôacteurs (administration, PA, population Bantou).

- **Selon lôadministration :** Les responsables des administrations consultés redoutent principalement : lôabsence dôaccompagnement des PA ; lôabsence de maturité du projet ; lôabsence de participation des PA ; la focalisation du projet uniquement sur les PA ; lôéchec du projet à cause des pesanteurs culturelles des PA. Du point de vue de nombreux acteurs, travailler avec les PA-Baka requiert beaucoup de patience, sans oublier que ces derniers sont habitués à vivre avec et de la forêt. Ces acteurs font également remarquer les PA-Baka préfèrent travailler dans les champs des Bantou car ils reçoivent en retour de lôalcool, des cigarettes, etc.
- **Selon les populations autochtones :** Les craintes formulées par les PA-Baka sont fortement liées à leurs expériences avec les projets de développement initiés à leur profit. Dôune part, ces populations redoutent que le projet ne se concrétise pas, une situation qui est courante dans la région de lôEst. En effet, les populations Baka rencontrées affirment recevoir régulièrement des équipes de projets qui les consultent. Dôaprès ces populations, de nombreux projets se sont très souvent arrêtés à cette phase de consultation ce qui les amène à sôintéresser de moins en moins aux activités de consultation. Dôautre part, les populations redoutent lôéchec du projet dans les villages, notamment à cause dôune mauvaise gestion et de lôabsence de suivi. Enfin, les populations PA-Baka craignent que ce projet soit à lôorigine de conflits avec leurs voisins Bantou qui pourraient être jaloux de voir des Baka posséder des animaux.
- **Selon les populations Bantou :** Les craintes formulées par les populations Bantou consultées sont de deux ordres : -i) lôabandon des activités du projet par les PA-Baka pendant leurs grandes périodes dôactivités (pêche, chasse, collecte des PFNL) ; (ii) le manque de suivi et dôappui des populations Baka.

2.2. Projets déjà réalisés en faveur des peuples autochtones

2.2.1. Problèmes de développement des PA

Les groupes dôacteurs rencontrés ont donné leurs avis sur les problèmes de développement auxquels font face les PA. Les données collectées montrent que tous les acteurs y compris les PA perçoivent les problèmes de développement de la même façon. Les problèmes ainsi identifiés par secteur sont présentés ci-dessous :

- **Citoyenneté :** Les problèmes dôaccès à la citoyenneté, liés à la difficulté pour les PA dôobtenir des actes de naissances pour les enfants, les cartes nationales dôidentité, etc. se posent avec insistance. Les enfants Baka sont les plus affectés par cette situation. En effet, privés dôactes de naissance, ces derniers sont dans lôincapacité de constituer les dossiers pour participer aux examens scolaires (concours dôentrée en sixième, CEP, etc.). Par ailleurs, les acteurs déplorent une mauvaise coordination des interventions sur le terrain entre les acteurs en matière de facilitation des PA-Baka à la citoyenneté, ce qui conduit à beaucoup de doublons, par exemple lorsquôun seul Baka se retrouve avec 2 à 3 cartes nationale dôidentité.

- **Éducation :** Dôaprès les acteurs enquêtés, les problèmes liés à lôéducation chez les PA-Baka sont de plusieurs ordres. Dôune part, les parents éprouvent beaucoup de difficulté à payer les frais de scolarité de leurs enfants, souvent élevés à 5 000 FCFA par enfant voir plus, une somme importante pour les parents. En lôabsence de bourses scolaires qui garantirait lôaccès gratuit des enfants Baka aux écoles, ces derniers sont très souvent contraints à interrompre leur cursus, faute de moyens financiers de leurs parents. Dôautre part, les enfants Baka font face à un problème nutritionnel dans les établissements scolaires. Leurs parents étant généralement dans lôincapacité de leur donner de lôargent de poche, ces enfants doivent rester affamer à lôécole, une situation difficile à supporter surtout que les autres enfants ont très souvent de quoi manger. Pour de nombreux acteurs, cette situation est due à lôabsence de cantines scolaires dans les écoles pour les enfants Baka. Face à cette situation, les enfants Baka abandonnent généralement les études pour vaquer aux autres activités qui leur donnent de quoi manger. Enfin, les difficultés rencontrés par les enfants Baka pour bénéficier dôactes de naissances les privent de la possibilité concourir pour les examens officiels (concours dôentrée en sixième, CEP, etc.)

- **Santé :** Les villages Baka ne disposent pas de formations sanitaires (FOSA) pour leur prise en charge. Les populations de certains villages doivent parcourir des distances importantes pour se rendre dans les FOSA des villages Bantou les proches qui disposent de FOSA. Pourtant, les populations Baka doivent de plus en plus faire face à une grande prévalence des IST/MST apportées principalement par les communautés environnantes.

- **Foncier :** Les problèmes liés au foncier se posent surtout dans les villages Baka. En effet, dans leurs villages, les communautés Baka sont régulièrement entourées voir envahies par les champs des voisins Bantou. Il y a pas de délimitation des espaces et les PA-Baka sont généralement contraints se rapprocher de la forêt pour développer leurs activités champêtres. Certaines communautés affirment avoir reçu lôinterdiction de construire dôautres cases dôhabitation dans leurs villages. Au-delà, ces populations disent perdre peu à peu leurs territoires de chasse en forêt, occupés par les populations Bantou qui y créent des champs et des plantations.

- **Accès à lôeau potable :** En grande partie, les PA-Baka ne bénéficient pas encore dôun accès à une eau potable. Exception faite du village Cyrie qui dispose dôun forage fonctionnel construit par le Programme National de Développement Participatif (PNDP), les autres villages sôapprovisionnent dans les sources naturelles généralement non aménagées et, les cas de maladies hydriques sont courants.

- **Habitat :** Lôhabitat chez les PA-Baka est encore précaire, constituée par des maisons de formes rectangulaires suivant les modèles des voisins Bantou ou de forme ovoïde (ou mongoulou).

À ces problèmes majeurs sôajoutent également dôautres difficultés qui empêchent le plein épanouissement des PA-Baka et leur accès au développement. En effet, les acteurs rencontrés reconnaissent que les PA-Baka ne bénéficient pas encore des retombées de lôexploitation forestière menée dans leurs communautés, la gestion des redevances forestières étant principalement assurée par les communautés Bantou. Par ailleurs, le désenclavement généralisé dans la région de lôEst. Cette situation ne permet pas aux PA dôavoir accès services de base notamment lôéducation, la santé, etc.

2.2.2. Projets réalisés en faveur des PA

Les groupes dôacteurs ont présentés les projets déjà mis en î uvre dans la région de lôEst pour contribuer au développement socio-économique des PA-Baka. Ces différents projets sôinscrivent très souvent dans les secteurs de développement qui doivent contribuer à lôépanouissement global des PA-Baka (éducation, santé, citoyenneté, etc.). Les réalisations majeures dans ce sens sont :

- **Le plan de développement des peuples autochtones :** Le projet est mis en î uvre depuis 2013 dans 17 communes de la Région de lôEst avec lôappui du PNDP. Le projet couvre le secteur de lôéducation à travers la prise en charge des enfants Baka dans les établissements scolaires (projets cantine pour les enfants Baka) et la citoyenneté pour donner une identité sociale aux Baka (établissement des CNI, des actes de naissance et de mariage, création de centres dôétat civil, etc.).
- **Le cadre en faveur des peuples autochtones vulnérables :** Le projet est financé par le programme dôamélioration de la compétitivité agricole (PACA).Dôautres actions ont également été mises en î uvre sur le terrain par différents acteurs dans le sens de lôamélioration des conditions de vie des PA-Baka dans la région de lôEst. Les acteurs ont évoqués des actions menées dans le secteur de lôéducation (cas du village Njibot avec lôappui de lôéglise catholique pour la scolarisation des enfants Baka), de lôagriculture (fourniture des semences et de matériel de travail aux populations), de lôaccès à la citoyenneté (facilitation de lôobtention des CNI, des actes de naissance et de mariage), de lôaccès à lôeau potable (construction de forages ou de puits améliorés), etc.

2.2.3. Difficultés rencontrées par les projets

Les différents groupes dôacteurs ont donné leurs avis sur les difficultés rencontrés par les projets de développement des PA-Baka dans la région de lôEst et mesures mises en î uvre pour lever ces difficultés.

Selon lôadministration : Du point de ce groupe dôacteurs, les projets se sont heurtés à différentes obstacles présentés ci-dessous :

- difficultés liées aux pesanteurs culturelles et psychologiques des populations Baka. Ces populations sont habituées à mener une vie précaire au jour le jour. De ce fait, toute activité qui requiert du temps pour porter ses fruits intéressent très peu « lôhomme Baka ».
- mauvaise coordination entre les différents intervenants (MINAS/PNDP/commune) sur le terrain ;
- retards dans la livraison des projets.

Pour lever ces difficultés, les approches utilisées ont consisté à :

- renforcer les capacités aussi bien des responsables des projets que des bénéficiaires Baka ;
- mettre en place des mécanismes de suivi des projets ;
- faire intervenir les sous-préfets pour résoudre les conflits entre les différents intervenants ;
- mettre en place des mécanismes de motivation du personnel
- sôarmer de patience.

Selon les bénéficiaires et les riverains, Les bénéficiaires des projets de développement et les riverains Bantou ont relevé deux principales difficultés rencontrées par les projets : désintéressement des populations Baka de certains villages.

Dans le cadre de la mise en î uvre de certains projet, les populations Baka ont très peu souvent assuré le relais dans la continuité des activités du projet. Côest ce qui sôest produit dans le cadre du projet dôélevage des poulets traditionnels initié par lôONG

CADDAP où, lorsque les communautés Baka ont repris le projet, les populations de certains villages (Elandjo, Cyrie et Kouam) ont vendus tous les poulets qui se trouvaient dans les fermes.

- Retard dans lôexécution des activités des projets : Les populations affirment que certains projets ont accusés des retards importants dans lôexécution de leurs activités. Ainsi, dans le cadre des projets agricoles, les populations ont très souvent reçus les semences bien longtemps après la période de semis.
- insuffisance du suivi ;
- difficultés liées à lôapprovisionnement ;
- détournement des fonds alloués aux projets.

2.3. Cibles du projet

Les groupes dôacteurs rencontrés ont donné leurs avis sur les cibles proposés par le projet mais également, sur dôautres cibles ou activités susceptibles de contribuer à lôamélioration des conditions de vie des PA-Baka.

2.3.1. Cibles retenues

Les avis sur les cibles proposées par le projet diffèrent en fonction des différents groupes dôacteurs.

- **Selon lôadministration :** Du point de vue des responsables des administrations et services rencontrés, lôapiculture est bien adaptée aux mî urs et habitudes de vie des PA-Baka. En effet, les PA-Baka ont lôhabitude de produire du miel traditionnellement et ce miel est beaucoup utilisé dans la pharmacopée traditionnelle. Les enquêtés soulignent que le miel est beaucoup commercialisé dans la Région de lôEst, ce qui représente une source potentielle de revenus pour les PA, avec la possibilité de commercialiser le produit sur place. Les entretiens avec ce groupe dôacteurs ont permis de constater que près de 100 Baka ont été formés sur cette activité dans la région de lôEst et précisément dans les arrondissements de Dimako, de Doumé et de Mbang par le Service Civique. En revanche, ce groupe dôacteurs émet beaucoup de réserve sur lôélevage des poulets traditionnels par les PA-Baka.
- **Selon les PA :** Les PA retiennent en grande majorité toutes les deux cibles proposées par le projet côest-à-dire, lôapiculture et lôélevage des poulets traditionnels. Ces dernières trouvent que toutes ces activités sont à même de contribuer à leur développement socio-économique.
- **Selon les populations Bantou :** Du point de vue des populations Bantou, lôapiculture est lôactivité la plus adaptée aux PA-Baka. Ce groupe dôacteur justifie cette prise de position par lôéchec dôun projet dôélevage des poulets traditionnels initié par le passé par une association locale (CADDAP) au bénéfice des PA-Baka et qui a connu un grand échec lorsque les Baka ont pris la charge du projet.

2.3.2. Autres cibles proposées

Au-delà des trois cibles proposées par le projet, les groupes dôacteurs ont également conviés à identifier dôautres cibles qui seraient adaptés aux modes et habitudes de vie des PA-Baka. Il ressort des entretiens que le projet devrait également intégrer les cibles suivantes :

- Lôélevage des aulacodes : Dôaprès les enquêtés, intégrer cette composante permettra aux Baka dôélever ce quôils aiment manger (porc-épic, hérisson, etc.).
- Lôexploitation des produits forestiers non-ligneux (PFNL) : Du point de vue des acteurs, le projet devrait accompagner les PA-Baka dans la domestication des PFNL tel que le *Gnetum Africanum* (Koko). Ces PFNL pourront à la fois être consommés et commercialisés.
- Lôagriculture : Dôaprès les groupes dôacteurs, un appui du projet dans le secteur agricole contribuera à lôautonomisation des PA-Baka. Cet appui devrait inclure lôaccompagnement dans la création de champs communautaires, la fourniture de semences (manioc, maïs, ignames, etc.), la fourniture dôoutils de travail adaptés (scie, machettes, houes, etc.).

Outre ces cibles proposées par lôensemble des acteurs, les PA-Baka ont également sollicité lôintégration de lôélevage des poulets de chair et des chèvres dans le projet.
Les populations Bantou quant à elles recommandent que des efforts soient également faits dans dôautres secteurs de développement notamment celui de la santé.

2.4. Proposition dôactions pour une meilleure mise en î uvre du projet

Les actions proposées en faveur dôune meilleure mise en î uvre du projet sont fonction du groupe dôacteurs rencontrés.
Selon lôadministration : Les responsables des administrations et services rencontres ont formulé les propositions suivantes :

- Intégrer les PA dans toutes les phases du projet ;
- Intégrer le volet agriculture dans les activités du projet ;
- Monter un projet qui sôadapte au calendrier culturel des PA-Baka. Elle recommande dôidentifier la saison à exploiter et de lôadapter au calendrier des Baka ;
- Sôappuyer sur les élites et leaders Baka qui sont bien sensibilisés et formés, ces derniers étant bien connus par chaque commune ;
- Intégrer dôautres cibles ou composantes au projet notamment, lôélevage des aulacodes, lôexploitation des PFNL et les activités agricoles ;
- Impliquer les mairies dans la mise en î uvre du projet ;
- Séquencer le projet en plusieurs phases ;
- Accompagner les PA-Baka de la production à la commercialisation de leurs produits ;
- Multiplier les pôles de production et les rapprocher des bénéficiaires ;
- Sensibiliser les Baka au démarrage du projet.

Selon les PA : Les PA-Baka enquêtées ont formulé les propositions suivantes :

- faire lôélevage dans les clôtures pour éviter la divagation des animaux dans les villages ;
- faire lôélevage communautaire ;
- former les populations du village pour quôelles assurent le suivi du projet ;
- assurer la concertation avec les Bantou en présence des chefs Bantou et des commandants de brigade ;
- former les leaders Baka.

Selon les populations Bantou : Pour les populations Bantou, une bonne mise en î uvre du projet requiert :

- la mise en place dôun comité de suivi de proximité du projet et une vigilance permanente ;
- la mise en place de mécanismes de motivation des Baka ;
- lôassociation ou lôintégration des populations Bantou pour la prise charge partielle ou lôaccompagnement des Baka ;
- la formation des Baka y compris sur la commercialisation des produits ;
- lôimplication forte des femmes Baka dans la mise en î uvre des activités du projet.

2.5. Relations Pygmées-Bantou/méthode de résolution

2.5.1. Problèmes entre les Baka et les Bantou

Les avis des groupes dôacteurs enquêtés sur les relations entre les PA-Baka et les Bantou sont partagés.
Selon lôadministration : Selon les responsables administratifs de la zone du projet, les relations qui existent entre les Baka et les Bantou souffrent dans la plupart des cas de nombreux maux, dont les sources sont diverses. Ce sont :

- **le rejet des Baka par les Bantou :** Les Baka souffrent encore aujourdôhui de nombreux cas de rejet de la part des Bantous. En effet, du fait de leur mode de vie et de lôabsence de village Baka officiellement reconnus dans la zone, ils sont très souvent mis à lôécart par les Bantou. Côest par exemple le cas dans le secteur forestier avec la redevance forestière où ils bénéficient très peu, sinon pas du tout de ces ressources.
- **lôauto-marginalisation des Baka :** Les relations entre ces deux groupes de populations sont marquées par deux principaux problèmes. Dôune part, il y a les problèmes liés à la gestion des ressources : partage des terres cultivables, des forêts (expropriation des Baka), gestion des points dôeau. Dôautre part, il persiste fortement les problèmes liés aux délimitations foncières. Pourtant, les entretiens révèlent que les sous-préfets dans leurs communes respectives doivent délimiter un espace pour les Bantou et un autre pour les Baka. De nombreux acteurs affirment également que les

relations entre les Baka et les Bantou sont dôordre hiérarchique. Ainsi dans la plus part des villages, les Baka travaillent, sont exploités dans par les communautés Bantou avec des paies dérisoires se chiffrant parfois à 200 FCFA la journée de travail.

Selon les bénéficiaires et les riverains : Dôaprès les enquêtés, les problèmes entre ces deux communautés sont principalement dôordre foncier et liés au territoire de chasse des Baka, de plus en plus utilisé par les populations Bantou pour les activités agricoles. On relève aussi de nombreux conflits entre les deux communautés, dus aux nombreux cas de vol dont sont accusés les Baka dans les plantations des bantous et des Bantous qui sont accusés des vols dôanimaux des appartenant aux Baka (chèvres, poulets, etc.).

2.5.2. Méthodes et moyens de résolution des conflits

Selon les responsables administratifs : Au vue des nombreux problèmes qui existent entre les Baka et les Bantous, diverses méthodes de résolution de ces conflits ont été mis en place et sont utilisées par les principaux concernés ; listées ci-dessous :

- **Les réunions de concertation entre les Baka et les Bantou :** En cas de plainte de la part des Baka ou des Bantous, les chefs traditionnels Baka et Bantou organisent des réunions de concertation entre les deux communautés. Cette méthode permet de résoudre de nombreux conflits mais nôest pas réellement efficace cas, les Baka sont très souvent blâmés par les chefs Bantou.
- **La plate-forme de concertation :** Lorsque les réunions de concertation ne permettent pas de résoudre les problèmes entre les communautés, ils peuvent être transférés au niveau du sous-préfet préside la plate-forme de concertation entre les différentes communautés. Cette plate-forme de concertation vise deux objectifs : **amener les Baka à intégrer la société ; amener les Bantou à accepter les Baka.**
- Le sous-préfet dirige **également** le dialogue intercommunautaire. Il est important de relever que cette méthode nôest pas toujours efficace. Cependant, certains acteurs affirment qua dans certaines communautés, les populations Bantou prennent progressivement la décision dôaccompagner les communautés Baka à accéder au développement, avec notamment un appui dans les domaines de lôéducation, de lôagriculture etc.
- **Le cadre réglementaire relatif au foncier :** Afin de faciliter la résolution des problèmes fonciers très récurrents dans la zone cible, il peut arriver que les autorités sôappuient sur le cadre juridique en ce qui concerne le domaine foncier. Cependant, vu le contexte de la localité, lôapplication des prescriptions règlementaires reste encore un réel problème entre les deux communautés et les méthodes de résolution durable dôun problème foncier ne sont pas encore connues.
- **Lôapproche sociale :** Cette méthode est limitée car elle repose principalement sur le bon vouloir de la personne qui a acquis le terrain.

Selon les bénéficiaires et les riverains : Lorsque des problèmes surviennent entre les communautés Baka et les communautés Bantou, les communautés Baka emploient généralement les approches de résolution suivantes :

- Lôinterpellation des chefs Bantou : Le chef Bantou est très souvent saisi par les communautés Baka en cas de plainte de ces derniers, notamment sur les problèmes fonciers où des cas de vols ou de menaces.
- Lôinterpellation des commandants de brigade : Lorsque les concertations avec le chef Bantou nôaboutissent pas, les populations Baka peuvent abandonner le problème. Mais dans certain cas, elles portent le problème au niveau du commandant de brigade de la localité. Elles ont dôailleurs suggéré son implication dans la mise en î uvre du présent projet.
- Lôinterpellation des sous-préfets : Le sous-préfet peut également être saisi par les communautés Baka dans les problèmes importants. Ces derniers recommandent également la forte implication de ce dernier dans la mise en î uvre de ce projet.

2.6. Aspect genre

La prise en compte de lôaspect genre dans la mise en î uvre de ce projet revêt une très grande importance, notamment du fait de la politique camerounaise sur les questions de genre, mais également au regard de la place de la femme dans la communauté Baka. Les femmes Baka jouent un rôle très important, car ce sont elles les plus dynamiques et ont une place privilégiée et de décision dans les sociétés Baka. Les hommes ont parfois des ressentiments quant aux activités qui prennent plus de temps que les activités quotidiennes. Du point de vue des enquêtés, il existe un leadership féminin très développé au sein de la communauté Baka. Côest une société matriarcale et ce que lôhomme fait dépend de ce que la femme dit. Pour ces raisons, la femme Baka jouera un rôle important dans la sélection des cibles du projet. Ils recommandent de mettre un accès particulier sur les femmes lors de la mise en î uvre du projet.

2.7. Rôle des acteurs clés

De nombreuses organisations et partenaires au développement sont présents dans la zone du projet et participent à différents niveaux à lôamélioration des conditions de vie des Baka et ceci dans des domaines variés. Quelques-unes de ces organisations recensées durant les enquêtes sont :

- WWF ; il intervient particulièrement dans les activités de promotion et de protection de la biodiversité au niveau de la zone du projet ;
- GIZ : il accompagne lôÉtat dans la mise en î uvre de certains projets. Cet accompagnement se matérialise par exemple dans lôaccompagnement du MINEPIA dans la formation des Baka dans la localité de Yokadouma à lôélevage des crevettes dôeau douce, permettant ainsi à ces derniers de générer des revenus alternatifs leur permettant de fait dôaméliorer leur condition de vie ;
- Plan Cameroon : il intervient surtout dans le domaine de lôéducation des enfants Baka dans la Région de lôEst ;
- PNDP avec le programme de développement des peuples pygmées (PDPP) ;

- OSC locales : RACOPY, le CADDAP qui sont des associations locales qui ont eu à mener des projets en faveur des peuples Baka. Pour ce qui est du CADDAP, cette ONG dirigée par une femme Baka a conduit de nombreux projets notamment sur lôélevage dans les villages Baka, notamment dans le département du Haut-Nyong ;
- Medicair ;
- GeoAid, avec notamment des activités menées dans les arrondissements de Lomié et de Mindourou (volet agriculture) ;
- FAIRMED avec la création et le suivi des mutuelles de santé et également de nombreuses formations dans le domaine de lôagriculture et aussi de nombreux projets de création de points dôeau.

2.8. Communication

Une bonne communication est un facteur majeur qui pourrait aider à la bonne marche du projet. Côest pourquoi, lôidentification de moyens de communication adaptés sôavère primordiale.

Selon les responsables administratifs : Pour assurer une bonne communication lors de la mise en î uvre du projet, les différents groupes dôacteurs enquêtés recommandent de :

- Passer auprès des communautés concernées avec leurs chefs traditionnels et leur expliquer lôapproche du projet ;
- Informer et impliquer les leaders locaux Baka y compris les autorités locales en lôoccurrence le MINAS avec les services dôactions sociales (SAS) et les ONG locales vu leur proximité avec les cibles et la connaissance du milieu ;
- Passer ou impliquer les acteurs qui ont lôhabitude de travailler avec les cibles ;
- Sôappuyer sur les radios communautaires dans les localités où elles existent : introduire le Baka dans les émissions de radio
- Passer par des animateurs communautaires.

Selon les bénéficiaires et les riverains : Pour assurer une communication efficace autour du projet, les populations Bantou recommandent :

- dôintégrer dans les équipes du projet, des personnes qui comprennent bien les langues des PA ;
- de sôappuyer sur les leaders Baka, à condition de bien leur expliquer à lôavance (forte sensibilisation) leurs rôles et les résultats attendus dôeux.

Dôaprès les populations Baka, lôéquipe du projet devra directement traiter avec les Baka dans le processus de mise en î uvre. Pour ce qui est de la communication, les populations recommandent que le projet sôappuie sur les leaders Baka formés pour assurer la sensibilisation des autres membres de la communauté.

2.9. Difficultés rencontrées

La mission de terrain sôest heurtée à diverses situations qui ont modifié le calendrier de travail préétabli mais également, la collecte des données sur le terrain. Dôune part, les autorités administratives de Dimako et dôAtok ainsi que les populations Baka qui y résident nôont pas été finalement consultées. En effet lors des entretiens avec les responsables régionaux à Bertoua, il est ressorti que la commune de Dimako abrite des populations Baka fortement sédentarisés, qui se confondent désormais aux Bantou et qui ne mènent plus une vie précaire, centrée sur la forêt. À cet effet, les autorités ont recommandé de travailler avec les populations et les autorités des arrondissements abritant encore des populations pygmées satisfaisant aux critères de peuples autochtones.

Par ailleurs, les entretiens avec les autorités administratives au niveau dôAbong-Mbang ont révélé que les communautés Baka de lôarrondissement dôAtok se trouvaient plutôt du côté de Messamena, et étaient difficilement accessibles.

Dôautre part, la mission de terrain sôest réalisée durant la semaine de préparation de la 50e édition de la fête nationale de la jeunesse. Cet événement de grande envergure a mobilisé toutes les couches sociales et surtout les responsables des différentes administrations. Ainsi, contre sa volonté, lôéquipe de mission nôa pas pu sôentretenir avec les sous-préfets dôAbong-Mbang et de Mindourou, le Délégué départemental des affaires sociales dôAbong-Mbang.

Enfin, lôéquipe ne sôest pas entretenue avec les responsables des ONG et autres acteurs travaillant au contact des PA-Baka dans la région de lôEst. Par exemple, le coordonnateur de FAIRMED était en mission dans lôarrondissement de Lomié pour des formations lors du passage de lôéquipe de mission.

RAPPORT DE MISSION TERRAIN (RÉGION DU SUD/DÉPARTEMENT DE LôOCÉAN) : COMPTE RENDU DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET
Période : Du 26 au 28 février 2016

Réalisé avec la collaboration de :

- CHEUMANI NOUDJIEU Charlotte, Socio-environnementaliste
- FOE ANDEGUE Bernard, Socio-Environnementaliste spécialisé en santé et sécurité
- ESSONO Stève Patrick, Environnementaliste spécialisé en santé et sécurité

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION TERRAIN

Lôan deux mille seize, du vingt-six au vingt-huit du mois de février, se sont tenues dans le département de lôOcéan, six réunions de consultations des parties prenantes concernées par le projet dôélaboration dôun Cadre pour les Actions en Faveur des Peuples Autochtones (cf. liste des personnes rencontrées ci-jointe).

1.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE POUR REALISER LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le consultant et son équipe dôappui constituée de deux experts juniors, ont rencontré tour à tour les parties prenantes au départemental, dôarrondissement et local. Chaque groupe de parties prenantes était rencontré dans leurs lieux de travail respectifs en ce qui concerne les responsables administratifs, et au niveau des villages pour les populations pygmées et Bantou.

Les échanges se sont déroulés sur la base dôun guide dôentretien élaboré à cet effet et servant de protocole dôéchanges. Chaque réunion débutait par la présentation des parties en présence (équipe du consultant et partie prenante concernée), suivi de la présentation de lôobjet de la mission par le consultant, puis des séances de questions ï réponses conformément aux préoccupations des termes de référence de la mission.

Ces réunions étaient animées par le consultant et des photos étaient prises pour immortaliser la séance. Un compte rendu était élaboré à la fin de chaque réunion par lôensemble de lôéquipe du consultant, puis renvoyé aux parties prenant disposant dôune adresse électronique pour validation. Les informations collectées et les données recueillies lors de tous les échanges sont résumées par thématique dans le présent rapport.

- **Au niveau départemental :** Lôéquipe de la mission a principalement recueilli les avis du délégué département de lôélevage, des pêches et des industries animales pour lôOcéan. Au-delà de la présentation de lôéquipe et des objectifs visés par la mission, les différentes rencontres ont permis de recueillir les avis des responsables susmentionnés sur les préoccupations relevées dans les termes de référence et récapitulées dans un guide dôentretien.
- **Au niveau dôarrondissement :** Lôéquipe sôest entretenue avec le responsable des affaires sociales de la mairie de la Lokoundjé.
- **Au niveau local : L**ôéquipe de consultants a rencontré les chefs des villages pygmées Bagyéli et Bantou et leurs populations respectives.

2. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS ET DONNEES RECUEILLIES

2.1. AVIS SUR LE PROJET

Dôune manière générale, lôensemble des acteurs rencontrés affirment que le projet va contribuer à lôamélioration du cadre de vie des populations autochtones pygmées dans le département de lôOcéan en termes notamment dôautonomisation et dôappui aux initiatives de développement.
Les groupes dôacteurs rencontrés ont également donné leurs avis sur les impacts potentiels (positifs et négatifs) du projet sur les PA.

2.1.1. Impacts positifs potentiels

En termes dôimpacts positifs, les enquêtés ont identifié :

- **la génération de revenus :** Lôensemble des parties prenantes rencontrées affirment que les produits issus de lôélevage pourront être commercialisés par les Bagyéli pour en tirer de lôargent. Cet argent pourra servir pour payer la scolarisation des enfants, payer les frais de prises en charge dans les formations sanitaires (FOSA) en cas de maladies, etc. Le projet permettra ainsi à ces populations de diversifier et augmenter leur source de revenu qui nôest basé pour lôheure que sur la pratique de la chasse, de la pêche et de la cueillette.
- **la contribution à la poursuite de la pratique de la médecine traditionnelle :** Du point de vue des Bagyéli et des Bantou, les éléments tels que le miel et le poulet traditionnel (coq surtout) occupent une place importante dans les mî urs des populations Bagyéli, notamment dans la pratique de la médecine traditionnelle. De fait, accompagner ses populations à développer les activités de production et de maintien de ces éléments contribuera à maintenir les activités liées à la pratique de leur médecine traditionnelle.
- **lôappui à la résolution de certains problèmes :** Du point de vue des acteurs rencontrés, Les PA Bagyéli pourront utiliser les produits de lôélevage pour résoudre certains problèmes auxquels ils sont régulièrement confrontés notamment lors des événements (deuil, fête, etc.) dans les villages qui nécessitent leur participation financière ou matérielle.
- **La responsabilisation des populations autochtones :** Dôaprès les populations Bantou, les populations autochtones sont habituées à vivre une vie sans réelle responsabilité. Ces dernières parcourent les villages où elles sont employées dans les champs des Bantou et régulièrement abusées. Par ce projet, les PA auront la responsabilité de conduire une

activité qui leur appartient ce qui pourrait susciter en eux lôamour du travail et contribuera à limiter certains conflits liés notamment au cas de vol par les Bagyéli. Enfin, les populations Bantou affirment que le projet pourra contribuera à lutter contre le problème dôalcoolisme qui sévit sévèrement dans les communautés des PA, alors que les responsables communaux y trouvent un moyen pour faciliter la sédentarisation de ces populations.

2.1.2. Impacts négatifs potentiels

Toutes les parties prenantes rencontrées nôassocient aucun impact négatif au projet.

Craintes : Les acteurs concernés par le projet ont aussi été conviés à donner présenter leurs craintes par rapport au projet. Il ressort des entretiens que ces craintes sont perçues différemment par les différents groupes dôacteurs (administration, PA, population Bantou).

- **Selon lôadministration :** Le projet de développement de lôélevage devra sôintégrer dans une société où le mode de vie est assez complexe (nomadisme, activités ponctuellesé), ce qui pourra avoir des conséquences sur la réussite du projet. Dôoù la crainte qui est faite sur les capacités de suivi des populations autochtones durant toute la durée du projet. Ce suivi devra en lôoccurrence être accentué et minutieux.
- **Selon les Bagyéli :** Populations Bagyéli enquêtées ont deux craintes majeures vis-à-vis du projet. Dôune part, ces populations redoutent que le projet soit à lôorigine de nouveaux conflits avec leurs voisins Bantou. En effet, les populations affirment entretenir des rapports régulièrement tendus avec les Bantou, marqués par des brimades, des expropriations, etc. Elles craignent de ce fait que lôautonomisation qui pourrait leur être apportée par le projet ne vienne accentuer ces conflits, du fait notamment des actes de jalousie par les Bantou. Dôautre part, les populations redoutent lôéchec du projet dans les campements pygmées, par exemple à cause de lôabandon des activités par ces derniers du fait notamment de lôardeur du travail nécessaire pour certaines activités prévues par le projet.
- **Selon les populations Bantou :** Les populations Bantou enquêtées redoutent principalement lôabandon du projet par les Bagyéli, à cause notamment de lôimportance/priorité donnée à leur vie socio-culturelle : participation aux événements dans les villages (deuils, fêtes), aux activités de chasse et de collecte des produits forestiers non-ligneux (PFNL), etc.

2.2. PROJETS DEJA REALISES EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES

2.2.1. Problèmes de développement des PA

Les données collectées lors des entretiens avec les parties prenantes montrent que les problèmes de développement chez les PA-Bagyéli sont plus ou moins perçus de la même façon par lôensemble des acteurs (administration, populations pygmées et Bantou). Les problèmes recensés sont ci-dessous présentés :

- **Foncier :** Du point de vue des parties prenantes, lôaccès à la terre constitue le premier obstacle au développement des populations autochtones pygmées dans le département de lôOcéan. Il ressort en effet des entretiens que ces populations ne disposent généralement dôun espace bien délimité et mis à leur entière disposition pour leur épanouissement (construction dôhabitat, création de champs, etc.). Certaines communautés rencontrées affirment être régulièrement expropriées, dépossédées des espaces sur lesquels elles ont habité ou développer des activités, les espaces étant parfois vendues alors que les populations pygmées y sont installées. Ainsi, dôaprès certains acteurs, lôaccès au foncier représente la difficulté première à laquelle le projet devra trouver une solution pour la bonne marche des activités.
- **Éducation :** Les parties prenantes rencontrées identifient plusieurs freins à lôéducation des enfants Bagyéli. Dôune part, les établissements scolaires sont très construits dans les villages Bantou, généralement très éloignés des campements pygmées. De ce fait, les distances à parcourir chaque jour par les enfants pour se rendre à lôécole sont très longues ce qui conduit à lôabandon des études dans la plupart des cas. Dôautre part, les parents Bagyéli entravent lôaccès de leurs enfants à lôéducation. En effet, il ressort des entretiens avec les populations Bantou que très souvent, les parents de ces enfants revendent les fournitures scolaires mis à la disposition des enfants Bagyéli, par exemple pour acheter de lôalcool, des cigarettes, etc. Privés de leurs outils scolaires, les enfants pygmées Bagyéli finissent très souvent par ne plus aller à lôécole.
- **Habitat :** Malgré leur rapprochement de la route et des villages Bantou, lôhabitat des PA-Bagyéli reste encore précaire quôil soit en forme rectangulaire ou sous forme ovoïde (mongoulou).
- **Santé :** Les campements pygmées ne disposent pas de formations sanitaires (FOSA) pour leur prise en charge. Pour satisfaire à leurs problèmes de santé, les populations pygmées doivent encore parcourir des kilomètres pour se rendre dans les FOSA les plus proches de leurs campements.
- **Accès à lôeau potable :** En grande partie, les campements pygmées dans le département de lôOcéan ne bénéficient pas encore dôun accès à une eau potable. Exception faite de quelques communautés installées dans les villages Bantou disposant de forages ou de puits améliorés, lôalimentation en eau est encore assurée par les sources naturelles et les rivières justifiant ainsi les plaintes de maladies hydriques formulées par de nombreuses populations.
- **Citoyenneté :** Les populations autochtones pygmées du département de lôocéan ne disposent pas pour la plupart dôactes de naissance et de cartes dôidentités leur donnant droit à la citoyenneté camerounaise et autres services y relatifs.

2.2.2. Projets réalisés en faveur des PA

Les projets ou initiatives de développement en faveur des PA dans le département de lôocéan et identifiés par les parties prenantes consultées couvrent principalement lôaccès à lôéducation, à la santé et à la citoyenneté.

- **Éducation :** Il ressort que lôentreprise KPDC, dans le cadre de ses réalisations sociales appui les parents Bagyéli dans la scolarisation de leurs enfants par la dotation en fournitures scolaires.

- **Santé :** Les PA-Bagyéli bénéficient de lôappui dôacteurs en matière de santé comme lôONG OKANI qui approvisionnement régulièrement les populations en médicaments.
- **Citoyenneté :** Des ONG comme ASECAM î uvrent dans la région du Sud pour faciliter lôaccès des PA pygmées à la citoyenneté notamment par lôétablissement dôactes de naissance, de CNI. Dôautres acteurs comment le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le cadre de la mise en î uvre du plan de développement des peuples autochtones ou encore le FEDEC mènent également des activités sur le terrain pour améliorer les conditions de vie des populations pygmées Bagyéli/Bakola dans lôOcéan.

2.2.3. Difficultés rencontrées par les projets

Les parties prenantes rencontrés ont identifiés les obstacles auxquels projets mis en î uvre en faveur des PA pygmées ont été confrontés et ci-dessous présentés :

Selon les administrations

- Le non-respect des programmations notamment le cas du PNDP ;
- Le semi-nomadisme des populations pygmées ;
- Lôéloignement des campements ;
- Les retards sur la mise à disposition des moyens financiers.

Selon les Bagyéli et les Bantou : difficultés liées aux pesanteurs culturelles et psychologiques des PA pygmées

Lôensemble des acteurs enquêtés affirment que les PA pygmées aiment mener une existence au jour le jour et attendent que toute activité menée par elle ou en leur faveur porte immédiatement ses fruits et ne supporte. Par ailleurs, ces populations supportent très peu les activités ou travaux nécessitant de mobiliser de la force. De ce fait, elles ont abandonné diverses activités menées pour leur propre développement. Dôautre part, les activités socio-culturelles, marquées ici par la participation aux événements et aux rites traditionnels occupe une place importante dans la vie des PA pygmées. De ce fait, de nombreuses activités ou projets de développement ont été abandonnés par ces populations davantage désireuses de participer aux activités socioculturelles.
Enfin, certains acteurs affirment que les PA pygmées attendent toujours de recevoir quelque chose (argent, nourriture, alcool) lorsquôelles sont sollicitées ou réunies. Ainsi, lorsque ce volet nôest pas intégré dans le projet, ces populations sôy désintéressent dans la plupart des situations.

- blocage par les populations Bantou : Les populations Bagyéli affirment que les activités menées en leur faveur ont très souvent été bloqué au niveau ou par les Bantou ce qui continue à rendre difficile leur réel développement et épanouissement.

2.3. Cibles du projet

Les parties prenantes rencontrées ont été conviées à donner leurs avis sur les cibles proposés par le projet mais également, sur dôautres cibles ou activités susceptibles de contribuer à lôamélioration des conditions de vie des PA pygmées Bagyéli.

2.3.1. Cibles retenues

Les avis sur les cibles proposées par le projet diffèrent en fonction des différents groupes dôacteurs.

- **Selon lôadministration :** Du point de vue des responsables des administrations et services rencontrés, les cibles liées à lôapiculture et à lôélevage des poulets traditionnels sont bien adaptées aux mî urs et habitudes de vie des PA-Bagyéli.
- **Selon les PA et les Bantou :** Les PA Bagyéli et Bantou enquêtées retiennent en grande majorité toutes les deux cibles proposées par le projet côest-à-dire, lôapiculture et lôélevage des poulets traditionnels. Ces dernières affirment que la mise en î uvre de ces activités contribuera de façon significative au développement socio-économique des Bagyéli.

2.3.2. Autres cibles proposées

Au-delà des trois cibles proposées par le projet, les groupes dôacteurs ont présenté dôautres cibles en matière dôélevage susceptibles dôêtre intégrés avec succès dans le projet.

- Lôélevage des aulacodes : Du point de vue des populations Bantou, le projet devrait intégrer la domestication des aulacodes (hérisson, porc-épic, etc.) dans par les cibles. Ces populations recommandent que les PA Bagyéli soient consultées afin quôelles identifient les animaux en voie de disparition dans leur forêt pour quôelles en disposent dans leurs villages.
- Lôélevage des chèvres : Tous les acteurs rencontrés proposent que lôélevage des chèvres fasse partir des cibles du projet.
- La pisciculture

2.4. PROPOSITION DôACTIONS POUR UNE MEILLEURE MISE EN í UVRE DU PROJET

Les différents groupes de parties prenantes rencontrés ont proposé les actions ci-dessous listées destinées à assurer une meilleure mise en î uvre du projet.

Selon lôadministration : Les responsables des administrations et services rencontres ont formulé les propositions suivantes : Intégrer les sous-préfets durant toutes les phases de mise en î uvre du projet ; Accentuer la communication autour du projet.

Selon les PA : Du point de vue des PA pygmées, la réussite du projet nécessite la mise en î uvre des actions ci-dessous listées :

- Résoudre premièrement le problème dôaccès à la terre par les PA pygmées ;
- Former les bénéficiaires et en particulier des jeunes instruits afin quôils accompagnent la réalisation des activités du projet ;
- Sensibiliser les populations Bantou avant la mise en î uvre du projet pour éviter des cas dôabus ;
- Élever les animaux dans les enclos ;
- Intégrer et impliquer les populations Bantou dans le projet ;
- Favoriser et appui les initiatives visant la création de tontines dans les villages.

Selon les populations Bantou : Pour les populations Bantou, une bonne mise en î uvre passera par :

- La résolution du problème dôaccès à la terre par les PA pygmées ;
- La sensibilisation/éducation des PA pygmées par rapport aux activités du projet ;
- Le suivi de proximité tout au long du projet ;
- La construction des enclos pour éviter la divagation des animaux ;
- Lôintégration des populations Bantou dans le projet ;
- La construction de points dôeau dans les campements pour les PA et les animaux ;
- La consultation des PA pour la domestication de certaines espèces animales ;
- Lôintégration dôautres cibles dans le projet.

2.5. RELATIONS PYGMEES-BANTOU/METHODE DE RESOLUTION DES CONFLITS

2.5.1. Problèmes entre les Bagyéli et les Bantou

Les avis des différents groupes dôacteurs sont partagés sur la nature des relations en les populations Bagyéli et Bantou.

- **Selon lôadministration :** Du point de vue des autorités, les populations Bantou et pygmées ont entretenus durant de très nombreuses années des relations conflictuelles marquées notamment par lôoppression des populations Bagyéli par les Bantou. De nos jours, ces relations tendent à se normaliser avec notamment les interventions des affaires sociales.
- **Selon les bénéficiaires et les riverains :** Dôun côté, les PA-Bagyéli affirment être marginalisées par leurs voisins Bantou, auteurs de brimades, dôexpropriation, de confiscation de biens et de terres ou encore dôarrachement de femmes des pygmées. De lôautre côté, les populations Bantou se positionnent comme les « maitres » des Bagyéli, ceux qui les ont fait sortir de la forêt et qui sont responsables de leur encadrement au sein des différents villages.

2.5.2. Méthodes et moyens de résolution des conflits

Selon les responsables administratifs : Du point de vue de ce groupe dôacteurs, la résolution des conflits entre les populations pygmées et Bantou se fait à plusieurs niveaux :

- Dans un premier temps, les chefs traditionnels Bantou interviennent en cas de plainte émanant de la communauté pygmée ;
- Dans un deuxième temps, les services sociaux au niveau des sous-préfectures ou des mairies sont sollicité sous la présence des chefs traditionnels Bantou ;
- Enfin, lôintervention du sous-préfet qui peut se faire accompagner selon les cas par dôautres autorités à lôinstar du commandant de brigade.

Dôaprès ces acteurs, les méthodes et moyens utilisés pour résoudre les conflits sont dans un sens général efficace vu quôil est difficile de remettre en cause lôautorité du sous-préfet.

Selon les PA pygmées : Les PA Bagyéli ont recourt à deux approches pour trouver des issus aux conflits avec leurs voisins Bantou. La première approche consiste à interpeller le chef traditionnel Bantou lequel convoque une réunion de concertation entre les deux groupes. Cependant, les PA Bagyéli trouvent que cette approche est très peu efficace car, dans la plupart des cas, le tort leur ait attribué. Lorsque la plainte formulée par les PA pygmées ne trouve pas satisfaction au niveau du chef de village, ces dernières affirment porter le problème au niveau des éléments de la gendarmerie ce qui dans la plupart des cas, permet la résolution équitable et juste du litige en question.

2.6. ASPECT GENRE

Il ressort des entretiens que la société pygmée est matriarcale, et confère aux femmes un droit de décision y compris sur les questions dôappui extérieur comme les projets de développement. Dans cette communauté, les hommes et les femmes Bagyéli sôassocient toujours dans la réalisation de toutes leurs activités. Les enquêtés affirment que lôimplication et la prise en compte de la femme Bagyéli dans le projet aura un impact significatif et visible.

2.7. ROLE DES ACTEURS CLES

De nombreuses organisations et partenaires au développement mènent des activités dans le département de lôOcéan dans le sens de lôamélioration des conditions de vie des PA pygmées Bagyéli/Bakola. Quelques-unes de ces organisations recensées durant les enquêtes sont :KPDC : appui à la scolarisation des enfants Bagyéli par la dotation en fournitures scolaires ;OKANI : approvisionnement en médicaments, appui aux activités agricoles par la création de champs ;FEDEC ;ONED ;FONDAF ;CIAD ;SEPFIL ;RAPID ; ROCANE ;CAMAF ;ASECAM.

2.8. COMMUNICATION

Les groupes dôacteurs ont donné leurs avis sur les stratégies de communication à mettre en place pour contribuer à la bonne mise en î uvre du projet.

Selon les responsables administratifs : Du point de vue des autorités, la communication autour du projet nécessitera des descentes de terrain dans les villages et campements pygmées, avec la collaboration des responsables des actions sociales des différentes arrondissements notamment pour que les messages sensibilisation et de mobilisation soient suivis.

Selon les bénéficiaires et les riverains : Les PA Bagyéli et les Bantou recommandent que la communication autour du projet se fasse par :

- Lôorganisation des réunions avec les PA pygmées concernées ;
- La forte implication des leaders communautaires Bagyéli ;

La consultation des chefs de villages Bantou, qui ont une bonne connaissance des PA pygmées dans leur localité respective.

ANNEXE 4 : CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PRÉALABLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

4.1. MODALITES ET METHODES DE CONSULTATION

La consultation publique et la participation dans le processus de mise en î uvre des activités du PRODEL sont essentielles parce qu'elles apporteront aux populations pygmées l'opportunité de participer à la fois à la conception et à la mise en pratique des sous projets.

Selon lôOP 4.10, une « consultation des populations autochtones affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations nécessaires » signifie quôil faut lancer un processus de décision collective culturellement adapté, qui soit le fruit dôune consultation sérieuse et de bonne foi des intéressés et qui permette à ces derniers de participer en toute connaissance de cause à la préparation et à lôexécution du projet.

Les sous projets seront initiés, planifiés, conçus et mis en î uvre par les pygmées eux-mêmes en collaboration avec des associations locales ou services qui les accompagneront. Mais, les communautés pygmées bénéficiaires devront sôapproprier les activités du projet pour que ce dernier soit un succès. Encore que la richesse de leurs connaissances des conditions locales est un atout inestimable pour le projet.

Les pygmées participeront à lôidentification, lôexécution et lôévaluation des sous-projets dont ils seront bénéficiaires, afin quôils puissent sôapproprier les résultats.

- ✓ ***Avant la mise en î uvre du PRODEL***
- Lôinformation sur le projet sera donnée aux populations pygmées bien avant le démarrage. Cette information portera sur la nature du projet, ses risques, la période des enquêtes, les dates de démarrage et de clôture, les principes de lôOP 4.10, les autres modalités dôintervention du projet.
- Lôinformation et la sensibilisation sur les types de sous projets à mettre en î uvre dans chaque campement ou groupe de campements.
- Les populations pygmées doivent avoir une vraie possibilité de participer dans les sessions de consultation et de donner leurs opinions, poser les questions et les craintes bien avant le démarrage des actions sur le terrain.

- ✓ ***Pendant la mise en î uvre du PRODEL :*** Les populations pygmées et bantu seront consultées sur le choix des types dôélevage à appuyer.

- ✓ ***Après la mise en î uvre du PRODEL :*** Les populations autochtones bénéficiaires, y compris leurs responsables traditionnels, seront impliquées dans le suivi et lôévaluation des microprojets. Ainsi les populations seront informées et consultées tout au long du processus.

4.2. CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique devra aller au-delà d'une simple information des populations afin que celles-ci puissent y apporter des observations. Ainsi, les pygmées doivent être consultés à toutes les étapes de réalisation des sous projets. Ils doivent participer à la planification, à la mise en î uvre et au suivi de la mise en î uvre des sous projets.

Le dispositif à mettre en place tiendra compte du taux très élevé d'analphabétisme chez les pygmées. À cet égard, des moyens de communication adéquats doivent être utilisés notamment les réunions sous forme de focus group pour sôassurer de la prise en compte de lôavis de toutes les composantes sociales, les affiches avec dessins/illustrations et non des écrits.

La dimension genre est prise en compte en raison de sa complexité. Cette approche divise la population en six sous-groupes : femmes, hommes, jeunes, vieillards, veufs, veuves. Ces sous-groupes seront impliqués dans toute démarche pour assurer un véritable développement participatif.

Conformément aux dispositions de la PO 4.10, l'information et la consultation sur le présent cadre préparé pour le projet sont organisées comme suit :

- diffusion du présent cadre pour commentaires aux structures étatiques concernées par le projet ;
- réunion de présentation aux institutions concernées ;
- communication au consultant par le projet, des commentaires de ces institutions et finalisation des documents.

Les étapes de consultation et d'information suivantes sont entreprises :

- diffusion au public de la date de démarrage des activités sur le terrain ;
- information initiale au démarrage de lôélaboration des sous projets ;
- information de base sur les microprojets et les impacts éventuels, et sur les procédures de montage et de soumission des requêtes de financement. Cette étape doit prendre la forme d'une réunion publique ;
- enquête socio-économique participative ;
- consultation sur les requêtes de financement des sous projets : Une fois que le document est disponible et transmis à la coordination du projet, il est analysé avec les autorités locales et les représentants des pygmées lors des réunions du Comité local de suivi des sous projets.

Les planches photos ci-après présentent les temps forts des consultations publiques.

Consultations publiques dans la Région de lôEst

Figure 1 : Sous-préfecture de Bertoua 2 (à gauche) et responsables de la délégation régionale du MINAS pour la région de l'Est (à droite)

Figure 2 : Entretien avec les services de la Délégation Régionale de l'Est du MINEPIA

Figure 5 : Entretien avec les populations Baka du village Ndjibot (gauche) et les populations Bantou de Bedoumo (droite)

Mission de consultations publiques dans lõOcéan

Figure 1 : Entretien avec le SAS de la sous-préfecture de la Lokoundje

Figure 2 : point d'eau construit par KPDC dans le village Bivouba

Figure 3 : entretien avec les populations bagyéli du village Bivouba (gauche) et Mbebe (droite)

Figure 4 : habitation du village Bivouba

Figure 5 : Entretien avec le chef du village (Bantou) d'Elogbatindi

4.3. PARTICIPATION ET DIFFUSION DE LôINFORMATION

La participation des populations dans le processus de planification et de mise en î uvre du présent document est une des exigences de la Banque Mondiale. Il sera nécessaire de prendre suffisamment de temps pour consulter tous les acteurs concernés et veiller tout particulièrement à mettre en place des mécanismes qui garantissent leur implication effective dans la mise en î uvre des sous projets.

La stratégie de participation mettra lôaccent sur les dispositifs dôimplication des acteurs concernés. Selon le type dôopération, la participation et la consultation publique doivent se faire sous forme de réunions, de demandes de propositions/commentaires écrits, de remplissage de questionnaires et de formulaires, dôexplication des idées et besoins des sous projets, etc. Les documents doivent être disponibles au niveau communal. Ces mesures prendront en compte le niveau dôalphabétisation qui prévaut dans les communautés pygmées en laissant suffisamment de temps entre lôintervention de lôéquipe du projet et les bénéficiaires.

Devant les lacunes ou la rigueur de la loi, la stratégie de participation des parties intéressées doit être privilégiée et retenue pour créer une opportunité complète dôimplication des acteurs.

Pour assurer une bonne communication lors de la mise en î uvre du projet, les différents groupes dôacteurs enquêtés recommandent de :

- Passer auprès des communautés concernées avec leurs chefs traditionnels et leur expliquer lôapproche du projet ;
- Informer et impliquer les leaders locaux Baka y compris les autorités locales en lôoccurrence le MINAS avec les services dôactions sociales (SAS) et les ONG locales vu leur proximité avec les cibles et la connaissance du milieu ;
- Passer ou impliquer les acteurs qui ont lôhabitude de travailler avec les cibles ;
- Sôappuyer sur les radios communautaires dans les localités où elles existent : introduire le Baka dans les émissions de radio ;
- Passer par des animateurs communautaires.

Le cadre de planification devra être mis à la disposition des communautés pygmées dans une langue quôelles peuvent comprendre.

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES RÉALISÉES

5.1. AVIS SUR LE PROJET

Dôune manière générale, lôensemble des acteurs rencontrés affirment que le projet va contribuer à lôamélioration du cadre de vie des populations autochtones pygmées en termes notamment dôautonomisation et dôappui aux initiatives de développement. En effet, le projet permettra ainsi à ces populations de diversifier et augmenter leur source de revenu qui nôest basé pour lôheure que sur la pratique de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Les produits issus de lôélevage pourront être commercialisés par les pygmées et lôargent pourra servir à la scolarisation des enfants, à la prise en charge dans les formations sanitaires en cas de maladies, etc.

Les produits tels que le miel occupent une place importante dans les mî urs des pygmées notamment, en médecine traditionnelle. Ainsi, former ces derniers à lôapiculture contribuera à la durabilité de cette activité.

Les responsables des administrations consultés redoutent principalement :(i) lôabsence dôaccompagnement des pygmées ; (ii) lôabsence de maturité des sous projets ; (iii) lôabsence de participation des pygmées ; (iv) lôéchec des sous projets à cause des pesanteurs culturelles des pygmées.

Du point de vue de nombreux acteurs, travailler avec les pygmées requiert beaucoup de patience, sans oublier la mobilité qui les caractérise. Ces acteurs font également remarquer les pygmées notamment ceux de lôEst préfèrent travailler dans les champs des Bantou car ils reçoivent en retour de lôalcool, des cigarettes, etc.

Les craintes formulées par les pygmées sont fortement liées à leur expérience avec les autres projets de développement initiés à leur profit. Dôune part, ces populations redoutent que le projet ne se concrétise pas, une situation qui est courante dans la région de lôEst. En effet, les populations Baka rencontrées affirment recevoir régulièrement des équipes de projets qui les consultent. Dôaprès ces populations, de nombreux projets se sont très souvent arrêtés à cette phase de consultation ; ce qui les amène à sôintéresser de moins en moins aux activités de consultation. Dôautre part, les populations redoutent lôéchec du projet dans les villages, notamment à cause dôune mauvaise gestion et de lôabsence de suivi. Elles craignent que ce projet soit à lôorigine de conflits avec leurs voisins Bantou qui pourraient être jaloux de voir des Baka posséder des animaux.

Selon les populations Bantou, les craintes sont de deux ordres : (i) lôabandon des activités du projet par les Baka pendant leur grande période dôactivités (pêche, chasse, collecte des PFNL) ; (ii) le manque de suivi et dôappui des populations Baka.

5.2. PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT CHEZ LES PYGMEES

Les données collectées montrent que tous les acteurs y compris les PA perçoivent les problèmes de développement de la même façon. Les problèmes ainsi identifiés par secteur sont présentés ci-après :

- **Foncier :** Les problèmes liés au foncier se posent surtout dans les villages habités par les pygmées. En effet, dans ces villages, les communautés pygmées sont régulièrement entourées voire envahies par les champs des voisins Bantou. Il nôy a pas de délimitation des espaces et les pygmées sont généralement contraints de sôenfoncer davantage dans la forêt pour développer leurs activités champêtres. Certaines communautés Baka des campements et villages enquêtés affirment avoir reçu lôinterdiction de construire des cases dôhabitation dans leurs villages. Au-delà, ces populations affirment avoir perdu peu à peu leurs terroirs de chasse en forêt, occupés par les Bantou qui y créent des champs et des plantations.

- **Citoyenneté :** liée à la mauvaise coordination des interventions des organismes dôappui local sur le terrain entre les acteurs en matière de facilitation des pygmées à la citoyenneté (actes de naissance, CNI, etc.) ; ce qui conduit à souvent à des cas de doublons observés et marqués par exemple par le fait quôun seul individu pygmée dispose de 2 à 3 cartes nationale dôidentité.

- **Éducation :** Les parents éprouvent dôénormes difficultés à payer les frais de scolarité de leurs enfants, souvent élevés à 5 000 FCFA par enfant voir plus, une somme importante pour les parents. En lôabsence de bourses scolaires qui garantiraient lôaccès gratuit des enfants pygmées aux écoles, ces derniers sont très souvent contraints à interrompre leur cursus, faute de moyens financiers de leurs parents. Par ailleurs, les enfants Baka font face à un problème nutritionnel dans les établissements scolaires. Leurs parents étant généralement dans lôincapacité de leur donner de lôargent de poche, ces enfants doivent rester affamer à lôécole, une situation difficile à supporter surtout que les autres enfants ont très souvent de quoi manger. Pour de nombreux acteurs, cette situation est due à lôabsence de cantines scolaires dans les écoles fréquentées par les enfants pygmées. Face à cette situation, ces enfants abandonnent généralement les études pour vaquer aux autres activités qui leur donnent de quoi manger.

- **Santé :** Les populations de certains villages bantous habités par les pygmées et des campements pygmées doivent parcourir des distances importantes pour se rendre dans les formations sanitaires. Ces populations font de plus en plus face à une grande prévalence des IST/SIDA apportées principalement par les communautés environnantes.

- **Accès à lôeau potable :** En grande partie, les pygmées ne bénéficient pas encore dôun accès à lôeau potable. Exception faite du village Cyrie qui dispose dôun forage fonctionnel construit par le Programme National de Développement Participatif (PNDP), les autres villages enquêtés sôapprovisionnent dans les sources naturelles généralement non aménagées et, les cas de maladies hydriques sont courants.

- **Habitat :** Lôhabitat chez les pygmées est encore précaire, constituée des maisons de formes rectangulaires en terres battues (Est et Sud) ou en planche (Océan) suivant les modèles des voisins Bantou ou de forme ovoïde en feuilles de marantacées (ou Mongoulou).

À ces problèmes majeurs sôajoutent dôautres difficultés qui empêchent le plein épanouissement des pygmées et leur accès au développement. En effet, les acteurs rencontrés reconnaissent que les pygmées ne bénéficient pas toujours à leur juste valeur des retombées de lôexploitation forestière menée dans leurs terroirs ; la gestion des redevances forestières étant principalement assurée par les communautés Bantou. Par ailleurs, lôenclavement généralisé dans la région de lôEst ne permet pas toujours aux pygmées dôavoir accès aux services sociaux de base (éducation, la santé, etc.).

5.3. PROJETS REALISES EN FAVEUR DES PYGMEES

Les groupes dôacteurs ont présenté les projets déjà mis en î uvre dans la région de lôEst et dans lôOcéan pour contribuer au développement socio-économique des pygmées. Ces différents projets sôinscrivent très souvent dans le développement des secteurs visant lôépanouissement global des pygmées (éducation, santé, citoyenneté, etc.). Les réalisations majeures dans ce sens sont :

- **Le plan de développement des populations autochtones :** Le projet est mis en î uvre depuis 2013 dans 17 communes de la Région de lôEst avec lôappui du PNDP et dans la commune de Lokoundjé dans le département de lôOcéan. Le projet couvre le secteur de lôéducation à travers la prise en charge des enfants Baka dans les établissements scolaires (projets cantine pour les enfants Baka) et la citoyenneté pour donner une identité sociale aux pygmées (établissement des CNI, des actes de naissance et de mariage, création de centres dôétat civil, etc.).

- **Les diverses actions menées dans le cadre de la mise en î uvre de certains projets en faveur des populations autochtones vulnérables :** Cas du programme dôamélioration de la compétitivité agricole (PACA) et du projet filets sociaux dans la région de lôEst marqués par

lôappui dans le secteur de lôagriculture (fourniture des semences et de matériel de travail aux populations), de lôaccès à la citoyenneté (facilitation de lôobtention des CNI, des actes de naissance et de mariage), de lôaccès à lôeau potable (construction de forages ou de puits améliorés), etc., cas du village Njibot avec lôappui de lôéglise catholique pour la scolarisation des enfants Baka.

5.4. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PROJETS DEJA REALISES

Les projets se sont heurtés à différentes obstacles tels :

- les pesanteurs culturelles et psychologiques des populations pygmées, qui sont habituées à mener une vie précaire au jour le jour. De ce fait, toute activité qui requiert du temps pour porter ses fruits intéressent très peu « lôhomme pygmées » ;
- la mauvaise coordination entre les différents intervenants (MINAS/PNDP/commune) sur le terrain ;
- les retards dans lôatteinte des résultats attendus des sous projets. Dans le cadre des projets agricoles, les populations pygmées rencontrées affirment recevoir très souvent les semences bien longtemps après la période de semis
- lôinsuffisance du suivi ;
- le détournement des fonds alloués aux sous projets soit par les responsables des projets ou par les représentants des populations.
- désintéressement des populations pygmées pour les sous projets qui assurent très peu souvent assuré le relais dans la continuité des activités du projet. Côest ce qui sôest produit dans le cadre du projet dôélevage des poulets traditionnels initié par lôONG CADDAP où, lorsque les communautés Baka ont repris le projet, les populations de certains villages (Elandjo, Cyrie et Kouam) ont vendus tous les poulets qui se trouvaient dans les fermes.

Pour lever ces contraintes, les approches utilisées ont consisté à :

- renforcer les capacités aussi bien des responsables des projets que des bénéficiaires Baka ;
- mettre en place des mécanismes de suivi des projets ;
- faire intervenir les sous-préfets pour résoudre les conflits entre les différents intervenants ;
- mettre en place des mécanismes de motivation du personnel ;
- sôarmer de patience.

5.5. ACTIONS A METTRE EN í UVRE EN FAVEUR DES PYGMEES DANS LE CADRE DU PRODEL

Du point de vue des responsables des administrations et services rencontrés, lôapiculture est bien adaptée aux mî urs et habitudes de vie des pygmées. Les pygmées ont lôhabitude de produire du miel traditionnellement et ce miel est beaucoup utilisé dans la pharmacopée traditionnelle. Les enquêtés soulignent que le miel est beaucoup commercialisé dans la Région de lôEst, ce qui représente une source potentielle de revenus pour les pygmées, avec la possibilité de commercialiser le produit sur place. Les entretiens avec ce groupe dôacteurs ont permis de constater que près de 100 Baka ont été formés sur cette activité dans la région de lôEst et précisément dans les arrondissements de Dimako, de Doumé et de Mbang par le Service Civique. En revanche, les responsables administratifs émettent beaucoup de réserve sur lôélevage des poulets traditionnels par les pygmées.

Selon les pygmées rencontrés, lôlôapiculture et élevage des poulets traditionnels sont bien adaptés à leurs habitudes de vie.

Du point de vue des populations Bantou, lôapiculture est lôactivité la plus adaptée aux pygmées. Ils justifient cette prise de position par lôéchec dôun projet dôélevage des poulets traditionnels initié par le passé par une association locale (CADDAP) au bénéfice des Baka et qui a connu un grand échec lorsque les Baka ont pris la charge du projet.

Selon la plupart des enquêtés, dôautres filières pouvant être développées chez les pygmées dans le cadre du PRODEL sont :

- Lôélevage des aulacodes : Dôaprès les enquêtés, intégrer cette composante permettra aux Baka dôélever ce quôils aiment manger (porc-épic, hérisson, etc.).
- Lôexploitation des produits forestiers non-ligneux (PFNL) : Du point de vue des acteurs, le projet devrait accompagner les pygmées dans la domestication des PFNL tel que le *Gnetum Africanum* (Koko). Ces PFNL pourront à la fois être consommés et commercialisés.
- Lôagriculture : Dôaprès les groupes dôacteurs, un appui du projet dans le secteur agricole contribuera à lôautonomisation des pygmées. Cet appui devrait inclure lôaccompagnement dans la création de champs communautaires, la fourniture de semences (manioc, maïs, ignames, etc.), la fourniture dôoutils de travail adaptés (scie, machettes, houes, etc.).
- Lôélevage des poulets de chair et des chèvres dans le projet. Les populations Bantou quant à elles recommandent que des efforts soient également faits dans dôautres secteurs de développement notamment celui de la santé.

5.6. MECANISMES A DEVELOPPER POUR UNE MEILLEURE MISE EN í UVRE DU PROJET EN MILIEU PYGMEES

Les responsables des administrations et services rencontrés ont formulé les propositions suivantes :

- Informer et sensibiliser les pygmées au démarrage du projet ;
- Intégrer les pygmées dans toutes les phases du projet ;
- Intégrer le volet agriculture dans les activités du projet ;
- Monter un projet qui sôadapte au calendrier culturel des pygmées. Il est judicieux dôidentifier la saison à exploiter et de lôadapter au calendrier des pygmées ;
- Sôappuyer sur les élites et leaders pygmées qui sont bien sensibilisés et formés, ces derniers étant bien connus par chaque commune ;
- Intégrer dôautres cibles ou composantes au projet notamment, lôélevage des aulacodes, lôexploitation des PFNL et les activités agricoles ;
- Impliquer les mairies dans la mise en î uvre du projet ;
- Accompagner les pygmées de la production à la commercialisation de leurs produits ;
- Multiplier les pôles de production et les rapprocher des bénéficiaires.

Les pygmées enquêtés ont formulé les propositions suivantes :

- faire lôélevage dans les clôtures pour éviter la divagation des animaux dans les villages ;
- faire lôélevage communautaire ;
- former les populations du village pour quôelles assurent le suivi du projet ;
- assurer la concertation avec les Bantou en présence des chefs Bantou et des commandants de brigade ;
- former les leaders Baka.

Pour les populations Bantou, une bonne mise en î uvre du projet requiert :

- la mise en place dôun comité de suivi de proximité du projet et une vigilance permanente ;
- la mise en place de mécanismes de motivation des pygmées ;
- lôassociation ou lôintégration des populations Bantou pour la prise charge partielle ou lôaccompagnement des pygmées ;
- la formation des pygmées y compris sur la commercialisation des produits ;
- lôimplication forte des femmes Baka dans la mise en î uvre des activités du projet.